

# Le service de l'eau

## Rapport annuel du déléataire 2017

(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)



**SOCIETE  
MARTINIQUE  
DES EAUX**



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE



# Sommaire

<b>1   Synthèse de l'année .....</b>	<b>5</b>
1.1 L'essentiel de l'année .....	7
1.2 Les chiffres clés.....	8
1.3 Les indicateurs de performance .....	9
1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007.....	10
1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL.....	11
1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E.....	11
1.3.4 Les indicateurs spécifiques du contrat .....	12
1.4 Les évolutions réglementaires .....	13
1.5 Les perspectives .....	14
<b>2   Présentation du service .....</b>	<b>15</b>
2.1 Le contrat .....	17
2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat .....	18
2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat .....	18
3 La SME au service des usagers .....	18
3.1.1 Un service 24/24, en continu.....	19
3.1.2 La gestion de crise.....	20
3.2 L'inventaire du patrimoine .....	21
3.2.1 Le système d'eau potable .....	22
3.2.2 Les biens de retour .....	22
<b>4   Qualité du service.....</b>	<b>43</b>
4.1 Le bilan hydraulique .....	45
4.1.1 Le schéma d'alimentation en eau potable .....	45
4.1.2 Les volumes prélevés .....	60
4.1.3 Les volumes d'eau brute importés et exportés .....	61
4.1.4 Les volumes d'eau potable produits .....	62
4.1.5 Les volumes d'eau potable importés et exportés.....	63
4.1.6 Les volumes mis en distribution année civile.....	64
4.1.7 Les volumes consommés autorisés année civile.....	65
4.1.8 La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007) .....	66
4.1.9 L'ILC et rendement grenelle 2 .....	68
4.1.10 Le rendement contractuel .....	69
4.1.11 Calcul des indicateurs selon formules contractuelles .....	69
4.1.12 Calcul des indicateurs selon méthode ASTEE .....	70
4.2 La qualité de l'eau .....	71
4.2.1 Le contrôle de la qualité de l'eau.....	71
4.2.2 Le programme ARS .....	71
4.2.3 Le plan vigipirate .....	72
4.2.4 La ressource.....	72
4.2.5 La production.....	75
4.2.6 La distribution .....	78
4.2.7 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007 .....	97
4.3 Le bilan d'exploitation.....	98
4.3.1 La consommation électrique .....	98
4.3.2 La consommation de produits de traitement.....	100
4.3.3 La production des boues d'eau potable.....	101
4.3.4 Les contrôles réglementaires .....	101
4.3.5 Le nettoyage des réservoirs.....	102
4.3.6 Les autres interventions sur les installations .....	103
4.3.7 Les interventions sur le réseau de distribution .....	105
4.3.8 La recherche des fuites.....	111
5.1.1 Les interventions en astreinte .....	112
5.1.2 Points d'amélioration proposé au maître d'ouvrage .....	112
5.2 Le renouvellement.....	116

5.2.1	Les opérations réalisées .....	116
5.2.2	La situation du fonds de renouvellement .....	121
5.3	Les autres missions du service .....	122
5.3.1	Le géoréférencement .....	122
5.4	Le bilan clientèle .....	123
5.4.1	Le nombre de clients .....	123
5.4.2	Le nombre de clients gros consommateurs hors vente d'eau en gros .....	124
5.4.3	Le nombre d'abonnements .....	126
5.4.4	Mouvement des abonnements .....	127
5.4.5	Les volumes vendus .....	128
5.4.6	Les volumes vendus aux gros consommateurs .....	132
5.4.7	La typologie des contacts clients .....	133
5.4.8	Les principaux motifs de dossiers clients .....	133
5.4.9	L'activité de gestion clients .....	136
5.4.10	La relation clients .....	136
5.4.11	L'encaissement et le recouvrement .....	138
5.4.12	Le fonds de solidarité .....	138
5.4.13	Les dégrèvements .....	139
5.4.14	La mesure de la satisfaction client .....	139
5.4.15	Le prix du service de l'eau potable .....	142

## 6 | Votre déléataire ..... 147

6.1	Notre organisation .....	149
6.1.1	L'entreprise régionale OUTRE-MER .....	149
6.1.2	Nos implantations .....	149
6.1.3	Nos moyens humains .....	149
6.1.4	Nos moyens matériels .....	150
6.1.5	Nos moyens logistiques .....	151
6.1.6	Les autres moyens .....	152
6.1.7	L'appartenance à un groupe d'envergure mondiale .....	153
6.2	La relation clientèle .....	154
6.2.1	Accueil physique .....	154
6.2.2	L'agence en ligne .....	154
6.2.3	L'accueil téléphonique 09 69 32 97 22 .....	155
6.2.4	Les renforts du groupe .....	155
	Notre système de management .....	156
6.3	Notre démarche développement durable .....	160
6.3.1	Des exemples d'application dans le cadre du contrat .....	163
6.3.2	Agir en faveur de la biodiversité .....	165
6.4	Nos offres innovantes .....	166
6.4.1	Notre organisation VISIO .....	166
6.4.2	Nos nouveaux produits d'exploitation .....	167
6.5	Nos actions de communication .....	168
6.5.1	Les actions de communications pour votre contrat .....	168

## 7 | Glossaire ..... 171

## 8 | Annexes ..... 183

8.1	Annexe 1 : Synthèse Réglementaire .....	185
8.2	Annexe 2 : Géolocalisation des ouvrages .....	196
8.3	Annexe 3 : Contrôles réglementaires .....	197
8.4	Annexe 4 : Organigramme .....	198
8.5	Annexe 5 .....	199



# 1 | Synthèse de l'année





## 1.1 L'essentiel de l'année

***Pour l'ensemble de la Société Martiniquaise des Eaux :***

- ✓ 20 Mars 2017 : Création au sein de l'entreprise SME de l'Agence VISIO, cellule d'ordonnancement
- ✓ 30 Aout 2017 : Passage de l'Ouragan IRMA de catégorie 5 avec des conséquences sur la houle de la côte Nord Caraïbes
- ✓ 16 septembre 2017 : Passage au large de l'île, de l'ouragan MARIA de catégorie 5 avec de fortes rafales de vent.
- ✓ 30 Septembre 2017 : Fortes pluies suite au passage d'une onde tropicale avec des inondations au niveau des quartiers de communes de Saint Pierre, Morne Rouge et Prêcheur.
- ✓ 6 Novembre 2017 : Audit AFNOR sur la démarche qualité SME. Certification ISO 9001 reconduite pour l'ensemble de ses activités.

## 1.2 Les chiffres clés



**2,85 € TTC/m<sup>3</sup>** sur la base de la facture 120 m<sup>3</sup>

**15 831 034 m<sup>3</sup>** d'eau produit dans l'année



**8 791 637 m<sup>3</sup>** d'eau facturée

**1 631 km** de réseau de distribution d'eau potable



**157 475** clients desservis



**100 %** de conformité sur les analyses bactériologiques



**100 %** de conformité sur les analyses physico-chimiques

## 1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
  - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
  - La nature des ressources utilisées est répertoriée dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les ressources"
  - Les différents volumes prélevés, achetés ou vendus à d'autres services publics d'eau potable sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan hydraulique"
  - Le nombre d'abonnements ainsi que le détail des volumes vendus aux différents types d'abonnés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
  - Le linéaire du réseau est présenté dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les canalisations"
- La tarification de l'eau et recettes du service :
  - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
  - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
  - Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées sont présentés dans la partie "La qualité du service \ La qualité de l'eau"
  - Le rendement de réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés et l'indice linéaire de pertes en réseau sont détaillés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan hydraulique"
  - Le délai et le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur nous avons évalué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008. A défaut d'indication, le degré de fiabilité doit être considéré comme étant de qualité A pour "très fiable".

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

### Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Agence Française pour la Biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous

fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

### 1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

- (1) : producteur de l'information = Collectivité  
 (2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007						
Thème	Indicateur	2015	2016	2017	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)			1 633	km	A
Abonnés	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis			157 475	n	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	-		100	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	-		100	%	A
Abonnés	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	-		2,85	€ TTC	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	-		95/120	(Valeur de 0 à 120 points)	B
Gestion financière	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité			0,0005	0,0 €/m <sup>3</sup>	

### 1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL						
Thème	Indicateur	2015	2016	2017	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés			24 heures (hors samedi, dimanche et jours fériés)	Heures	B
Indicateur de performance	D151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées			6,19	/ 1000 abonnés	B
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	-	100	100	%	A
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations	-	6,44	1,48	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	-	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	-	9,9	4% hors vente en gros CACEM 13% avec vente en gros CACEM	%	A
Gestion financière	Durée d'extinction de la dette de la collectivité			CAESM		Collectivité

### 1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Thème	Indicateur	2015	2016	2017	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle			66,8	%	A
Indicateur FP2E	Existence d'une CCSPL			oui	Oui/non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau			oui	Oui/non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 9001 version 2008			oui	Oui/non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 14001 version 2004			non	Oui/non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité			oui	Oui/non	A

### 1.3.4 Les indicateurs spécifiques du contrat

Engagement	Date d'engagement	Délai de mise en œuvre	Date d'achèvement	Avancement
Mise en place du logiciel OPTIAQUA (Nouveau nom ; Aquadvance)	01/04/2015	1 an	31/03/2016	Outil déployé et paramétré
Amélioration de la sectorisation	01/04/2015	2 ans	31/03/2016	En attente des investissements du maître d'ouvrage
Prélocalisation permanente (capteurs acoustiques)	01/04/2015	2 ans	31/03/2016	En attente des investissements du maître d'ouvrage
Zone pilote de modulation de pression	Fourniture du modèle hydraulique par le SICSM	1 an		En attente des investissements du maître d'ouvrage
Utilisation du logiciel PREVOIR pour Plan renouvellement canalisation SICSM	01/01/2015	Chaque année	31/03/2019	Nouvelle version présenté aux services du SICSM en 2016

## 1.4 Les évolutions réglementaires

### ACTUALITE MARQUANTE

- Mise en œuvre de la dématérialisation des marchés publics et des contrats de concession : arrêté du 29 mars 2017 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession et arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique
- Modification du décret « Marchés publics » : décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique
- Participation du public dans les décisions à caractère environnemental et réforme de l'évaluation environnementale : décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes.
- Assouplissement des conditions du transfert de la compétence GEMAPI au profit des établissements publics de coopération intercommunale : loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

La liste détaillée des principaux textes réglementaires parus dans l'année et classés par thématique (services publics, marchés publics, eau potable...) est jointe en annexe.

## 1.5 Les perspectives

## 2 Présentation du service





## 2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

<b>Le contrat et ses avenants</b>			
<b>Désignation</b>	<b>Date de prise d'effet</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Objet</b>
Contrat	01/04/2015	31/03/2027	Affermage

## 2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

### 2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat

La SOCIETE MARTINQUAISE DES EAUX (SME) assure pour le compte de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE, la gestion du service de l'assainissement, répartie sur les 14 communes du Sud de la Martinique.

#### 3 La SME au service des usagers

**La Société Martiniquaise des Eaux (SME)** est une société spécialisée dans la gestion des services de l'eau et d'assainissement **depuis 40 ans** au service des collectivités territoriales de la Martinique.



Sur tout le périmètre de l'ESPACE SUD, ses activités s'inscrivent dans le grand cycle de l'eau depuis la production d'eau potable jusqu'à la **collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées ou la gestion des milieux aquatiques**.

Elle s'appuie aujourd'hui sur un **effectif Martiniquais de 192 salariés** sous la responsabilité de Philippe GRAND, directeur général et ingénieur spécialisé en sciences et techniques de l'eau et de l'assainissement avec plus de 30 années d'expérience dans le domaine. Il est actuellement le représentant local officiel de la fédération des Entreprises de l'Eau en Martinique (FP2E).



Son expérience s'est forgée sur la gestion locale en délégation de service ou prestations de service de très nombreuses installations en eau comme en assainissement.

Pour l'eau, la SME a en charge sur le territoire de l'ESPACE SUD:

- 157 475 habitants,
- 72 794 abonnés,
- 8 791 737 m<sup>3</sup> consommé (hors vente en gros),
- 6 904 442 m<sup>3</sup> vendu en gros à la CACEM
- 2 usines de traitement,
- 66 stations de pompage,
- 123 réservoirs,

La Société Martiniquaise des Eaux est une entreprise certifiée AFNOR ISO 9001 : 2008 pour l'ensemble de ses activités :

- Production et distribution d'eau potable
- Collecte et traitement des eaux usées
- Gestion administrative des clients SICSM, CACEM et SCCCNO
- Entretien et inspection des réseaux
- Analyse des Eaux de baignades

### 3.1.1 Un service 24/24, en continu

La Société Martiniquaise des Eaux gère les appels d'urgence qui proviennent des usagers ou directement des équipements de télésurveillance des 500 installations dont elle à la responsabilité. Le service d'astreinte constitué de 20 personnes, assure une permanence 24h/24, tous les jours de l'année. Cette continuité du service concerne la gestion des installations de production et de distribution d'eau, de collecte et de traitement des eaux usées.

Les équipes d'astreinte reste mobilisées hors des heures ouvrables, les week-end et jours fériés pour déclencher les interventions nécessaires.

Elles sont compétentes en termes de traitement d'eau, d'épuration, de plomberie, de terrassement, d'électromécanique et de gestion des réseaux. L'effectif mobilisé chaque semaine représente environ 10 % de l'effectif total de la société.



### 3.1.2 La gestion de crise

La situation géographique de la Martinique l'expose à de nombreux risques naturels. La gestion de la production et de la distribution de l'eau deviennent de vrais défis face aux bouleversements des éléments naturels.

La Société Martiniquaise des eaux a mis en place un plan de crise afin d'optimiser sa réactivité et de minimiser toutes les conséquences liées aux phénomènes naturels. Une organisation et des moyens spécifiques ont été définis pour répondre au caractère abrupt et inhabituel de ces évènements. Elle est engagée également dans le plan de prévention des risques et participe activement aux actions préfectorales comme l'exercice cyclonique de 2012, dit Zéklè. (photo)

Le plan Orsec cyclone va être amélioré



Pour la première fois depuis plusieurs années, un exercice cyclonique, baptisé « Zéklè », a été organisé pour tester et améliorer le niveau d'entraînement de l'ensemble des...

France-Antilles Martinique

02.06.2012

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Une organisation préétablie du management de la crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- Une détection et une alerte rapides.

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas

## 3.2 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

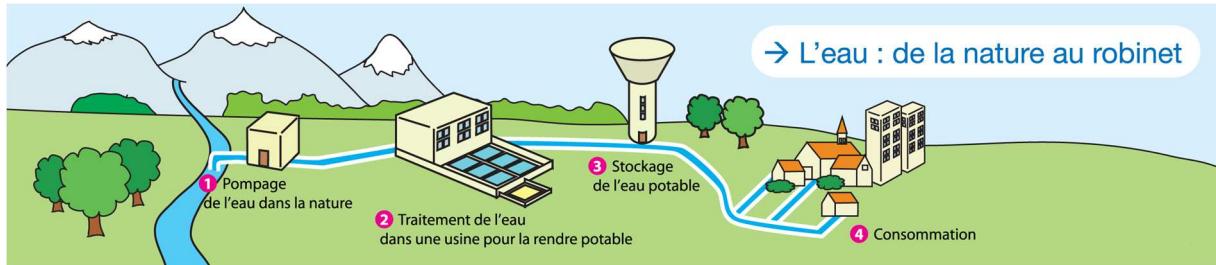
Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de desserte, et notamment les canalisations et accessoires de réseau acheminant l'eau potable jusqu'aux points de raccordement des branchements ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage ou de nettoyage). Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire :

- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

### 3.2.1 Le système d'eau potable



### 3.2.2 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de la Délégation de Service Public, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés et réalisés par l'exploitant.

#### 3.2.2.1 LES RESSOURCES

Les ressources d'eau brute disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

#### 3.2.2.2 LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION / TRAITEMENT

Les installations de production et traitement disponibles au cours de l'année d'exercice en vue de la potabilisation de l'eau dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des installations de production/traitements				
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de production	Unité
LE LAMENTIN	Usine Directoire	1973		m <sup>3</sup> /j
SAINT-JOSEPH	Usine de Rivière Blanche	1950		m <sup>3</sup> /j

#### 3.2.2.3 LES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS

Les châteaux d'eau et réservoir disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des réservoirs				
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
DUCOS	Réservoir Bac Coco	1991	300	m <sup>3</sup>
DUCOS	Réservoir Durivage	1979	300	m <sup>3</sup>
DUCOS	Réservoir Lourdes	1977	700	m <sup>3</sup>
DUCOS	Réservoir Morne Carette	1977	300	m <sup>3</sup>
DUCOS	Réservoir Morne Privat	1977	150	m <sup>3</sup>

Inventaire des réservoirs				
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
DUCOS	Réservoir Morne Vert	1977	300	m <sup>3</sup>
DUCOS	Réservoir Vaudrancourt	1989	2 000	m <sup>3</sup>
LA TRINITÉ	Réservoir Beauséjour 1	1996	1 000	m <sup>3</sup>
LA TRINITÉ	Réservoir Beauséjour 2	1996	500	m <sup>3</sup>
LA TRINITÉ	Réservoir Brin d'Amour	1977	200	m <sup>3</sup>
LA TRINITÉ	Réservoir Desmarinières	1977	1 000	m <sup>3</sup>
LA TRINITÉ	Réservoir La Crique	1990	1 000	m <sup>3</sup>
LA TRINITÉ	Réservoir Morne Congo	1992	500	m <sup>3</sup>
LA TRINITÉ	Réservoir Morne Figue	1980	1 000	m <sup>3</sup>
LA TRINITÉ	Réservoir Morne Pavillon 1	1977	400	m <sup>3</sup>
LA TRINITÉ	Réservoir Morne Pavillon 2	1976	200	m <sup>3</sup>
LA TRINITÉ	Réservoir Petit Galion	1982	150	m <sup>3</sup>
LA TRINITÉ	Réservoir VVF Tartane	1980	1 000	m <sup>3</sup>
LE DIAMANT	Réservoir Ancinel	1976	100	m <sup>3</sup>
LE DIAMANT	Réservoir Anse Cafard	1977	500	m <sup>3</sup>
LE DIAMANT	Réservoir Bourg Diamant La Croix	1992	800	m <sup>3</sup>
LE DIAMANT	Réservoir Bourg Diamant l'Eglise 2	1977	400	m <sup>3</sup>
LE DIAMANT	Réservoir La Cherry	1977	700	m <sup>3</sup>
LE DIAMANT	Réservoir Mare Poirier Bas	1977	500	m <sup>3</sup>
LE DIAMANT	Réservoir Mare Poirier Haut	1977	300	m <sup>3</sup>
LE DIAMANT	Réservoir Morne Constant	1980	100	m <sup>3</sup>
LE DIAMANT	Réservoir Tamarin	1977	200	m <sup>3</sup>
LE DIAMANT	Réservoir Taupinière	1977	200	m <sup>3</sup>
LE FRANÇOIS	Réservoir Baldara	1977	60	m <sup>3</sup>
LE FRANÇOIS	Réservoir Bois Soldat	1977	500	m <sup>3</sup>
LE FRANÇOIS	Réservoir Bourg François	1977	1 000	m <sup>3</sup>
LE FRANÇOIS	Réservoir Cap Est	1988	400	m <sup>3</sup>
LE FRANÇOIS	Réservoir Dostaly	1978	500	m <sup>3</sup>
LE FRANÇOIS	Réservoir Morne Acajou	1979	200	m <sup>3</sup>
LE FRANÇOIS	Réservoir Morne Courbaril	1977	800	m <sup>3</sup>
LE FRANÇOIS	Réservoir Morne Franc	1977	300	m <sup>3</sup>
LE FRANÇOIS	Réservoir Morne Gamelle	1977	300	m <sup>3</sup>

Inventaire des réservoirs				
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
LE FRANÇOIS	Réservoir Trianon (Vapeur Est)	1991	1 000	m <sup>3</sup>
LE LAMENTIN	Réservoir Bois Rouge	1977	300	m <sup>3</sup>
LE LAMENTIN	Réservoir Directoire	1977	1 000	m <sup>3</sup>
LE MARIN	Réservoir Bourg Marin	1980	700	m <sup>3</sup>
LE MARIN	Réservoir Cap Marin	1977	500	m <sup>3</sup>
LE MARIN	Réservoir Duprey	1977	300	m <sup>3</sup>
LE MARIN	Réservoir Mondésir	1992	1 000	m <sup>3</sup>
LE MARIN	Réservoir Mongérald	1975	500	m <sup>3</sup>
LE MARIN	Réservoir Morne Courbaril 1	1976	300	m <sup>3</sup>
LE MARIN	Réservoir Morne Courbaril 2	1978	300	m <sup>3</sup>
LE MARIN	Réservoir Morne Gommier	1980	400	m <sup>3</sup>
LE MARIN	Réservoir Morne Sulpice	1979	200	m <sup>3</sup>
LE ROBERT	Réservoir Augrain	1978	300	m <sup>3</sup>
LE ROBERT	Réservoir Bourg Robert	1970	700	m <sup>3</sup>
LE ROBERT	Réservoir Boutaud	1987	150	m <sup>3</sup>
LE ROBERT	Réservoir Chapelle Villarson	1979	200	m <sup>3</sup>
LE ROBERT	Réservoir Duchène 1	1976	100	m <sup>3</sup>
LE ROBERT	Réservoir Duchène 2	1976	400	m <sup>3</sup>
LE ROBERT	Réservoir Estrade (Mont Vert)	1978	500	m <sup>3</sup>
LE ROBERT	Réservoir Fond Nicolas	1988	500	m <sup>3</sup>
LE ROBERT	Réservoir Four à Chaux	1980	300	m <sup>3</sup>
LE ROBERT	Réservoir Moulin à Vent	1991	1 000	m <sup>3</sup>
LE ROBERT	Réservoir Pointe La Rose	1978	300	m <sup>3</sup>
LE ROBERT	Réservoir Pointe Lynch	1977	700	m <sup>3</sup>
LE VAUCLIN	Réservoir Baie des Mulets	2005	350	m <sup>3</sup>
LE VAUCLIN	Réservoir Beaujolais	1977	300	m <sup>3</sup>
LE VAUCLIN	Réservoir Bourg Vauclin	1970	1 000	m <sup>3</sup>
LE VAUCLIN	Réservoir Dunoyer Cadette (Humbert)	1978	300	m <sup>3</sup>
LE VAUCLIN	Réservoir La Montagne	1981	200	m <sup>3</sup>
LE VAUCLIN	Réservoir Macabou	2003	500	m <sup>3</sup>
LE VAUCLIN	Réservoir Morne Escarvaille	1982	300	m <sup>3</sup>
LE VAUCLIN	Réservoir Placide	1979	150	m <sup>3</sup>

Inventaire des réservoirs				
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
LE VAUCLIN	Réservoir Sigy	2008	1 000	m <sup>3</sup>
LES ANSES-D'ARLET	Réservoir Bas Morne	1993	550	m <sup>3</sup>
LES ANSES-D'ARLET	Réservoir Bourg Anses-d'Arlet	1977	470	m <sup>3</sup>
LES ANSES-D'ARLET	Réservoir Fond Chataigne	1992	1 000	m <sup>3</sup>
LES ANSES-D'ARLET	Réservoir Fond Fleury		1 000	m <sup>3</sup>
LES ANSES-D'ARLET	Réservoir Gallochat	1977	300	m <sup>3</sup>
LES ANSES-D'ARLET	Réservoir Morne Bigot	1978	300	m <sup>3</sup>
LES ANSES-D'ARLET	Réservoir Petite Anse	1977	500	m <sup>3</sup>
LES TROIS-ILETS	Réservoir Bois d'Inde 1	1977	2 000	m <sup>3</sup>
LES TROIS-ILETS	Réservoir Bois d'Inde 2	1977	1 050	m <sup>3</sup>
LES TROIS-ILETS	Réservoir Bourg Trois-Îlets	1976	550	m <sup>3</sup>
LES TROIS-ILETS	Réservoir Grand Maison	1978	300	m <sup>3</sup>
LES TROIS-ILETS	Réservoir La Ferme	1977	500	m <sup>3</sup>
LES TROIS-ILETS	Réservoir L'Armée	1977	200	m <sup>3</sup>
LES TROIS-ILETS	Réservoir Les Hameaux	1977	600	m <sup>3</sup>
LES TROIS-ILETS	Réservoir Morne Clouette	1999	1 000	m <sup>3</sup>
RIVIÈRE-PILOTE	Réservoir Anse Figuier	1978	300	m <sup>3</sup>
RIVIÈRE-PILOTE	Réservoir Bourg Pomponne	1977	700	m <sup>3</sup>
RIVIÈRE-PILOTE	Réservoir En camée	1975	300	m <sup>3</sup>
RIVIÈRE-PILOTE	Réservoir Josseaud	1979	400	m <sup>3</sup>
RIVIÈRE-PILOTE	Réservoir Morne Honoré	1979	1 000	m <sup>3</sup>
RIVIÈRE-PILOTE	Réservoir Morne Roches	1979	500	m <sup>3</sup>
RIVIÈRE-PILOTE	Réservoir Morne WAN 1	1978	300	m <sup>3</sup>
RIVIÈRE-PILOTE	Réservoir Morne WAN 2	1983	300	m <sup>3</sup>
RIVIÈRE-PILOTE	Réservoir Saint Vincent	1977	300	m <sup>3</sup>
RIVIÈRE-PILOTE	Réservoir Vieille Citerne	1985	100	m <sup>3</sup>
RIVIÈRE-SALÉE	Réservoir Courbaril	1979	200	m <sup>3</sup>
RIVIÈRE-SALÉE	Réservoir Dédé	1975	400	m <sup>3</sup>
RIVIÈRE-SALÉE	Réservoir Desmarinière Haut	1979	500	m <sup>3</sup>
RIVIÈRE-SALÉE	Réservoir Fond Masson	1977	200	m <sup>3</sup>
RIVIÈRE-SALÉE	Réservoir Laugier 1 Sud	1979	500	m <sup>3</sup>
RIVIÈRE-SALÉE	Réservoir Laugier 2 Nord	1979	850	m <sup>3</sup>

Inventaire des réservoirs				
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
RIVIÈRE-SALÉE	Réservoir Médecin	1977	200	m <sup>3</sup>
RIVIÈRE-SALÉE	Réservoir Petit Bourg	1995	550	m <sup>3</sup>
RIVIÈRE-SALÉE	Réservoir Sans Pareil	1990	1 500	m <sup>3</sup>
RIVIÈRE-SALÉE	Réservoir Thoraille	1977	300	m <sup>3</sup>
SAINTE-ANNE	Réservoir Baie des Anglais	1990	200	m <sup>3</sup>
SAINTE-ANNE	Réservoir Bourg Bas 2 Sainte-Anne	1978	400	m <sup>3</sup>
SAINTE-ANNE	Réservoir Bourg Haut 1 Sainte-Anne	1978	500	m <sup>3</sup>
SAINTE-ANNE	Réservoir Cap Chevalier 1	1977	500	m <sup>3</sup>
SAINTE-ANNE	Réservoir Cap Chevalier 2	1983	300	m <sup>3</sup>
SAINTE-ANNE	Réservoir Cap Ferré	1978	200	m <sup>3</sup>
SAINTE-ANNE	Réservoir Club Méditerranée	1980	1 000	m <sup>3</sup>
SAINTE-ANNE	Réservoir Poirier	1978	300	m <sup>3</sup>
SAINTE-LUCE	Réservoir Bellevue	1980	300	m <sup>3</sup>
SAINTE-LUCE	Réservoir Bourg Sainte-Luce	1977	400	m <sup>3</sup>
SAINTE-LUCE	Réservoir Corps de Garde	1978	1 000	m <sup>3</sup>
SAINTE-LUCE	Réservoir Epinay	1991	500	m <sup>3</sup>
SAINTE-LUCE	Réservoir Morne des Pères	1977	500	m <sup>3</sup>
SAINTE-LUCE	Réservoir Trois Rivières	1997	500	m <sup>3</sup>
SAINT-ESPRIT	Réservoir Bourg Saint-Esprit	1977	1 000	m <sup>3</sup>
SAINT-ESPRIT	Réservoir Morne Lavaleur	1975	300	m <sup>3</sup>
SAINT-JOSEPH	Réservoir Rivière Blanche 1500	1977	1 500	m <sup>3</sup>
SAINT-JOSEPH	Réservoir Rivière Blanche 8000	2007	8 000	m <sup>3</sup>

### 3.2.2.4 LES STATIONS DE POMPAGE / RELEVAGE

Les stations de pompage / relevage disponibles au cours de l'année d'exercice pour la distribution de l'eau sur l'ensemble du réseau dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de pompage - relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
DUCOS	Bâche de pompage de Barington	1993		m <sup>3</sup> /h
DUCOS	Bâche de pompage de Fond d'Or	1996		m <sup>3</sup> /h
DUCOS	Bâche de pompage de Morne Carette	1990		m <sup>3</sup> /h

Inventaire des installations de pompage - relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
DUCOS	Station de pompage de Morne Vert	1991		m <sup>3</sup> /h
DUCOS	Surpresseur Bac Coco	1977		m <sup>3</sup> /h
DUCOS	Surpresseur Fond Panier	1998		m <sup>3</sup> /h
DUCOS	Surpresseur La Marie	2010		m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	Station de pompage de Morne Figue	1992		m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	Station de pompage de Morne Pavillon 1	1990		m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	Surpresseur Anse L'Etang	1991		m <sup>3</sup> /h
LE DIAMANT	Bâche de pompage de Ancinel	1983		m <sup>3</sup> /h
LE DIAMANT	Bâche de pompage de Bourg L'Eglise Nord Haut Morne	1992		m <sup>3</sup> /h
LE DIAMANT	Bâche de pompage de Chalopin	1994		m <sup>3</sup> /h
LE DIAMANT	Station de pompage de Anse Cafard	1991		m <sup>3</sup> /h
LE DIAMANT	Station de pompage de Mare Poirier Haut / Bas	1993		m <sup>3</sup> /h
LE DIAMANT	Station de pompage de Tamarin	1983		m <sup>3</sup> /h
LE DIAMANT	Surpresseur en ligne Ancinel			
LE DIAMANT	Surpresseur Vaudrancourt	1999		m <sup>3</sup> /h
LE FRANÇOIS	Bâche de pompage de Bossou	1993		m <sup>3</sup> /h
LE FRANÇOIS	Bâche de pompage de Chopotte	1978		m <sup>3</sup> /h
LE FRANÇOIS	Bâche de pompage de Morne Gamelle	1993		m <sup>3</sup> /h
LE FRANÇOIS	Station de pompage de Dostaly	1995		m <sup>3</sup> /h
LE LAMENTIN	Station de pompage de Directoire - Belle Ile			
LE LAMENTIN	Station de pompage de Directoire Boutaud			
LE MARIN	Bâche de pompage de Mongérald	1979		m <sup>3</sup> /h
LE MARIN	Bâche de pompage de Morne Flambeau / Morne Courbaril	1991		m <sup>3</sup> /h
LE MARIN	Bâche de pompage de Morne Sulpice	1986		m <sup>3</sup> /h
LE MARIN	Station de pompage de Duprey	1983		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	Bâche de pompage de Chapelle Villarson	1980		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	Bâche de pompage de Estrade (Mont Vert)	1995		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	Station de pompage de Four à Chaux	1980		m <sup>3</sup> /h
LE VAUCLIN	Bâche de pompage de Beaujolais	1978		m <sup>3</sup> /h
LE VAUCLIN	Bâche de pompage de Dunoyer Cadette (Humbert)	1978		m <sup>3</sup> /h
LE VAUCLIN	Bâche de pompage de Grand Boucan	2000		m <sup>3</sup> /h
LE VAUCLIN	Bâche de pompage de Ravine Plate	2008		m <sup>3</sup> /h

Inventaire des installations de pompage - relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
LE VAUCLIN	Station de pompage de Placide	1982		m <sup>3</sup> /h
LE VAUCLIN	Surpresseur Sigy	2009		m <sup>3</sup> /h
LES ANSES-D'ARLET	Bâche de pompage de Bas Morne	1993		m <sup>3</sup> /h
LES ANSES-D'ARLET	Station de pompage de Gallochat	2002		m <sup>3</sup> /h
LES ANSES-D'ARLET	Surpresseur en ligne Fond Fleury	2011		m <sup>3</sup> /h
LES ANSES-D'ARLET	Surpresseur Morne Bigot	2005		m <sup>3</sup> /h
LES TROIS-ILETS	Bâche de pompage de Morne Clouette	2002		m <sup>3</sup> /h
LES TROIS-ILETS	Station de pompage de La Ferme	2009		m <sup>3</sup> /h
LES TROIS-ILETS	Station de pompage de Les Hameaux - Armée / Gallochat	1993		m <sup>3</sup> /h
RIVIÈRE-PILOTE	Bâche de pompage de Josseaud 1	2000		m <sup>3</sup> /h
RIVIÈRE-PILOTE	Bâche de pompage de Morne Roches	1978		m <sup>3</sup> /h
RIVIÈRE-PILOTE	Bâche de pompage de Saint Vincent	1979		m <sup>3</sup> /h
RIVIÈRE-PILOTE	Station de pompage de Josseaud 2	2000		m <sup>3</sup> /h
RIVIÈRE-PILOTE	Station de pompage du Bourg Pomponne	2001		m <sup>3</sup> /h
RIVIÈRE-PILOTE	Surpresseur Croix Godet	2004		m <sup>3</sup> /h
RIVIÈRE-PILOTE	Surpresseur Morne Roches			
RIVIÈRE-SALÉE	Bâche de pompage de La Haut (Dédé)	1979		m <sup>3</sup> /h
RIVIÈRE-SALÉE	Bâche de pompage de Thoraille	1976		m <sup>3</sup> /h
RIVIÈRE-SALÉE	Station de pompage de Courbaril	1991		m <sup>3</sup> /h
RIVIÈRE-SALÉE	Station de pompage de Desmarinière Bas	1980		m <sup>3</sup> /h
RIVIÈRE-SALÉE	Station de pompage de Fond Masson	2006		m <sup>3</sup> /h
RIVIÈRE-SALÉE	Station de pompage de Sans Pareil	1990		m <sup>3</sup> /h
RIVIÈRE-SALÉE	Surpresseur Petit Bourg	2006		m <sup>3</sup> /h
SAINTE-ANNE	Bâche de pompage de Cap Ferré			
SAINTE-ANNE	Bâche de pompage de Crève Coeur	1976		m <sup>3</sup> /h
SAINTE-LUCE	Station de pompage de Bourg Sainte-Luce	1991		m <sup>3</sup> /h
SAINTE-LUCE	Station de pompage de Corps de Garde	1981		m <sup>3</sup> /h
SAINT-ESPRIT	Bâche de pompage de Veille Citerne	1985		m <sup>3</sup> /h
SAINT-ESPRIT	Station de pompage de Bourg Saint-Esprit	1990		m <sup>3</sup> /h
SAINT-JOSEPH	Station de pompage de Rivière Blanche - Balata	1993		m <sup>3</sup> /h
SAINT-JOSEPH	Station de pompage de Rivière Blanche - Séailles	1991		m <sup>3</sup> /h

### 3.2.2.5 LES VARIATIONS SUR LES INSTALLATIONS

Le tableau suivant détaille les changements intervenus sur l'année au niveau des principales installations :

Les variations sur les installations			
Commune	Site	Année de mise en service	Année de mise hors service
LE LAMENTIN	Usine Directoire	1973	
SAINT-JOSEPH	Usine de Rivière Blanche	1950	

### 3.2.2.6 LES TRAITEMENTS ET CONTROLES DE QUALITE D'EAU SUR LE RESEAU

Pour assurer et maintenir une bonne qualité d'eau sur l'ensemble du réseau de distribution, les installations de traitement sur le réseau disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de traitement sur réseau		
Commune	Site	Année de mise en service
DUCOS	Chloration Bac Coco	2008
LA TRINITÉ	Chloration Desmarinière	2008
LE FRANÇOIS	Chloration Dostaly	2008
RIVIÈRE-SALÉE	Chloration Fleury	2008

### 3.2.2.7 LES POINTS DE MESURE OU PRELEVEMENT

Les points de mesure ou prélèvements sont détaillés dans le tableau suivant.

Inventaire des points de mesure ou prélèvement	
Commune	Site
LA TRINITÉ	Comptage Cosmy
LE DIAMANT	Comptage Taupinière
LE FRANÇOIS	Comptage 4 croisées
LE LAMENTIN	Comptage Pelletier Réseau
LE LAMENTIN	Comptage Soudon
LE LAMENTIN	Comptage Vente Habitation Union
LE LAMENTIN	Comptage Vente Mangot Vulcin
LE LAMENTIN	Comptage Vente Pelletier
LE MARIN	Comptage Gendarmerie Marin
LE MARIN	Comptage Morne Flambeau

Inventaire des points de mesure ou prélèvement	
Commune	Site
LE ROBERT	Comptage Chapelle Villarson
LE ROBERT	Comptage Estrade
LE ROBERT	Comptage Robert Caraïbes
RIVIÈRE-PILOTE	Comptage Mare Capron
SAINT-JOSEPH	Comptage Vente Jonction
SAINT-JOSEPH	Comptage Vente Presqu'île
SAINT-JOSEPH	Comptage Vente Schoelcher

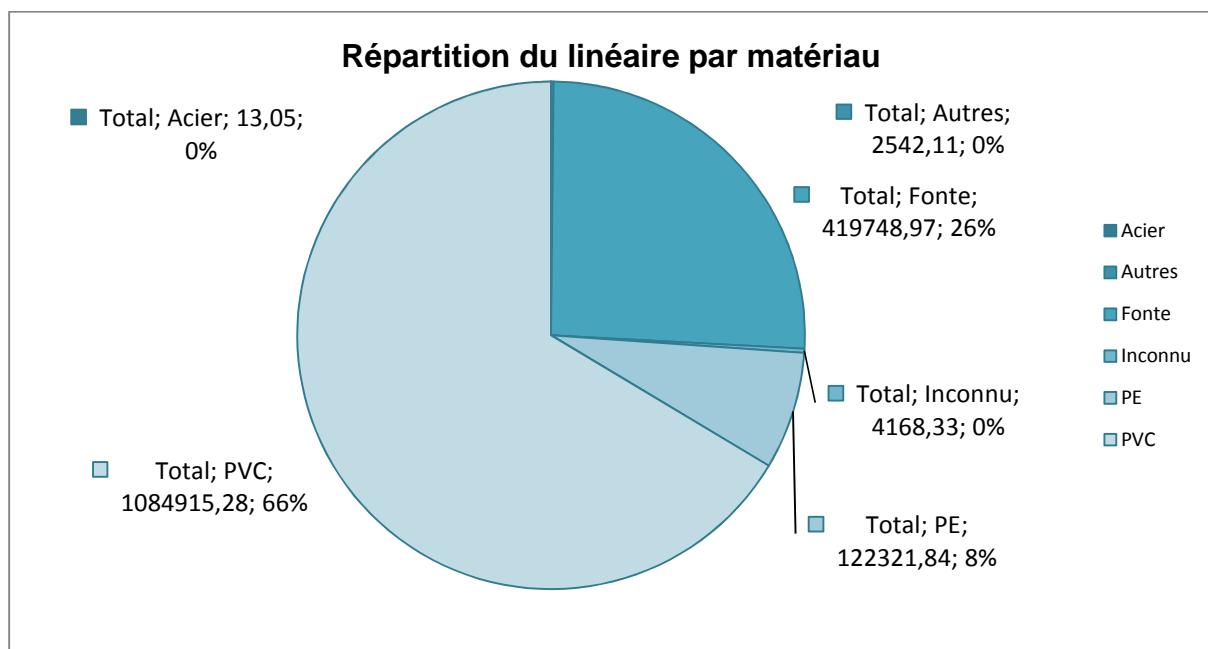
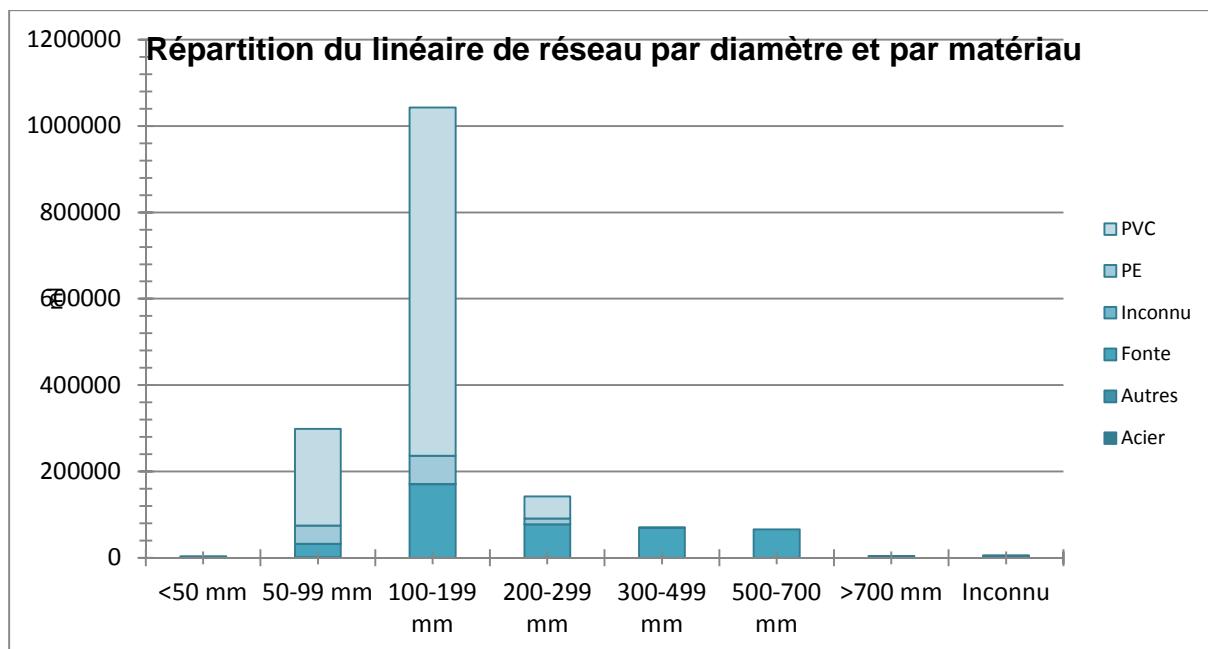
### 3.2.2.8 LES CANALISATIONS

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Linéaire de canalisation (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	-	485	-	1 686	-	-	1 156	-	3 327
50-99 mm	31 421	42 276	-	223 511	-	-	1 142	3	298 354
100-199 mm	170 529	65 480	-	806 662	-	-	-	200	1 042 870
200-299 mm	77 925	12 953	-	51 558	13	-	-	10	142 459
300-499 mm	69 388	1 127	-	-	-	-	-	-	70 515
500-700 mm	66 109	-	-	-	-	-	-	-	66 109
>700 mm	4 138	-	-	-	-	-	-	-	4 138
Inconnu	239	-	-	1 498	-	-	244	3 955	5 937
Total	419 749	122 322	-	1 084 915	13	-	2 542	4 168	1 633 710

Linéaire de canalisation (ml)									
Matériau/Diamètre (mm)	<50	50-99	100-199	200-299	300-499	500-700	>700	Inconnu	Total
Fonte ductile	-	5 138	45 468	45 316	62 755	37 335	2 015	36	198 063
Fonte grise	-	83	8	119	-	-	-	-	210
Fonte indéterminée	-	26 201	125 053	32 489	6 633	28 774	2 123	203	221 476
PE bandes bleues	207	34 286	46 145	9 491	1 127	-	-	-	91 256
PE indéterminé	278	7 991	19 335	3 462	-	-	-	-	31 066
PVC mono-orienté	1 686	223 511	805 622	50 061	-	-	-	1 498	1 082 378

Linéaire de canalisation (ml)									
Matériau/Diamètre (mm)	<50	50-99	100-199	200-299	300-499	500-700	>700	Inconnu	Total
PVC bi-orienté	-	-	942	1 497	-	-	-	-	2 439
PVC indéterminé	-	-	98	-	-	-	-	-	98
Acier	-	-	-	13	-	-	-	-	13
Autre	1 156	1 142	-	-	-	-	-	244	2 542
Inconnu	-	3	200	10	-	-	-	3 955	4 168
Total	3 327	298 354	1 042 870	142 459	70 515	66 109	4 138	5 937	1 633 710





### 3.2.2.9 LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS

Le tableau suivant détaille les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations. En ce qui concerne le motif "Renouvellement", la valeur indiquée correspond au delta en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement.

<b>Les variations sur les canalisations</b>	
<b>Motif</b>	<b>ml</b>
Linéaire total de canalisation de l'année précédente	1 628 985
Situation actuelle	1 628 985

<b>Les variations sur les canalisations</b>	
<b>Motif</b>	<b>ml</b>
Linéaire total de canalisation de l'année précédente	1 628 985
Régularisations de plans	4 725
Situation actuelle	1 633 710

<b>La répartition par commune des variations sur les canalisations</b>		
<b>Commune</b>	<b>Motif</b>	<b>ml</b>
DUCOS	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	153 427
LA TRINITÉ	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	114 744
LE DIAMANT	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	81 242
LE FRANÇOIS	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	187 047
LE LAMENTIN	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	28 271
LE MARIN	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	89 781
LE ROBERT	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	164 312
LE VAUCLIN	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	118 003
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	58 276
LES TROIS-ILETS	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	91 572
RIVIÈRE-PILOTE	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	138 322
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	138 103
SAINTE-ANNE	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	76 243
SAINTE-LUCE	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	91 983
SAINT-ESPRIT	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	89 457
SAINT-JOSEPH	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	8 204

### 3.2.2.10 LES ACCESSOIRES DE RESEAU

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	-	-	12	11	20	81,8%
Détendeurs / Stabilisateurs	-	-	449	450	454	0,9%
Equipements de mesure de type compteur	-	-	105	105	111	5,7%
Equipements de mesure de type qualité	-	-	1	1	1	0,0%
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	-	-	1 640	1 746	1 755	0,5%
Régulateurs débit	-	-	16	17	17	0,0%
Vannes	-	-	5 298	5 380	5 426	0,9%
Vidanges, purges, ventouses	-	-	5 291	5 357	5 398	0,8%

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune							
DUCOS	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DUCOS	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	-	-	1	-	1	0,0%
DUCOS	Détendeurs / Stabilisateurs	-	-	12	12	12	0,0%
DUCOS	Equipements de mesure de type compteur	-	-	9	9	9	0,0%
DUCOS	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	-	-	185	187	188	0,5%
DUCOS	Régulateurs débit	-	-	3	4	4	0,0%
DUCOS	Vannes	-	-	667	674	681	1,0%
DUCOS	Vidanges, purges, ventouses	-	-	507	515	516	0,2%

LA TRINITÉ	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LA TRINITÉ	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	-	-	1	1	1	0,0%
LA TRINITÉ	Détendeurs / Stabilisateurs	-	-	20	21	21	0,0%
LA TRINITÉ	Equipements de mesure de type compteur	-	-	12	12	12	0,0%
LA TRINITÉ	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	-	-	113	113	113	0,0%
LA TRINITÉ	Régulateurs débit	-	-	1	1	1	0,0%
LA TRINITÉ	Vannes	-	-	459	460	461	0,2%
LA TRINITÉ	Vidanges, purges, ventouses	-	-	335	335	335	0,0%

LE DIAMANT	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LE DIAMANT	Détendeurs / Stabilisateurs	-	-	20	19	20	5,3%
LE DIAMANT	Equipements de mesure de type compteur	-	-	8	8	9	12,5%
LE DIAMANT	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	-	-	81	81	82	1,2%
LE DIAMANT	Régulateurs débit	-	-	2	2	2	0,0%
LE DIAMANT	Vannes	-	-	290	295	296	0,3%
LE DIAMANT	Vidanges, purges, ventouses	-	-	335	345	346	0,3%

LE FRANÇOIS	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LE FRANÇOIS	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	-	-	2	2	2	0,0%
LE FRANÇOIS	Détendeurs / Stabilisateurs	-	-	54	55	55	0,0%
LE FRANÇOIS	Equipements de mesure de type compteur	-	-	15	15	16	6,7%
LE FRANÇOIS	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	-	-	190	191	192	0,5%
LE FRANÇOIS	Régulateurs débit	-	-	2	2	2	0,0%
LE FRANÇOIS	Vannes	-	-	511	509	508	- 0,2%
LE FRANÇOIS	Vidanges, purges, ventouses	-	-	564	569	569	0,0%

LE LAMENTIN	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LE LAMENTIN	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	-	-	-	-	5	0,0%
LE LAMENTIN	Détendeurs / Stabilisateurs	-	-	2	2	2	0,0%
LE LAMENTIN	Equipements de mesure de type compteur	-	-	4	4	4	0,0%
LE LAMENTIN	Vannes	-	-	44	47	52	10,6%
LE LAMENTIN	Vidanges, purges, ventouses	-	-	3	3	3	0,0%

LE MARIN	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LE MARIN	Détendeurs / Stabilisateurs	-	-	18	18	18	0,0%
LE MARIN	Equipements de mesure de type compteur	-	-	9	9	10	11,1%
LE MARIN	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	-	-	98	98	98	0,0%
LE MARIN	Régulateurs débit	-	-	2	2	2	0,0%
LE MARIN	Vannes	-	-	231	230	231	0,4%
LE MARIN	Vidanges, purges, ventouses	-	-	279	281	282	0,4%

LE ROBERT	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LE ROBERT	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	-	-	2	2	2	0,0%

LE ROBERT	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LE ROBERT	Détendeurs / Stabilisateurs	-	-	40	40	40	0,0%
LE ROBERT	Equipements de mesure de type compteur	-	-	11	11	12	9,1%
LE ROBERT	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	-	-	178	178	180	1,1%
LE ROBERT	Régulateurs débit	-	-	2	2	2	0,0%
LE ROBERT	Vannes	-	-	522	526	528	0,4%
LE ROBERT	Vidanges, purges, ventouses	-	-	494	497	498	0,2%

LE VAUCLIN	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LE VAUCLIN	Détendeurs / Stabilisateurs	-	-	42	41	42	2,4%
LE VAUCLIN	Equipements de mesure de type compteur	-	-	1	1	2	100,0%
LE VAUCLIN	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	-	-	104	104	104	0,0%
LE VAUCLIN	Vannes	-	-	368	372	380	2,2%
LE VAUCLIN	Vidanges, purges, ventouses	-	-	359	365	383	4,9%

LES ANSES-D'ARLET	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LES ANSES-D'ARLET	Détendeurs / Stabilisateurs	-	-	26	25	26	4,0%
LES ANSES-D'ARLET	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	-	-	54	54	55	1,9%
LES ANSES-D'ARLET	Vannes	-	-	159	167	168	0,6%
LES ANSES-D'ARLET	Vidanges, purges, ventouses	-	-	201	210	211	0,5%

LES TROIS-ILETS	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LES TROIS-ILETS	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	-	-	2	2	2	0,0%
LES TROIS-ILETS	Détendeurs / Stabilisateurs	-	-	22	22	22	0,0%
LES TROIS-ILETS	Equipements de mesure de type compteur	-	-	10	10	10	0,0%
LES TROIS-ILETS	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	-	-	120	120	122	1,7%
LES TROIS-ILETS	Vannes	-	-	418	450	460	2,2%
LES TROIS-ILETS	Vidanges, purges, ventouses	-	-	391	402	409	1,7%

RIVIÈRE-PILOTE	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
RIVIÈRE-PILOTE	Détendeurs / Stabilisateurs	-	-	87	88	88	0,0%
RIVIÈRE-PILOTE	Equipements de mesure de type compteur	-	-	4	4	4	0,0%
RIVIÈRE-PILOTE	Equipements de mesure de type qualité	-	-	1	1	1	0,0%
RIVIÈRE-PILOTE	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	-	-	182	183	183	0,0%

RIVIÈRE-PILOTE	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
RIVIÈRE-PILOTE	Vannes	-	-	302	304	304	0,0%
RIVIÈRE-PILOTE	Vidanges, purges, ventouses	-	-	481	484	484	0,0%

RIVIÈRE-SALÉE	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
RIVIÈRE-SALÉE	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	-	-	2	2	2	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Détendeurs / Stabilisateurs	-	-	37	39	39	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Equipements de mesure de type compteur	-	-	4	4	5	25,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	-	-	151	152	153	0,7%
RIVIÈRE-SALÉE	Régulateurs débit	-	-	1	1	1	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Vannes	-	-	421	427	430	0,7%
RIVIÈRE-SALÉE	Vidanges, purges, ventouses	-	-	443	439	448	2,1%

SAINTE-ANNE	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINTE-ANNE	Détendeurs / Stabilisateurs	-	-	6	6	6	0,0%
SAINTE-ANNE	Equipements de mesure de type compteur	-	-	3	3	3	0,0%
SAINTE-ANNE	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	-	-	71	71	71	0,0%
SAINTE-ANNE	Régulateurs débit	-	-	3	3	3	0,0%
SAINTE-ANNE	Vannes	-	-	245	250	250	0,0%
SAINTE-ANNE	Vidanges, purges, ventouses	-	-	244	245	245	0,0%

SAINTE-LUCE	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINTE-LUCE	Détendeurs / Stabilisateurs	-	-	27	27	27	0,0%
SAINTE-LUCE	Equipements de mesure de type compteur	-	-	9	9	9	0,0%
SAINTE-LUCE	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	-	-	1	101	101	0,0%
SAINTE-LUCE	Vannes	-	-	304	305	305	0,0%
SAINTE-LUCE	Vidanges, purges, ventouses	-	-	274	275	275	0,0%

SAINT-ESPRIT	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINT-ESPRIT	Détendeurs / Stabilisateurs	-	-	36	35	36	2,9%
SAINT-ESPRIT	Equipements de mesure de type compteur	-	-	5	5	5	0,0%
SAINT-ESPRIT	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	-	-	112	113	113	0,0%
SAINT-ESPRIT	Vannes	-	-	336	341	346	1,5%
SAINT-ESPRIT	Vidanges, purges, ventouses	-	-	378	387	389	0,5%

SAINT-JOSEPH	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINT-JOSEPH	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	-	-	2	2	5	150,0%
SAINT-JOSEPH	Equipements de mesure de type compteur	-	-	1	1	1	0,0%
SAINT-JOSEPH	Vannes	-	-	21	23	26	13,0%
SAINT-JOSEPH	Vidanges, purges, ventouses	-	-	3	5	5	0,0%

### 3.2.2.11 LES BRANCHEMENTS

Le tableau suivant détaille au 31 décembre de l'année d'exercice la répartition des branchements :

COMMUNE	BRANCHEMENTS NEUFS
DUCOS	78
LA TRINITE	34
LE DIAMANT	37
LE FRANCOIS	86
LE MARIN	35
LE ROBERT	76
LE VAUCLIN	60
LES ANSES D ARLET	28
LES TROIS ILETS	29
RIVIERE PILOTE	33
RIVIERE SALEE	55
ST ESPRIT	40
STE ANNE	27
STE LUCE	54
<b>Total général</b>	<b>672</b>

### 3.2.2.12 LES COMpteURS

Le tableau suivant détaille le parc compteur situé en domaine concédé par code usage, tranches de diamètres et tranches d'âge. Le parc présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice :

Diamètre compteur	1999 et antérieur	Total																			
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
15		1932	545	1620	1873	2903	4261	3898	2270	2323	2924	1930	6600	8022	4751	5392	7060	5698	4405	4716	73123
20		33	10	14	18	22	18	30	23	13	11	11	12	17	44	40	189	42	33	58	638
30		16	2	2	7	11	8	16	22	23	19	14	10	15	24	22	60	30	12	18	331
40		16	1	3	1	15	9	14	15	17	20	12	27	23	33	22	73	27	26	10	364
60		6			1	1		3	1	2	4	2	1	1	4	16	22	22	17	6	109
80			1			2		2	2	3	3	3	1	2	5	6	2	8	2	3	45
100		1				1			3	3		2	2	3	2			2	1		20
150		1														1					2
200																	1				1
999																			1		1
ABSENCE DE DIAMETRE							1											10	5		16
Total généra		2005	559	1639	1900	2954	4298	3963	2333	2384	2984	1972	6653	8082	4865	5501	7406	5827	4508	4817	74650

### 3.2.2.13 L'ANALYSE DU PATRIMOINE

IP5	<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</b>	<b>Unité = 95 (*) (Total MAX : 120)</b>
	<p>NB. Cet indicateur RPQS (P103.2) a été modifié par arrêté du 02/12/2013</p> <p>(*) Faisant suite à la réunion d'information du 03 avril 2014 avec l'ODE et la DEAL, un séminaire détaillant la méthodologie de calcul de l'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a eu lieu à l'initiative de l'ODE et la DEAL en juin 2014.</p>	

#### **Définition prise à compte à compter du 02/12/2013 :**

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (**partie B**) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (**partie C**) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (**parties A + B**) sont acquis.

#### **Partie A : Plan des réseaux (15 points)**

- **10 points (VP.236) : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable** mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable
- **5 points (VP.237) : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux** afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année

Nota : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.

#### **Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)**

- **10 points (VP.238, VP.239 et VP.240) - les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :**
  - **Existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et **pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux**, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)
  - **La procédure de mise à jour** du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)
- **5 points (VP.239) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.**

Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire

Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires

Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires

Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires

Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires

- **15 points (VP.241) :** L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point

Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points

Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 point

Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points

Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points

Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points

Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points

### Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (50 points)

- **10 points (VP.242) :** Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux
- **10 points (VP.243) :** Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution

Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée

- **0 points (VP.244) :** Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements; (**seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item**)
- **10 points (VP.245) :** Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ; (**seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item**)
- **10 points (VP.246) :** Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite
- **10 points (VP.247) :** Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement
- **0 points (VP.248) :** Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)
- **0 points (VP.249) :** Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux

Nota : les variables mentionnées ci-dessus sous le nom VP.xxx permettent de faire le lien avec le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) qui propose la saisie des indicateurs et données du RPQS.



# 4 | Qualité du service

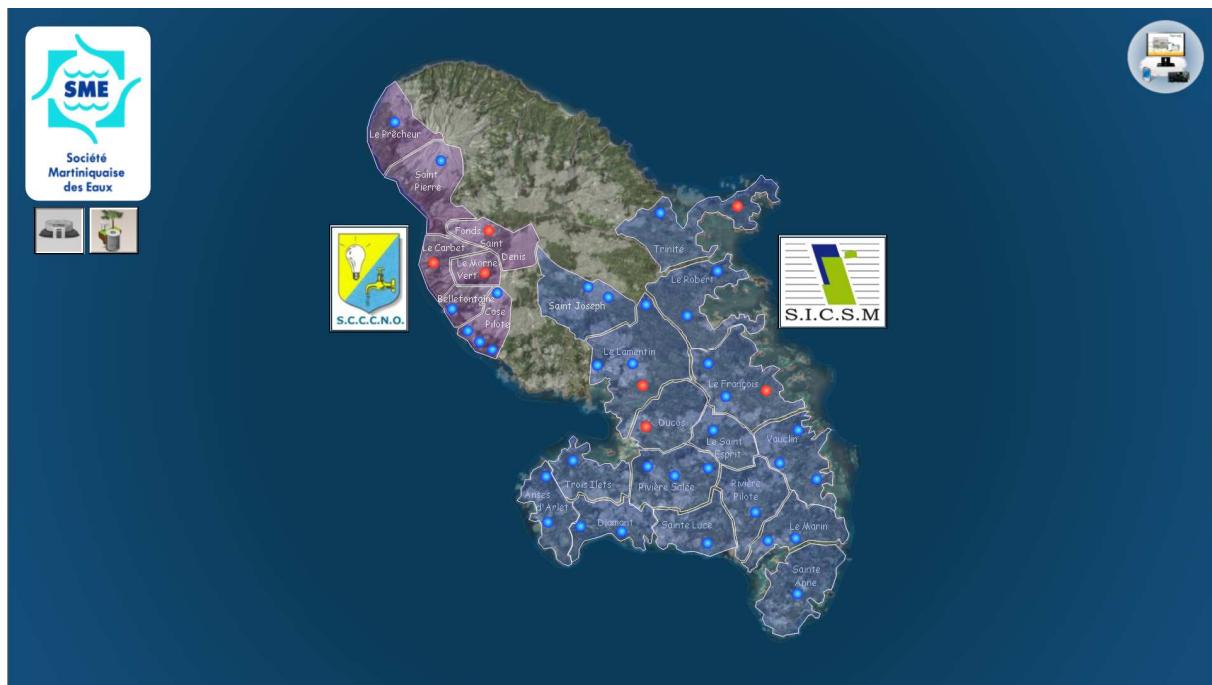
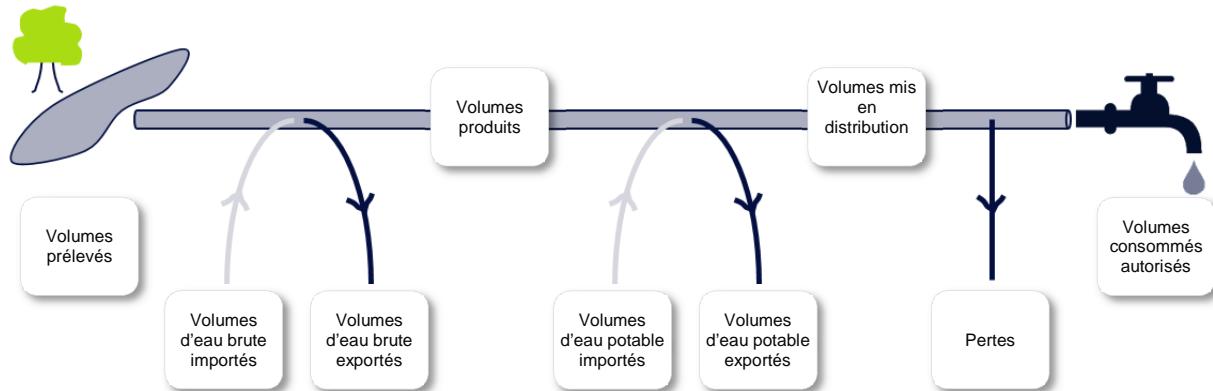


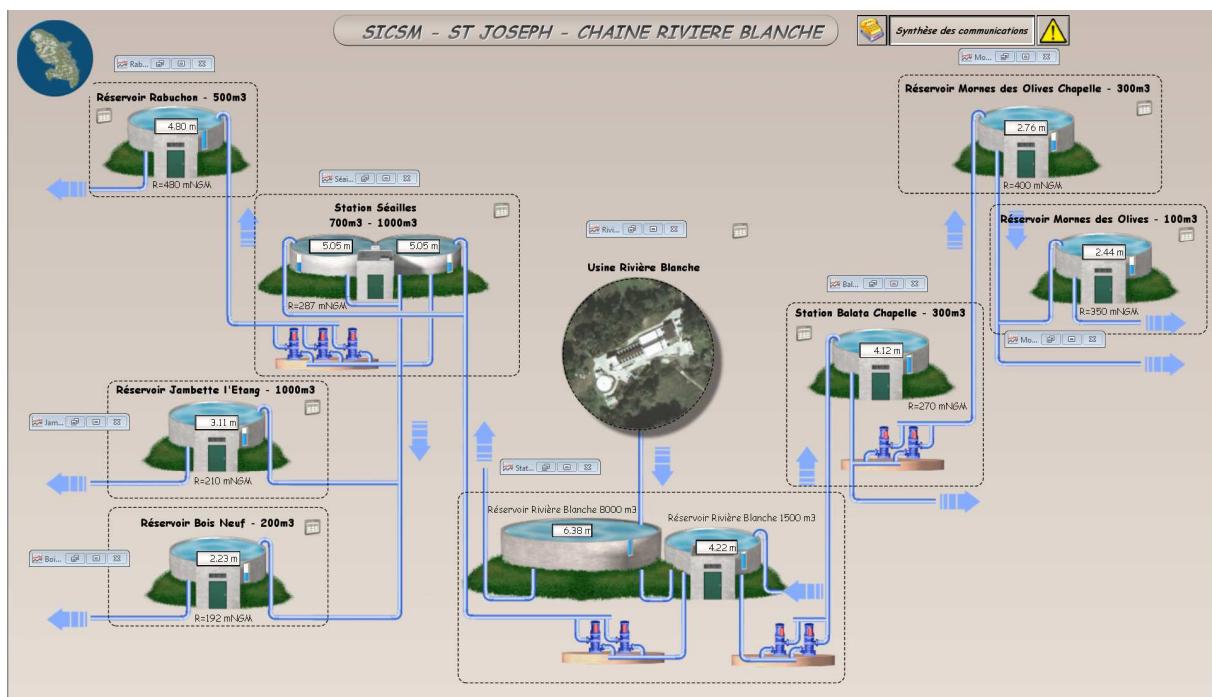
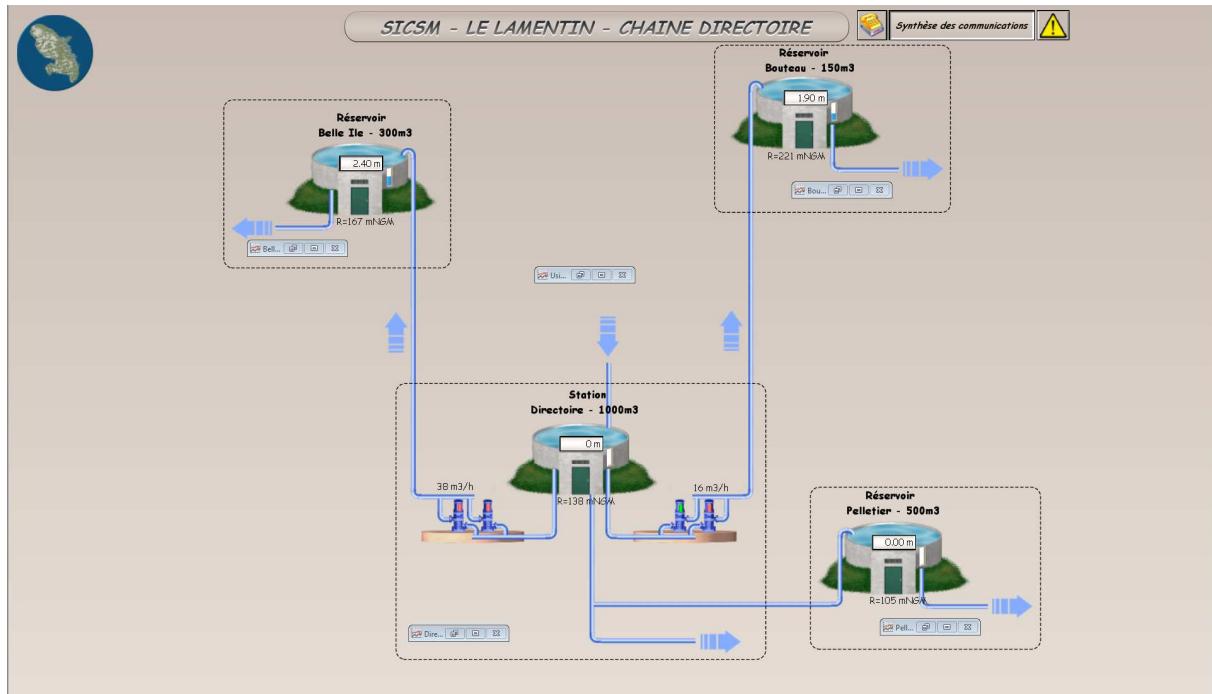


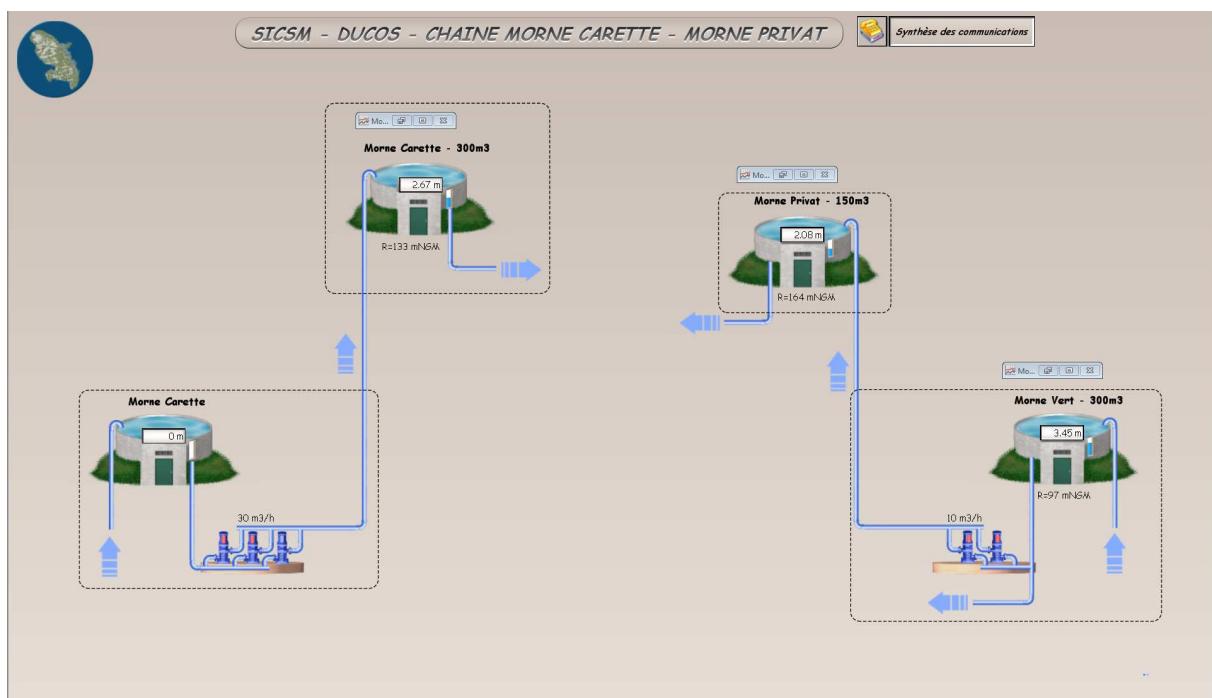
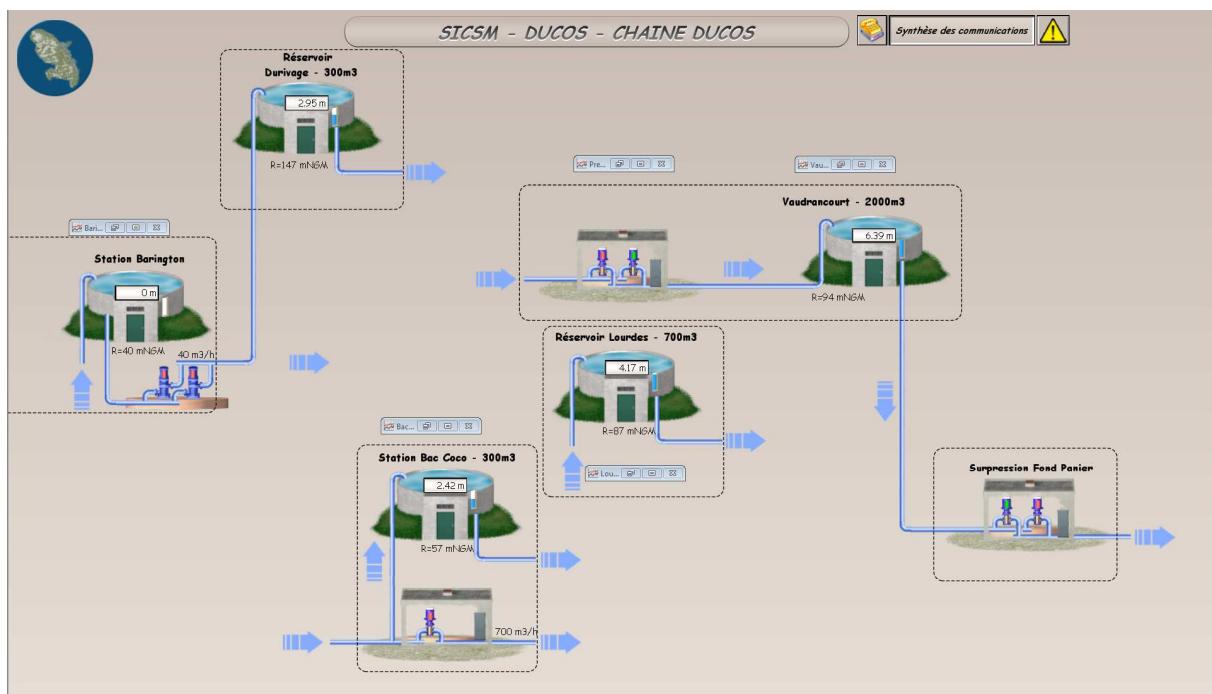
## 4.1 Le bilan hydraulique

Cette partie présente de façon détaillée le bilan hydraulique explicitant les différents volumes prélevés et éventuellement achetés ou vendus, mais également les volumes produits et distribués. Les notions de rendement et d'indice linéaire de perte sont également abordées.

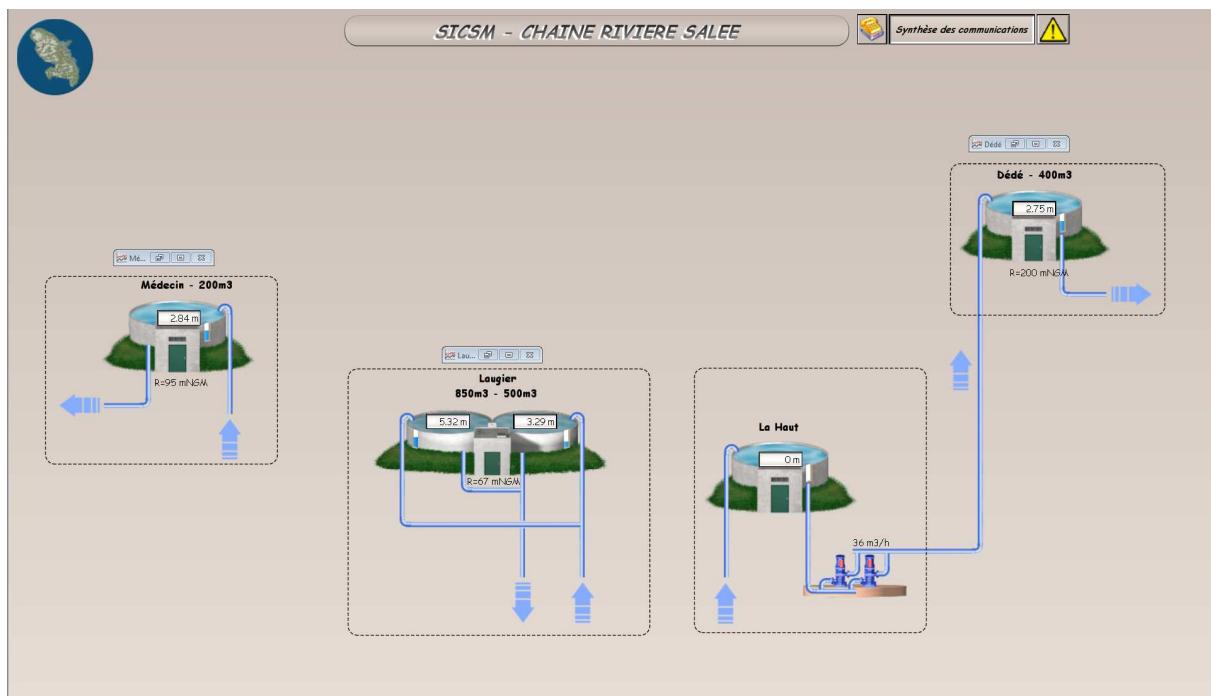
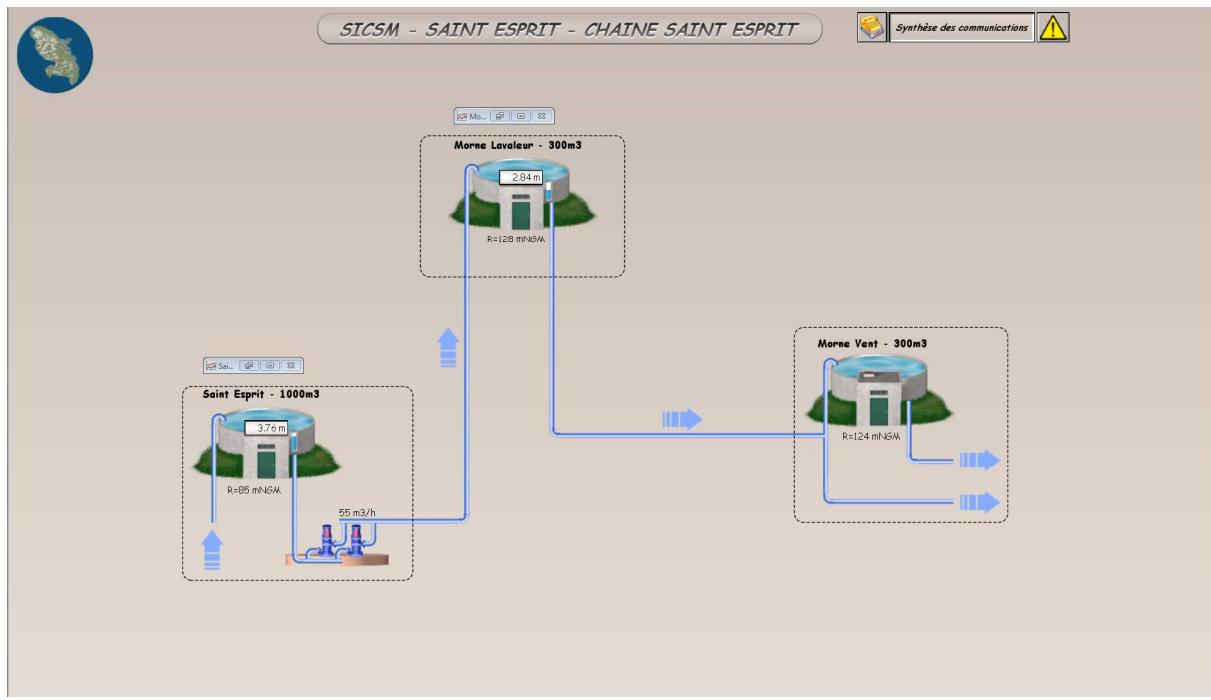
### 4.1.1 Le schéma d'alimentation en eau potable

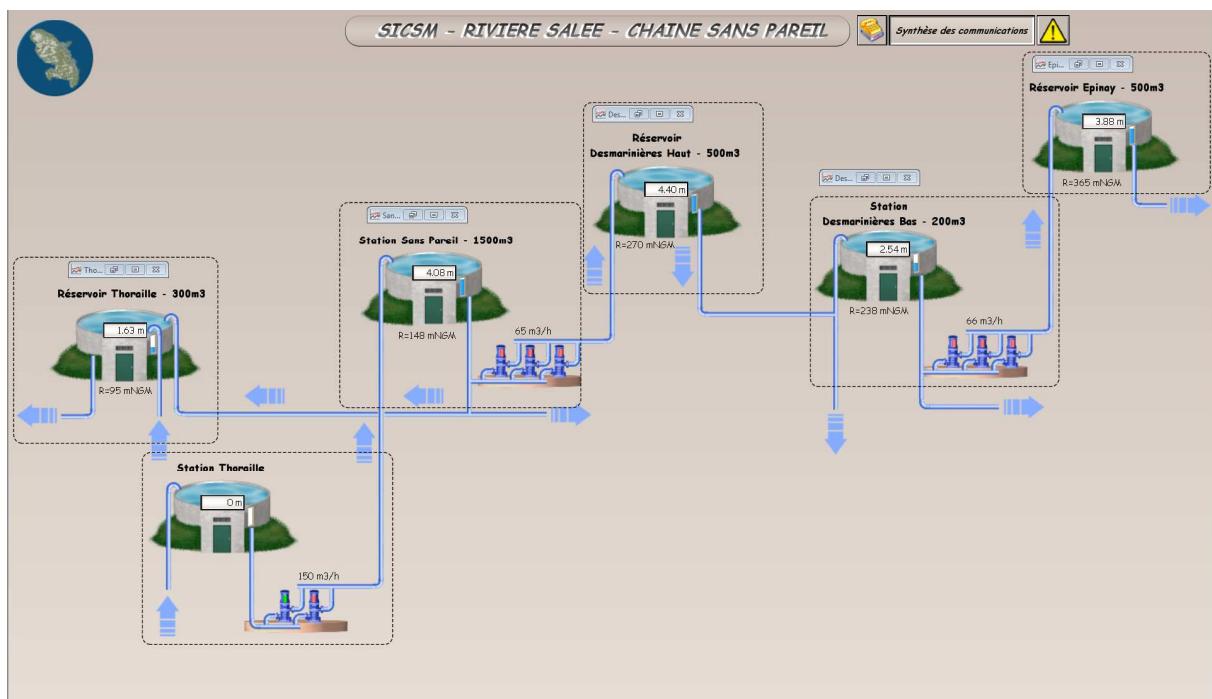
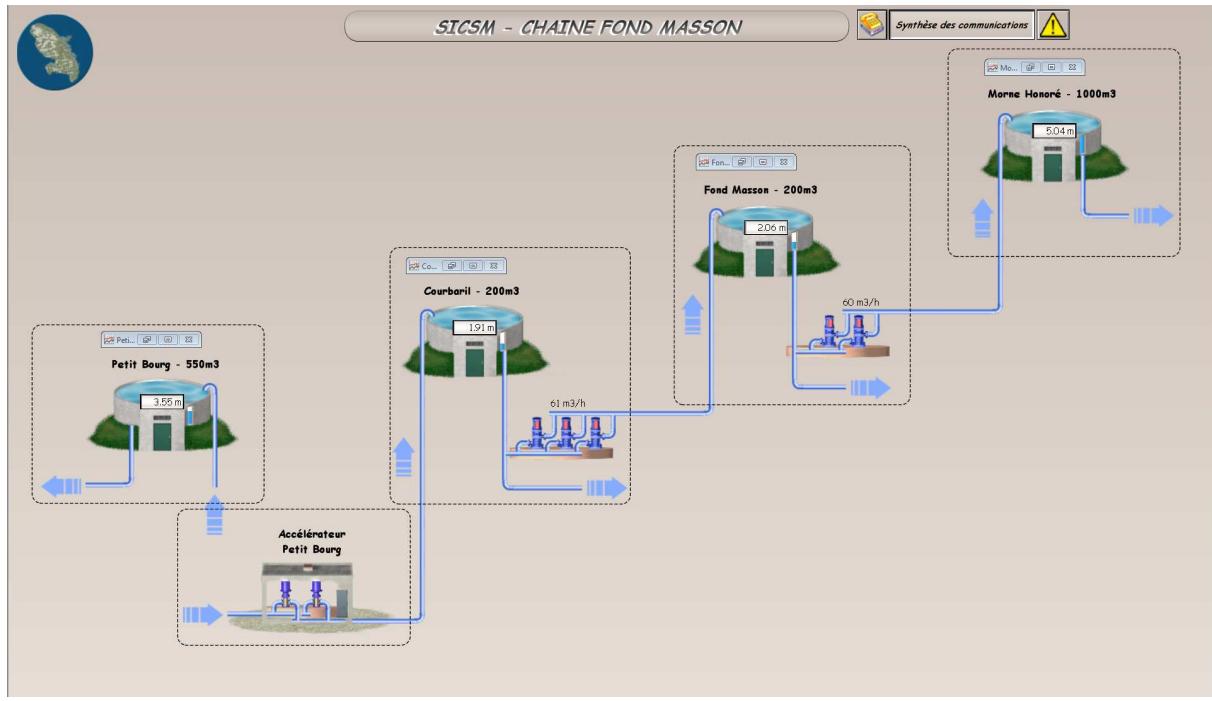


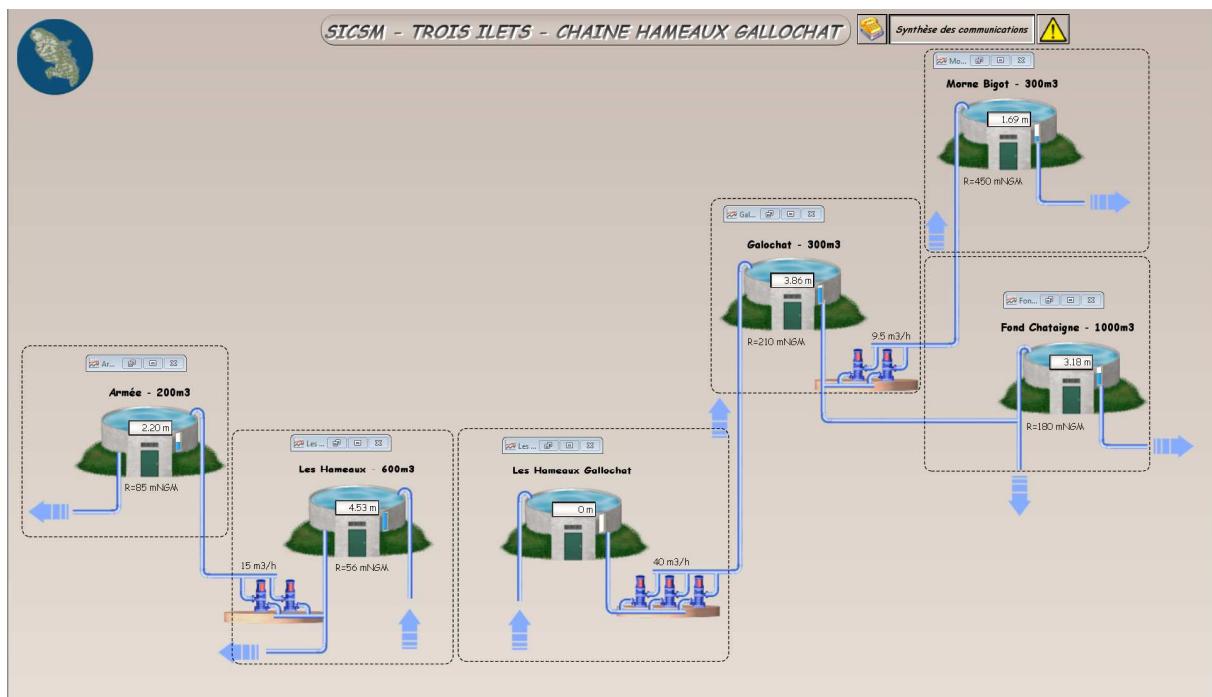
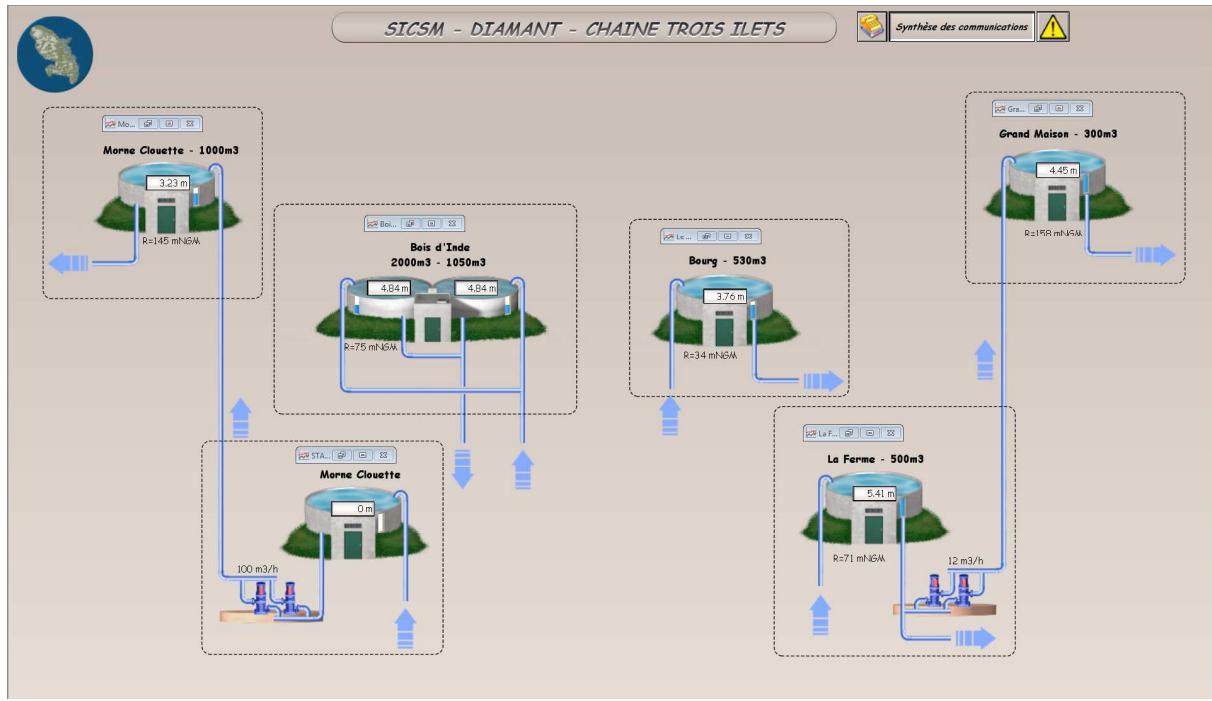


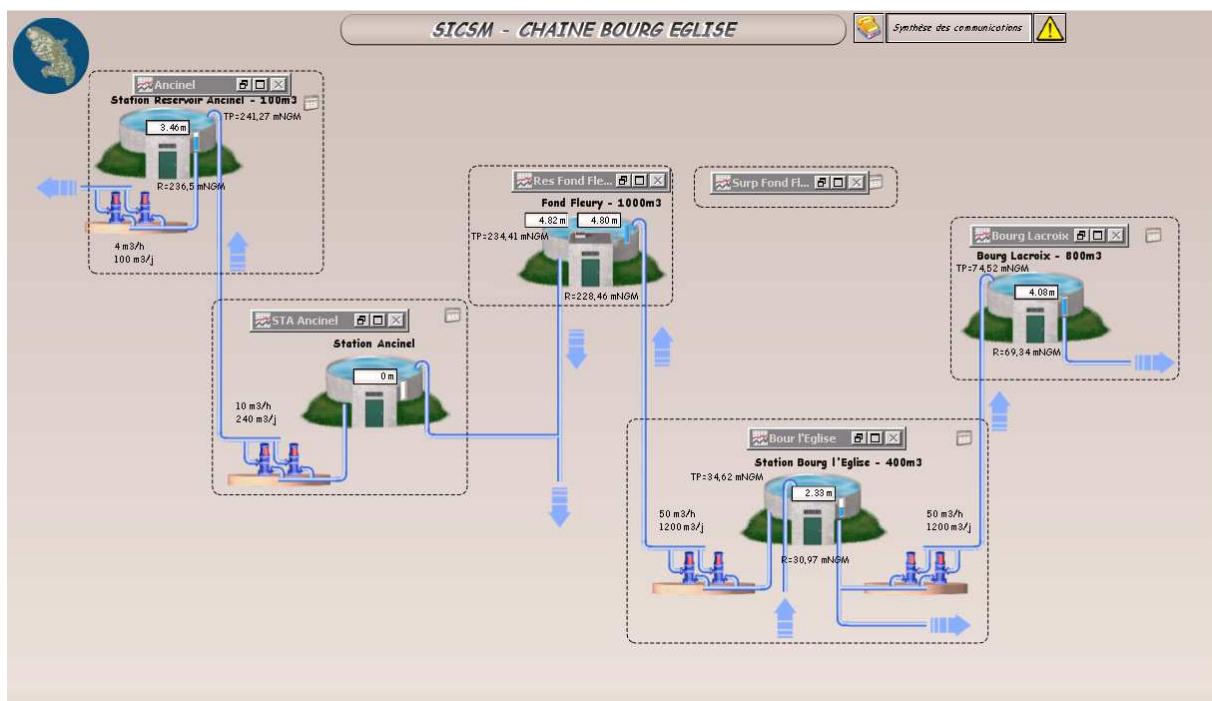
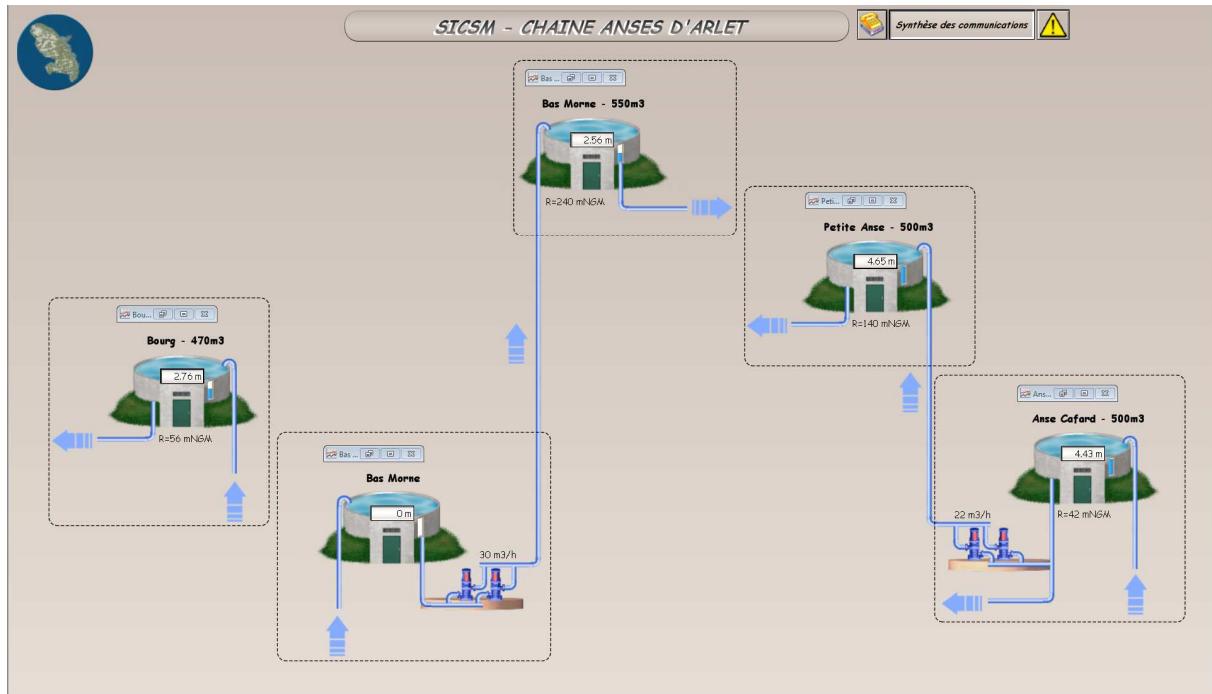


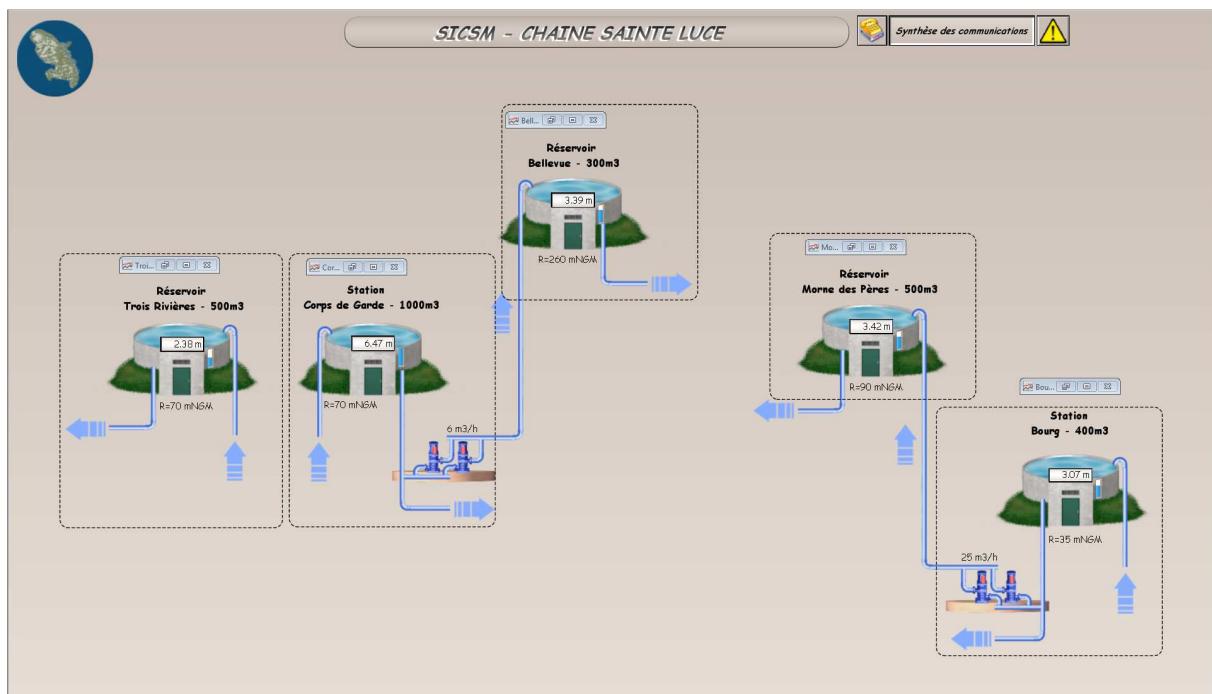
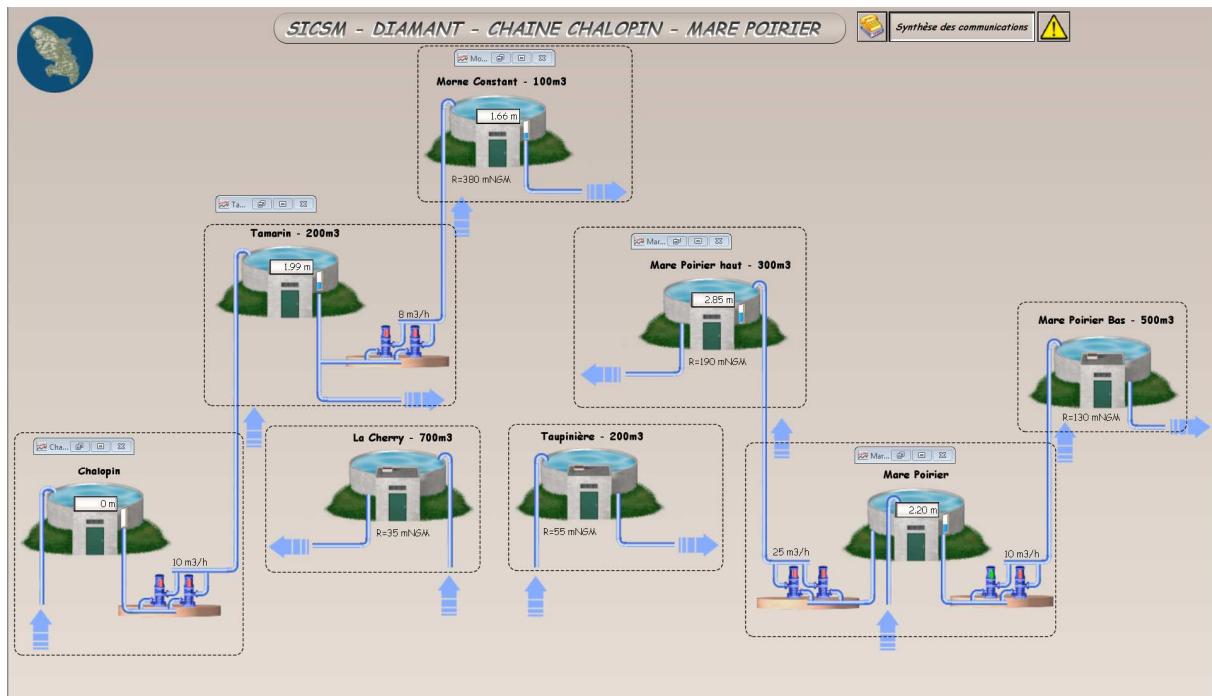
### 3 | Qualité du service

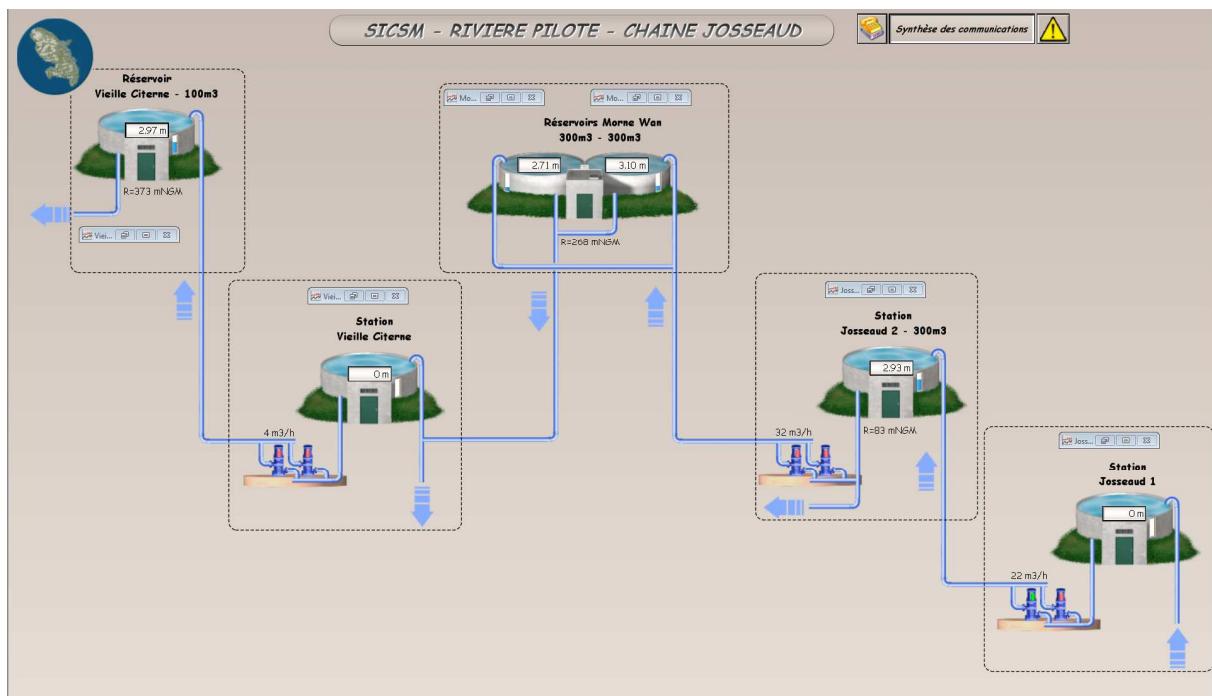
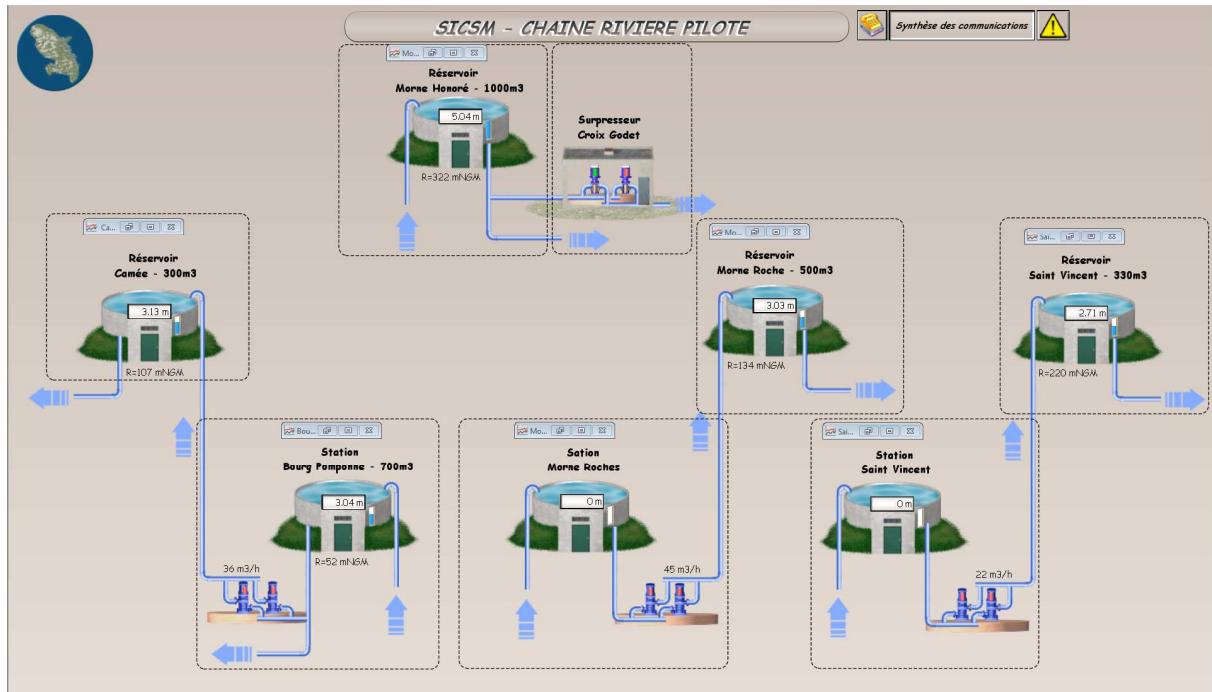


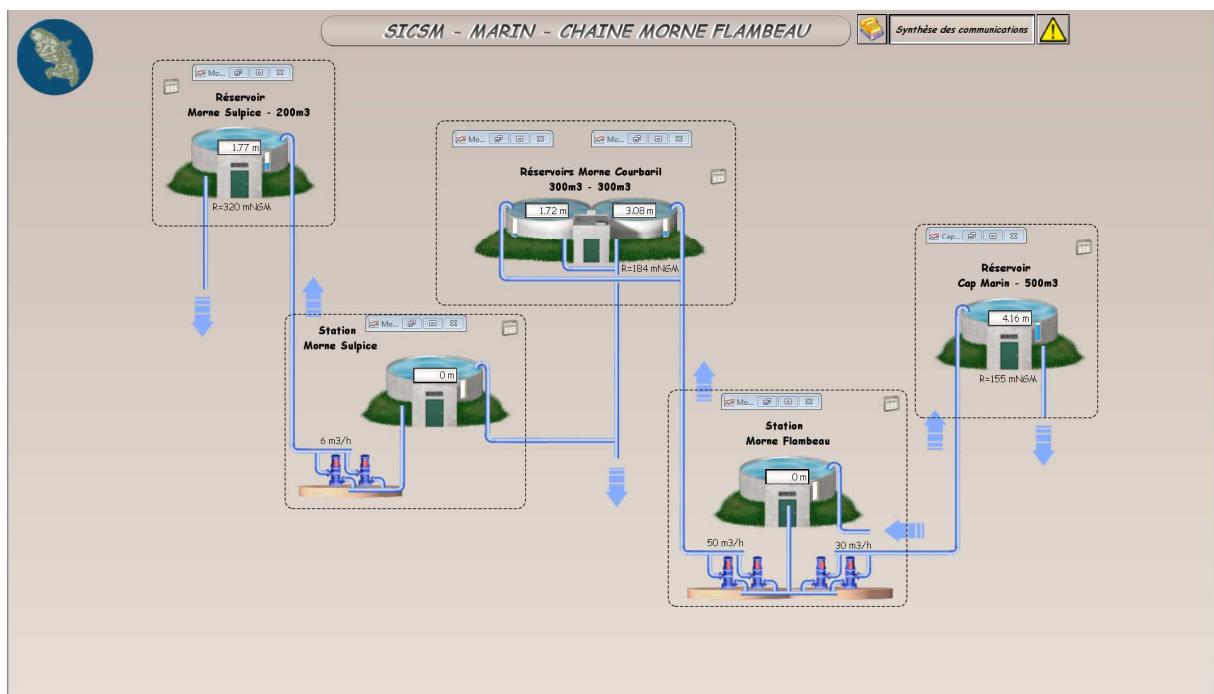
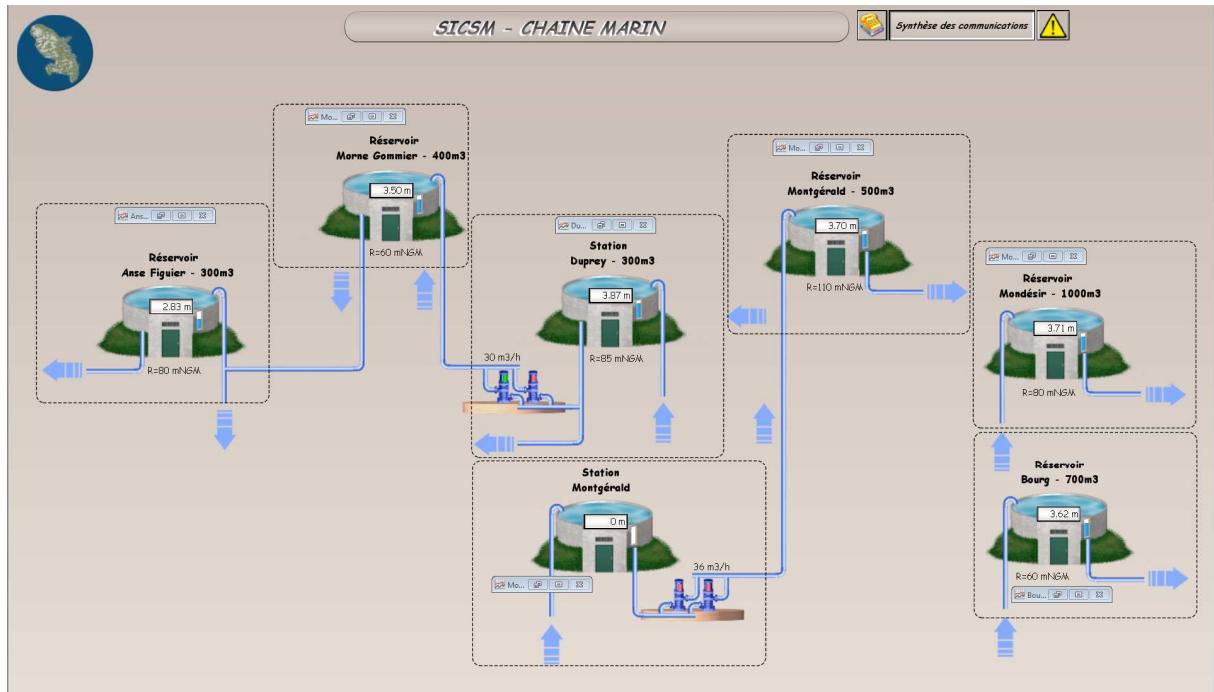


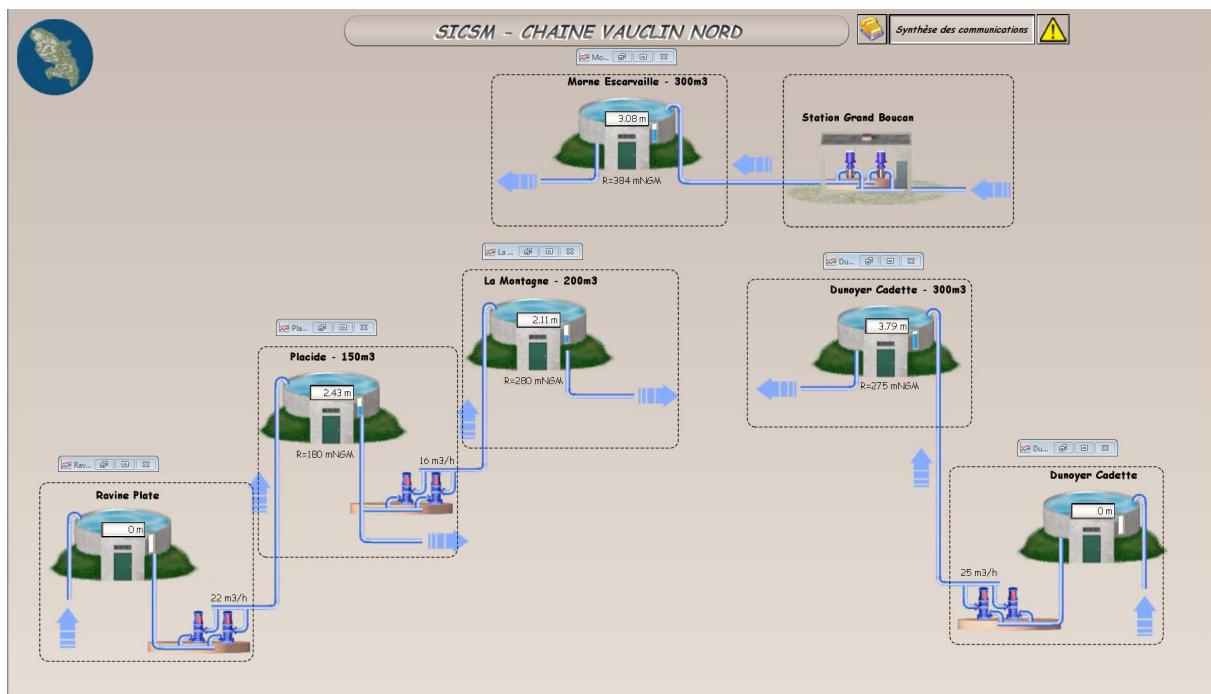
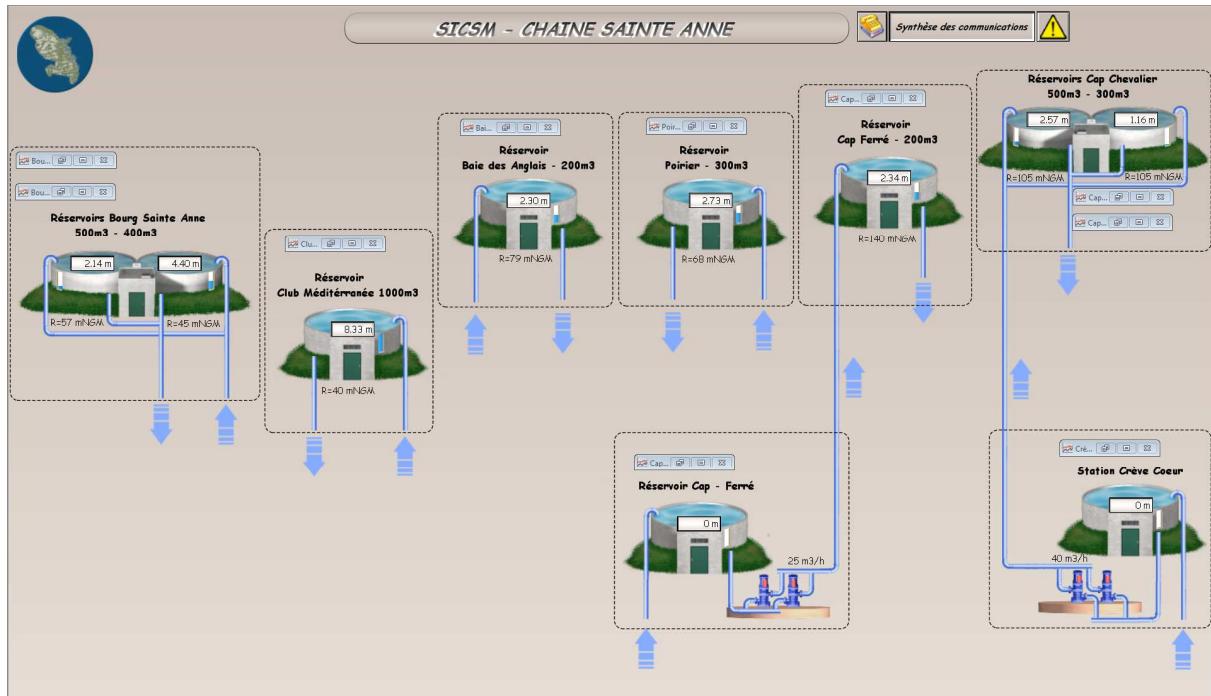


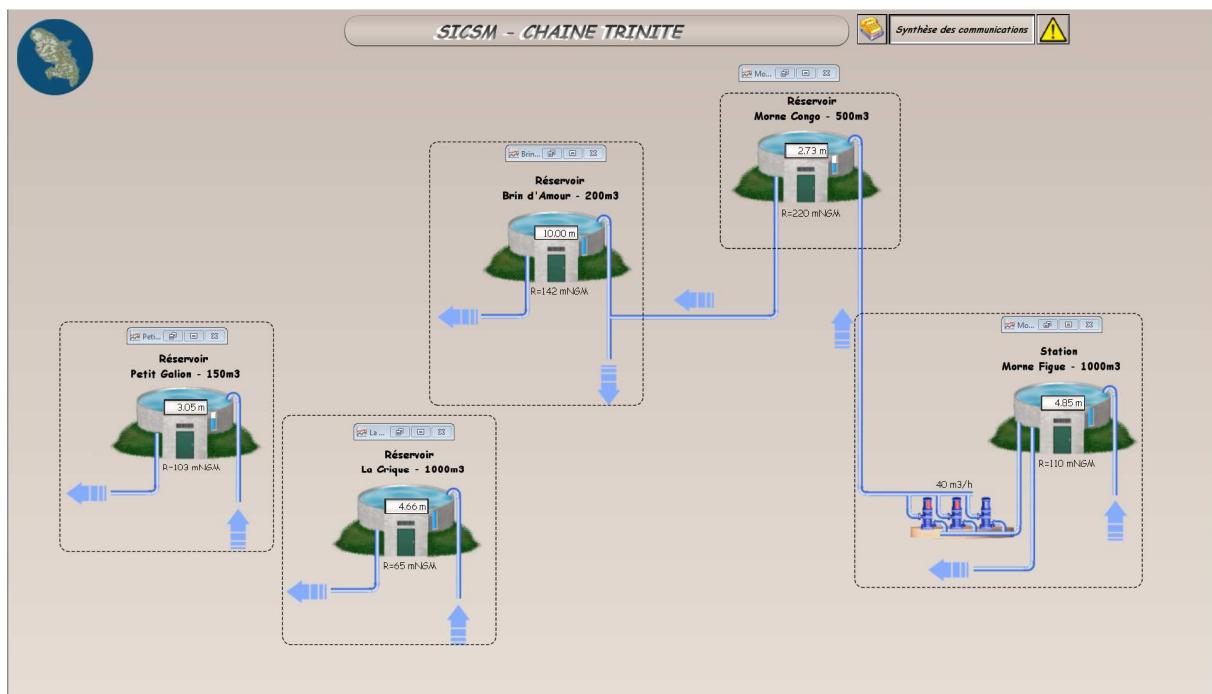
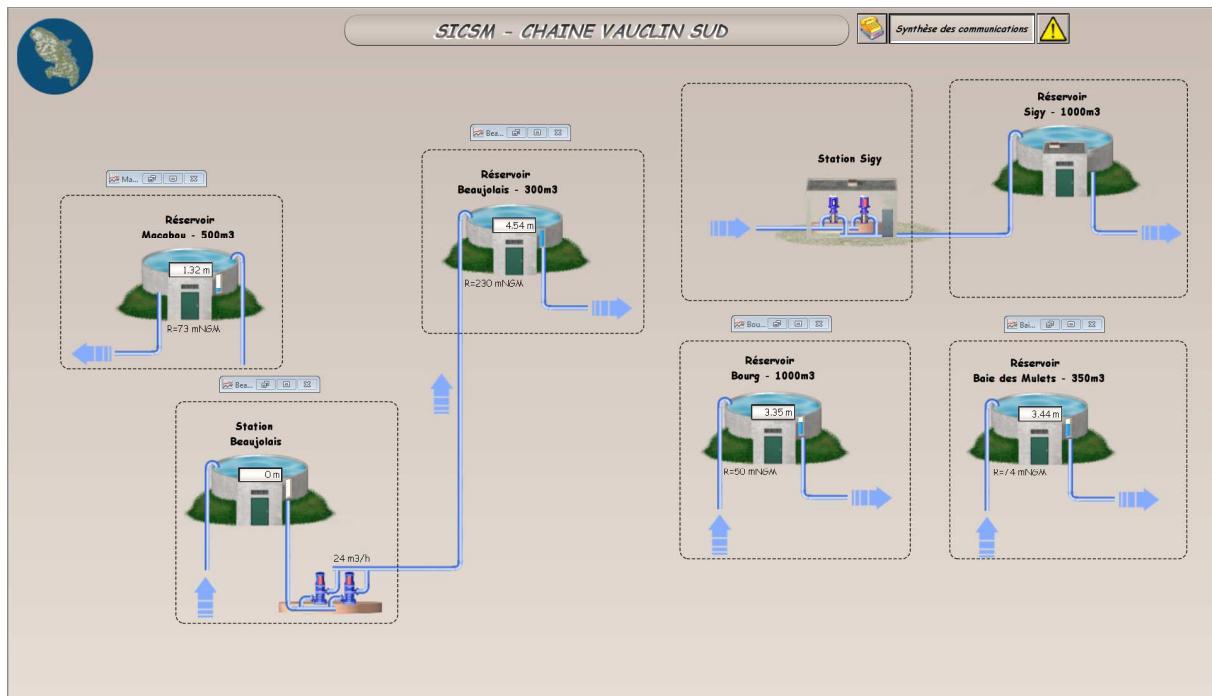


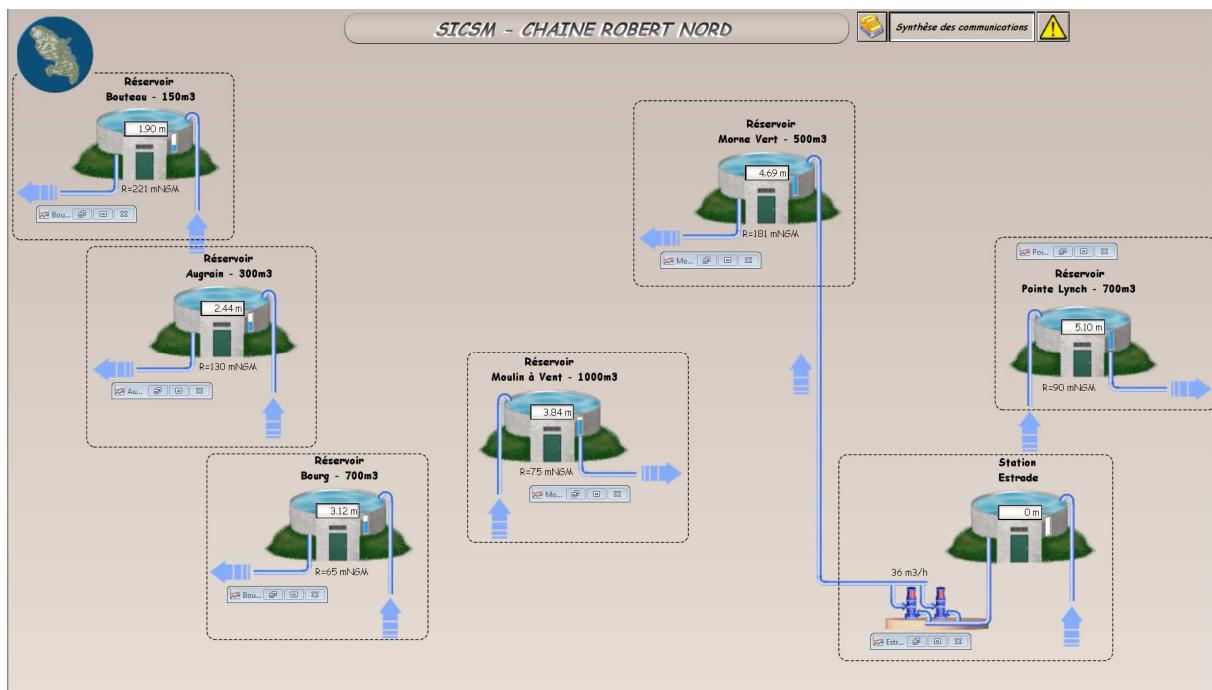
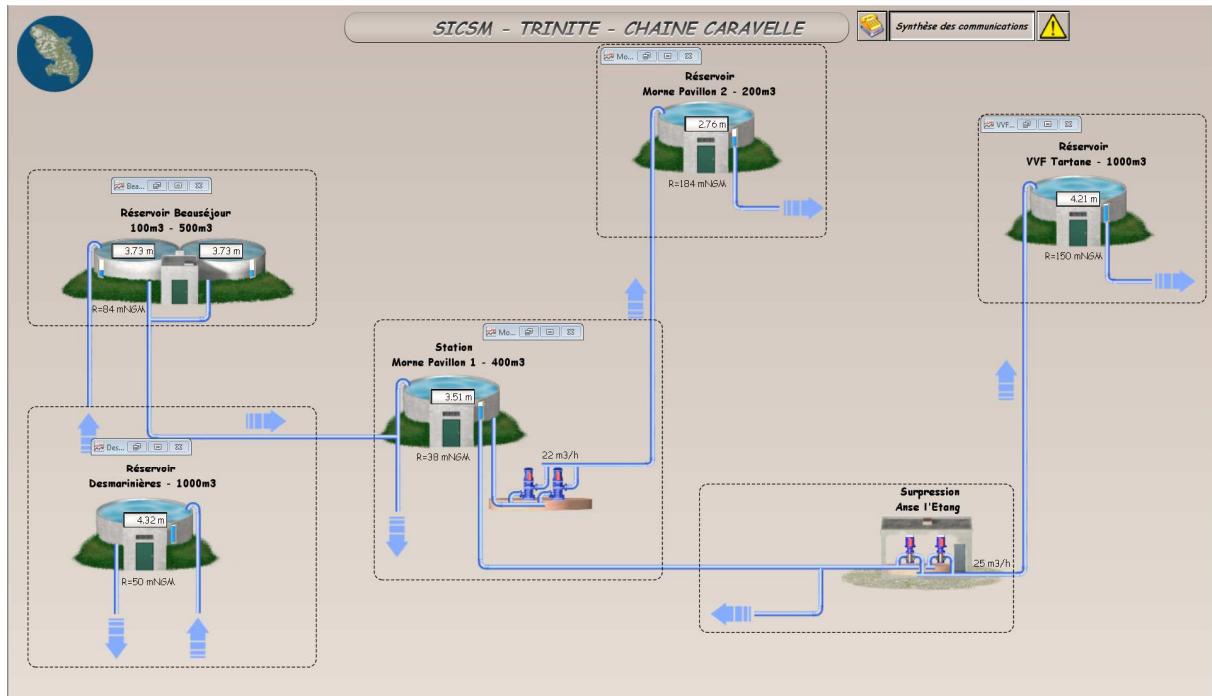


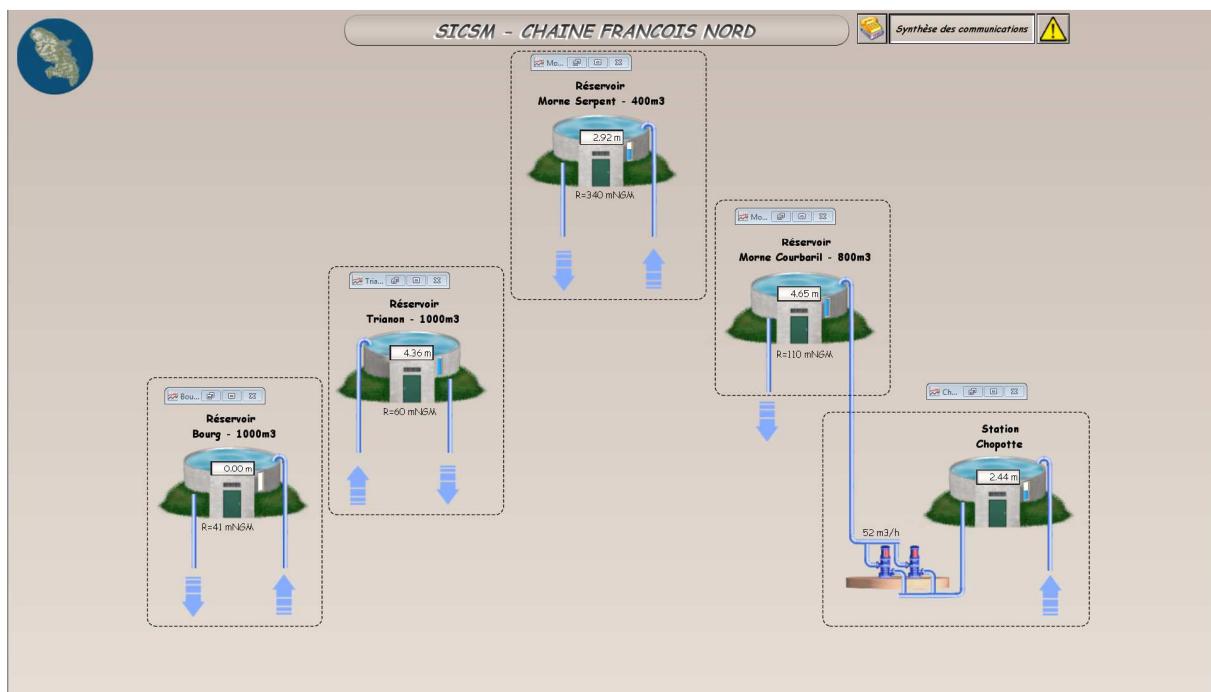
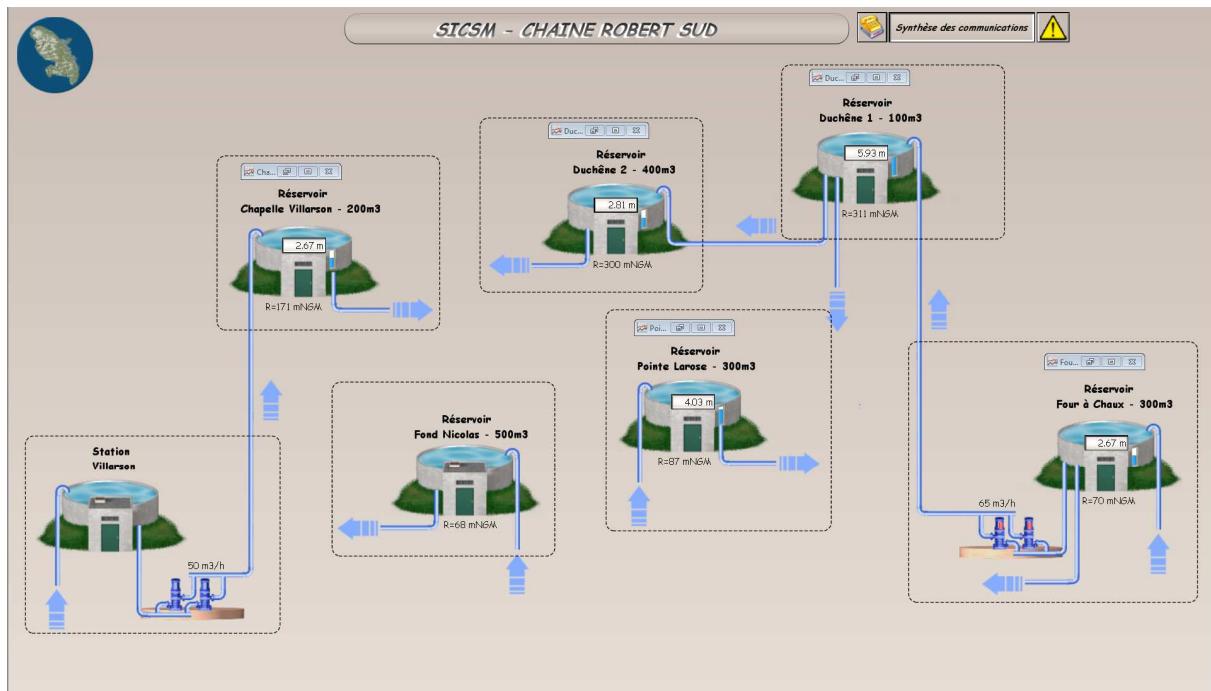


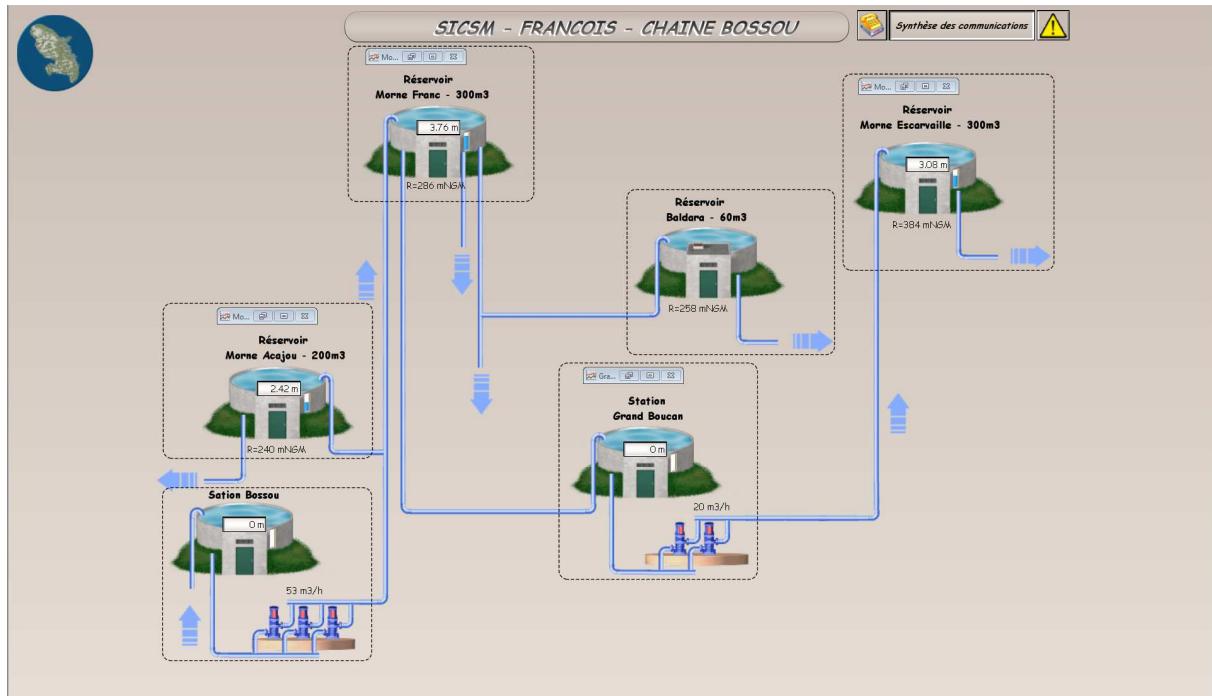








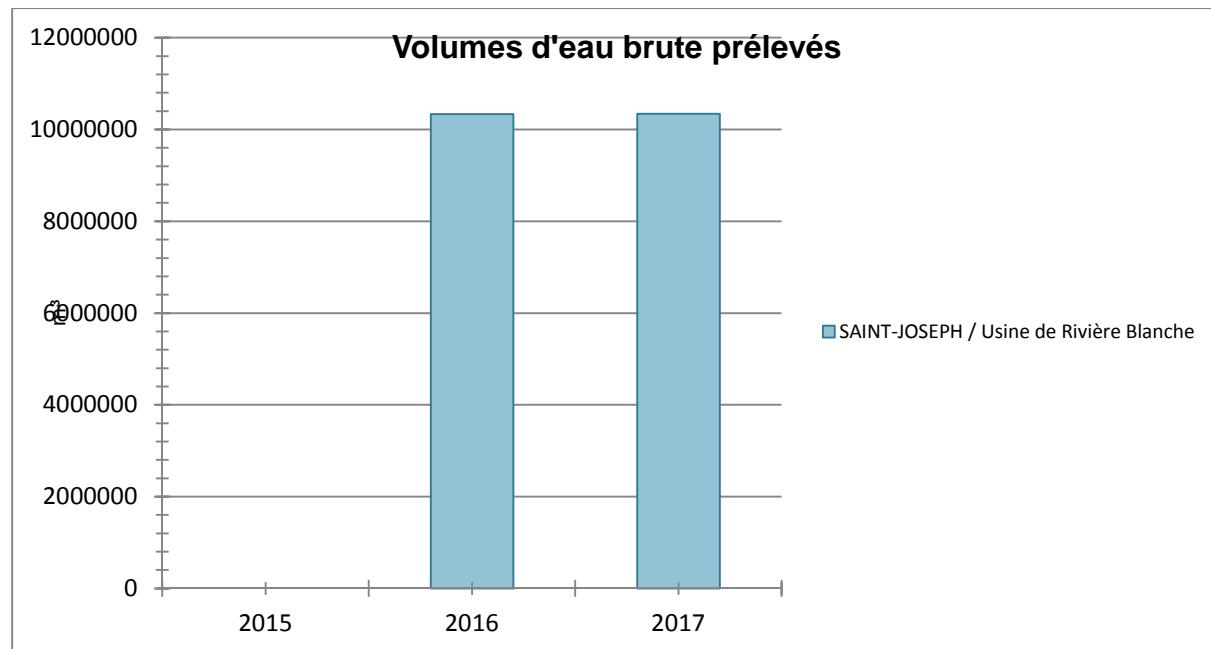




#### 4.1.2 Les volumes prélevés

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes prélevés ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours :

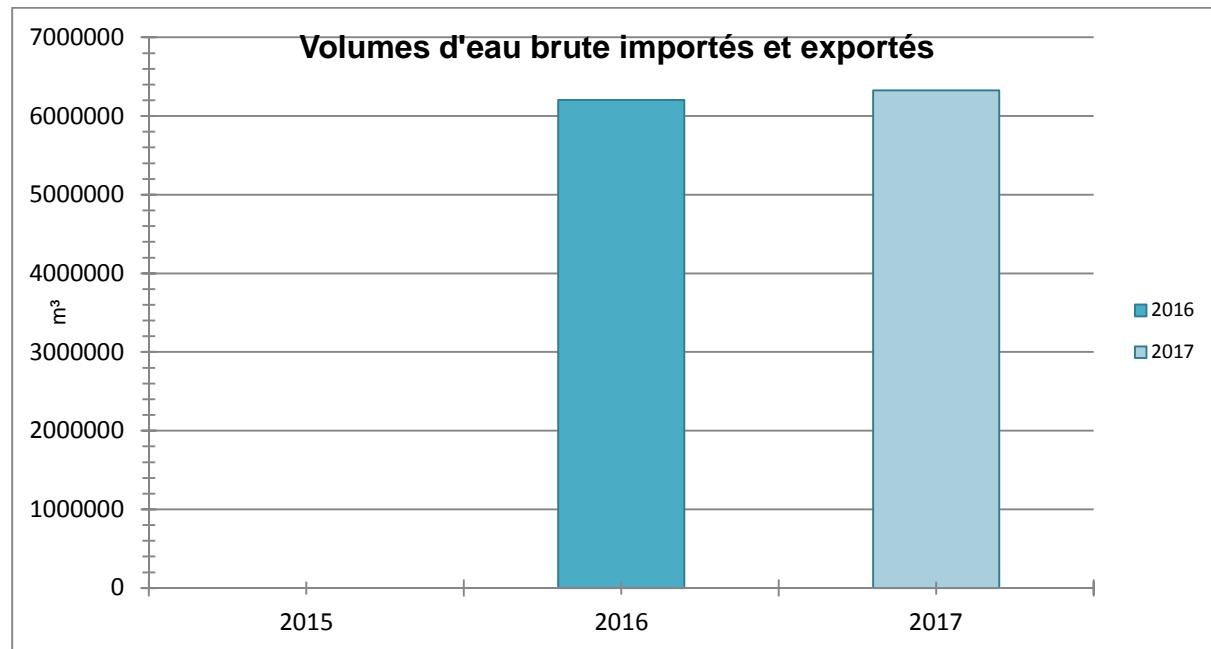
Volumes d'eau brute prélevés (m <sup>3</sup> )					
Commune	Site	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINT-JOSEPH	Usine de Rivière Blanche	-	10 338 936	10 345 948	0,1%
Total des volumes prélevés		-	16 547 948	16 670 924	0,7%



#### 4.1.3 Les volumes d'eau brute importés et exportés

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau brute importés (reçus ou achetés en gros à d'autres services d'eau, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et exportés (cédés ou vendus en gros à d'autres services d'eau, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours :

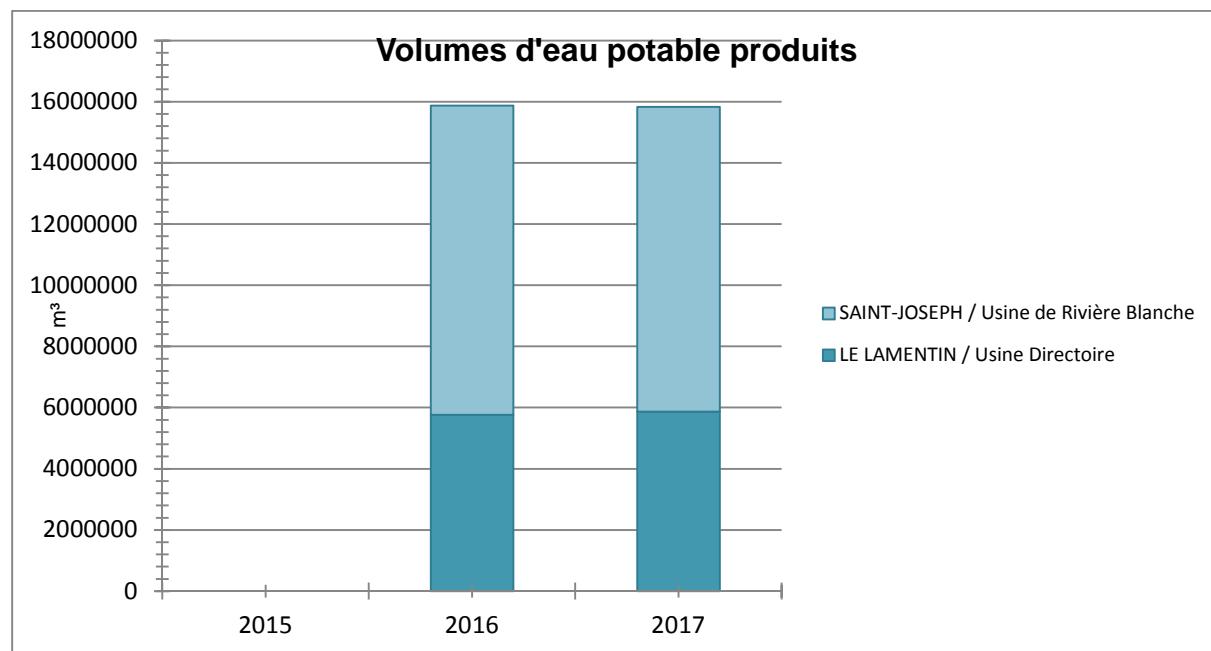
Volumes d'eau brute importés et exportés (m <sup>3</sup> )					
Site	Provenance	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Usine Directoire	Volume d'eau brute importé	-	6 202 000	6 324 976	2,0 %
	Total volumes eau brute importés	0	6 202 000	6 324 976	2,0 %



#### 4.1.4 Les volumes d'eau potable produits

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable produits (issus des installations de production / traitement exploitées dans le cadre du présent contrat) ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours :

Volumes eau potable produits (m <sup>3</sup> )					
Commune	Site	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LE LAMENTIN	Usine Directoire	-	5 763 285	5 870 876	1,9%
SAINT-JOSEPH	Usine de Rivière Blanche	-	10 103 375	9 960 158	-7,4%
Total des volumes produits		-	15 866 660	15 831 034	-0,4%



#### 4.1.5 Les volumes d'eau potable importés et exportés

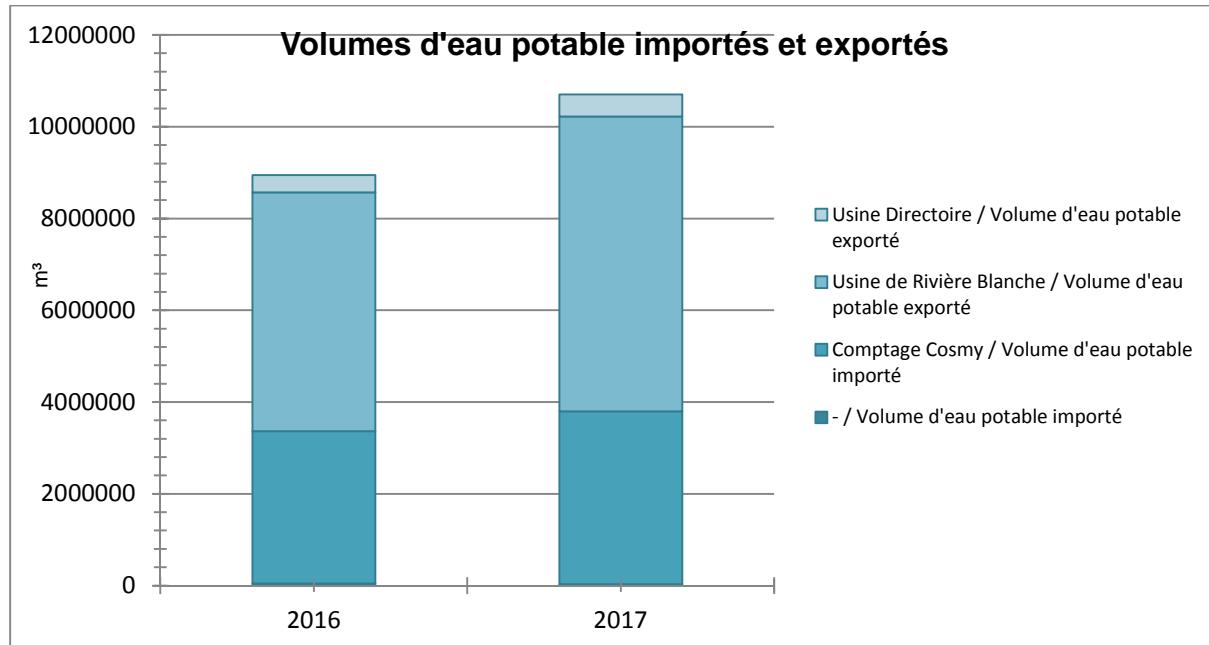
Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours :

Volumes d'eau potable importés et exportés (m <sup>3</sup> )					
Site	Désignation	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Comptage Morne Poirier	Volume d'eau potable importé	-	48 847	33 232	-31,8%
Comptage Cosmy	Volume d'eau potable importé	-	3 314 498	3 766 057	13,6%
Usine de Rivière Blanche	Volume d'eau potable exporté	-	5 205 480	6 425 602	23,4%
Usine Directoire	Volume d'eau potable exporté	-	374 440	478 840	27,9%
	Total volumes eau potable importés (B)	0	3 363 345	3 799 289	13,0%
	Total volumes eau potable exportés (C)	0	5 579 920	6 904 442	23,7%

Les achats et les ventes d'eau sont effectués en application des conventions signés entre le SICSM et :

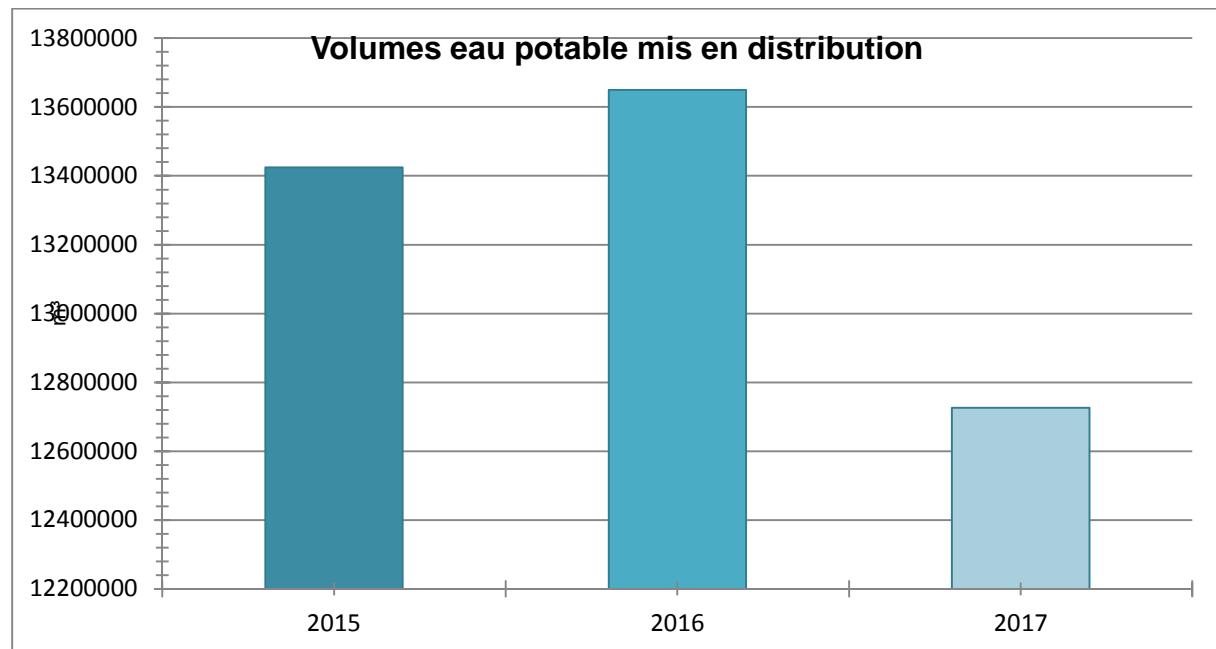
- le Syndicat des Communes du Nord Atlantique pour l'alimentation des écarts sur les communes du Robert et de Trinité. Cette convention a dépassé sa durée d'application.
- la commune de Schoelcher pour sa propre alimentation.

Le volume considéré pour la vente d'eau à la CACEM correspond au forfait du projet de convention SICSM / CACEM annexé au contrat d'affermage mais non signé par les 2 parties.



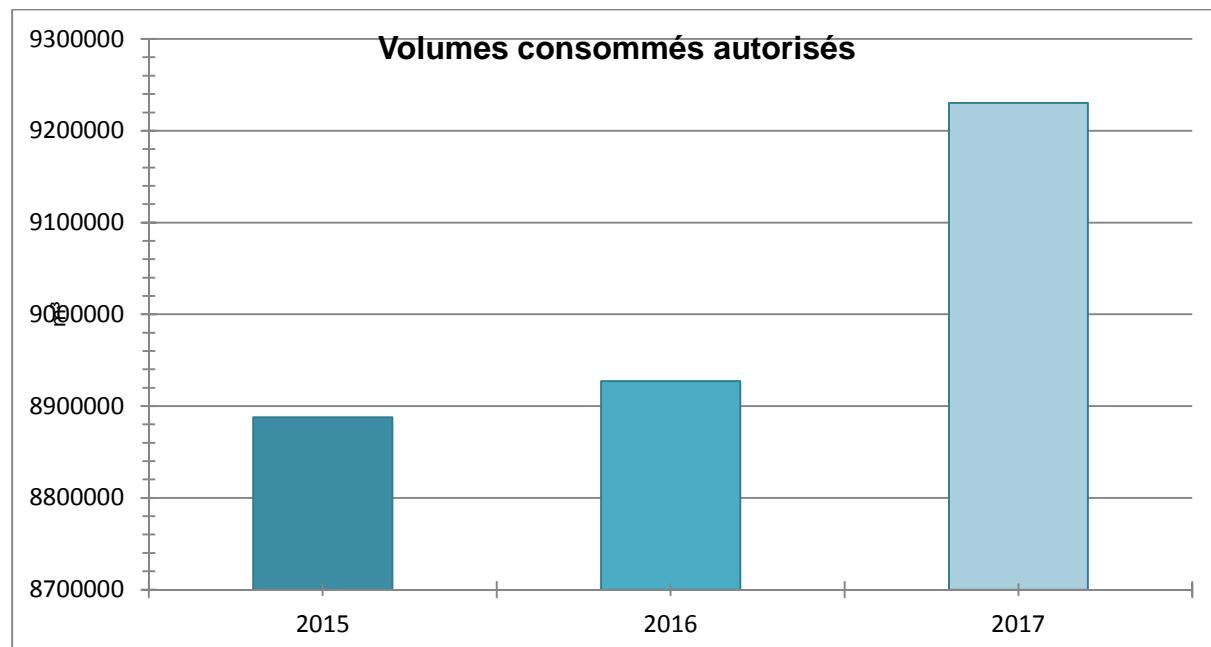
#### 4.1.6 Les volumes mis en distribution année civile

<b>Volumes eau potable mis en distribution (m<sup>3</sup>)</b>				
<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	15 727 005	15 866 660	15 831 034	-0,4%
dont volumes eau brute prélevés (A')	16 408 300	16 540 900	16 670 924	0,8%
dont volumes de service production (A'')	681 288	674 276	839 890	24,6%
Total volumes eau potable importés (B)	3 381 198	3 363 345	3 799 289	13,0%
Total volumes eau potable exportés (C)	5 683 279	5 579 920	6 904 442	23,7%
Total volumes eau potable mis en distribution (A+B-C) = (D)	13 424 924	13 650 085	12 725 881	-6,8%



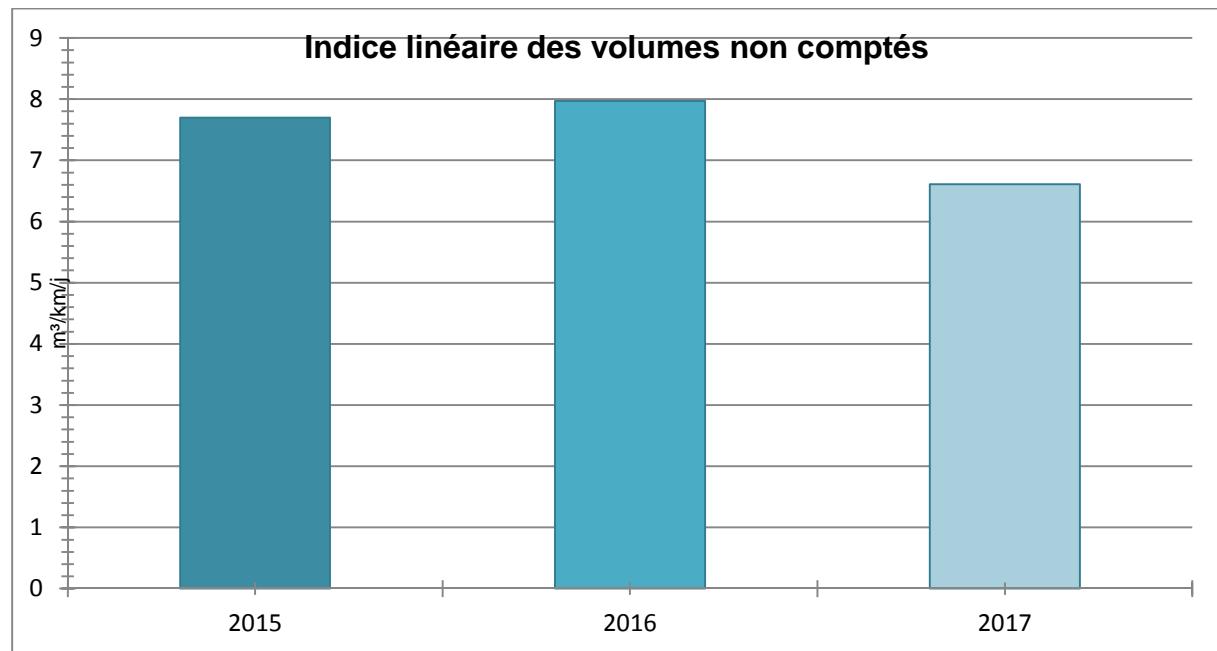
#### 4.1.7 Les volumes consommés autorisés année civile

Volumes consommés autorisés (m <sup>3</sup> )				
Désignation	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	8 662 777	8 739 805	8 791 737	0,6%
- dont Volumes facturés (E')	8 437 898	8 564 142	8 614 867	0,6%
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrevés, gestes commerciaux, irrécouvrables...) (E'')	224 879	175 663	176 870	0,0%
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	8 887 656	8 927 209	9 230 275	3,4%

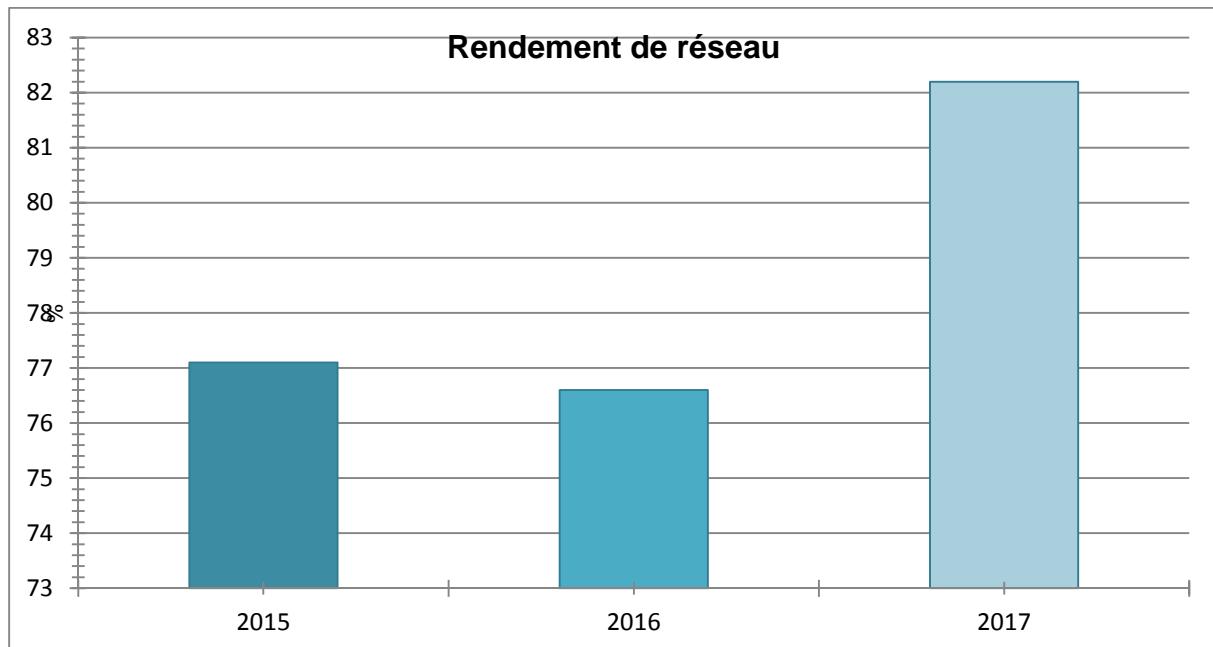


#### 4.1.8 La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007)

Indice linéaire de pertes (m <sup>3</sup> /km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)				
Désignation	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	13 424 924	13 650 085	12 725 881	-6,8%
Volumes comptabilisés (E)	8 887 656	8 927 209	8 791 737	-1,5%
Volumes consommés autorisés (H)	9 043 253	9 142 620	9 230 275	1,0%
Pertes en réseau (D-H) = (J)	4 381 671	4 507 470	3 495 606	-22,4%
Volumes non comptés (D-E) = (K)	4 537 268	4 722 880	3 934 144	-16,7%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	1 614	1 622	1 631	0,6%
Indice linéaire de pertes (J)/(365xL)	7,43	7,61	5,87	-22,9%
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(365xL)	7,70	7,97	6,61	-17,1%



<b>Rendement de réseau (%)</b>				
<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Volumes consommés autorisés (H)	9 043 253	9 142 620	9 230 275	1,0%
Volumes eau potable exportés (C)	5 683 279	5 579 920	6 904 442	23,7%
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	15 727 005	15 866 660	15 831 034	-0,4%
dont volumes eau brute prélevés (A')	16 408 300	16 540 900	16 670 924	0,8%
dont volumes de service production (A'')	681 288	674 276	839 890	24,6%
Volumes eau potable importés (B)	3 381 198	3 363 345	3 799 289	13,0%
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B)	77,1%	76,6 %	82,2 %	7,3%



#### 4.1.9 L'ILC et rendement grenelle 2

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable fixe le niveau minimum du rendement de réseau à atteindre pour chaque collectivité en fonction de l'indice linéaire de consommation du réseau concerné.

Si le rendement minimum défini par le décret n'est pas atteint, la collectivité devra établir un plan d'action pour la réduction des pertes en eau de son réseau de distribution. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

Pour votre collectivité le rendement à atteindre selon le décret 2012-97 est de 75,4 %.

<b>Performance rendement de réseau</b>				
<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Volumes consommés autorisés (H)	9 043 253	9 142 620	9 230 275	1,0%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	1 614	1 622	1 631	0,6%
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(365xL)	24,99	24,86	27,10	9,0%
Valeur du terme fixe (N)	65	65	65	0,0%
Obligation contractuelle rendement de réseau (%)	75 %	75 %	75%	0,0%
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	69,99 %	69,97 %	70,42 %	0,6%
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A'-A"+B)	77,1%	<b>76,6 %</b>	82,2 %	7,3%

Avec un rendement de 82,2 %, le SICSM répond pleinement aux exigences du Grenelle 2

#### 4.1.10 Le rendement contractuel

#### 4.1.11 Calcul des indicateurs selon formules contractuelles

INDICATEURS (m <sup>3</sup> )		2017
<b>Volume facturé aux abonnés (1)</b>		<b>8 614 867</b>
	jour moyen annuel	23 602
<b>Volume fuite après compteurs abonnés (2)</b>		<b>176 870</b>
<b>(A) Volume facturé aux abonnés (1) + (2)</b>		<b>8 791 737</b>
	jour moyen annuel	24 086
<b>Volume de service* (3)</b>		<b>839 890</b>
	jour moyen annuel	2 301
<b>Volume autorisé sans comptage* (4)</b>		<b>205 101</b>
	jour moyen annuel	562
<b>Volume événement exceptionnel* (5)</b>		<b>217 640</b>
	jour moyen annuel	596
<b>(C) Volume produit SICSM</b>		<b>15 831 034</b>
	Jour moyen annuel	43 373
<b>(D) Volume importé</b>		<b>3 799 289</b>
	Jour moyen annuel	10 409
<b>(B) Volume exporté</b>		<b>6 904 442</b>
	jour moyen annuel	18 916
<b>(E) Volume mis en distribution pour le SICSM (C)+(D)-(B)</b>		<b>12 725 881</b>
	Jour moyen annuel	34 865
<b>Volume de perte contractuel (E) - (A)</b>		<b>3 934 144</b>
	jour moyen annuel	10 778
<b>Rendement du réseau selon la formule contractuelle</b> <b>Rdt = (A+B)/(C+D)</b>		<b>79,96%</b>
Linéaire de canalisations (km)		<b>1 631</b>
Linéaire des branchements (km)		<b>426</b>
	Linéaire total	<b>2 057</b>
<b>Indice de pertes contractuel en m<sup>3</sup>/jour/km</b>		<b>6,61</b>
Nombre de fuites sur réseau		<b>451</b>
Nombre de fuites sur branchements et compteurs		<b>1 346</b>
Nombre branchements		<b>56 857</b>
Nombre de fuites au km de réseau		<b>0,28</b>
Nombre de fuites par 100 branchements		<b>2,38</b>

**4.1.12 Calcul des indicateurs selon méthode ASTEE**

INDICATEURS (m3)	2017
(A') Volume total consommé selon ASTEE (1)+(2)+(3)+(4)	8 996 838
Volume de pertes selon ASTEE (E)-(A')	4 431 503
Rendement du réseau	77,5%
Rendement du réseau technique	78,6%
Indice de pertes en m3/jour/km	7,08

## 4.2 La qualité de l'eau

Cette partie décrit les principes du contrôle de la qualité de l'eau ainsi que les résultats obtenus sur l'ensemble du processus de production et de distribution de l'eau potable.

### 4.2.1 Le contrôle de la qualité de l'eau

**"L'Eau consommée doit être propre à la consommation".**  
(extrait du Code de la Santé Publique)

Pour satisfaire à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de différents éléments :

- La qualité microbiologique
- La qualité physico-chimique dont les pesticides et les métabolites
- La qualité organoleptique

Deux niveaux de qualité sont à respecter pour l'eau potable :

- **Les limites de qualité**, correspondent à la **conformité réglementaire** : pour différents paramètres bactériologiques (Entérocoques et Escherichia Coli,) ou physico-chimiques (arsenic, nitrates, nickel, plomb, ...), le Code de la Santé Publique fixe une valeur maximale. Un dépassement peut impliquer des restrictions de consommations et doit conduire à des solutions de mise en conformité de l'eau distribuée.

**Les références de qualité**, correspondent à des **indicateurs établis à des fins de suivi des installations** de production, de distribution et d'évaluation des risques pour la santé des personnes : il n'est pas obligatoire de respecter ces valeurs du Code de la Santé Publique pour un certain nombre de paramètres bactériologiques (coliformes...) ou physico-chimiques (turbidité, cuivre, fer total, ...). Toutefois un dépassement récurrent pouvant porter atteinte à la santé des personnes, doit conduire à proposer des solutions permettant d'éliminer le problème ainsi mis en évidence.

La maîtrise de la qualité de l'eau est assurée par un double contrôle :

- **Le contrôle sanitaire, officiel et légal** exercé par le Préfet via l'ARS (Agence Régionale de Santé). Des prélèvements sont effectués sur tous les sites de production et en plusieurs points du réseau de distribution. Leurs analyses permettent de vérifier les qualités physique, chimique, organoleptique et bactériologique de l'eau, ainsi que la conformité des installations de production, de stockage et de distribution. Les données de ce contrôle permettent à l'administration d'établir le bilan annuel de la qualité de l'eau produite et distribuée. Celui-ci est adressé, associé à une facture, à tous les clients du service. La fréquence du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par les arrêtés du 11 janvier 2007 et du 21 janvier 2010.
- **La surveillance de l'exploitant permet** de s'assurer de respecter à tout moment les exigences de qualité de l'eau produite et distribuée. Les contrôles sont effectués à la sortie des usines mais aussi sur le parcours de l'eau jusqu'au compteur de l'abonné.

### 4.2.2 Le programme ARS

L'ARS (Agences Régionales de Santé) impose annuellement son programme de surveillance. Les résultats sont inclus dans les données présentées ci-après.

Type Eau	Distribution		Production		Ressource	TOTAL
Type Schéma	D1+Spores+Alu	D1+D2+Alu+Spores	P1+P2+Spores+COT	P1+Spores+COT	RS	
Nb prél.	246	12	9	27	12	306

### 4.2.3 Le plan vigipirate

Sur l'ensemble des systèmes d'alimentation en eau potable délégués, l'exploitant a mis en application les mesures gouvernementales exigées par le plan Vigipirate ; parmi les plus significatives :

- un dispositif de sur-chloration peut être activé garantissant une concentration de 0,3 mg/l de chlore libre au point de mise en distribution et 0,1 mg/l de chlore libre en tout point du réseau de distribution,
- la sécurisation et la surveillance des sites industriels,
- la sensibilisation du personnel à la Vigilance.

La révision des dispositifs anti-intrusion et des dispositifs de chloration a été lancée et conduira potentiellement l'exploitant à faire des propositions d'améliorations.

### 4.2.4 La ressource

#### 4.2.4.1 LA NATURE DES RESSOURCES UTILISEES

L'eau alimentant les communes du SICSM est d'origine superficielle et produite à partir de 2 unités de traitement appartenant au SICSM :

- Rivière Blanche situé sur la commune de Saint Joseph d'une capacité nominale de 1500 m3/h.
- Directoire situé sur la commune du Lamentin d'une capacité nominale de 720 m3/h.

En complément de la production de ces 2 unités de traitement, plusieurs achats d'eau en gros sont effectués à partir :

- L'usine de la Capot, propriété de la Collectivité Territoriale de Martinique, au travers d'un achat d'eau à Cosmy sur la commune de Trinité,
- Du réseau de distribution du réseau de Syndicat des Communes du Nord Atlantique au lieu-dit Morne Poirier, Les Hauts et Bois Lézard sur la commune de Trinité. Cet achat alimente des écarts de la commune.
- Du réseau de distribution du réseau de Syndicat des Communes du Nord Atlantique au lieu-dit Bois Neuf sur la commune du Robert. Cet achat alimente des écarts de la commune.



#### 4.2.4.2 L'ARRETE PREFECTORAL ET LES DUP

IP9	<b>Indice d'avancement de la protection de la ressource</b>	<b>Unité = 80 %</b>
<i>*Noté : suivant connaissance du délégataire, dossier suivi par le syndicat</i>		
<p><b>Définition</b> : Pour chaque point de prélèvement alimentant le service (y compris eau achetée en gros), une note est attribuée suivant le principe suivant :</p> <p>Indice d'avancement d'une démarche « périmètre de protection »</p> <p>0 % = aucune action</p> <p>20 % = lancement d'une étude</p> <p>40 % = périmètre défini (étude hydrogéologique terminée)</p> <p>50 % = dossier déposé en Préfecture</p> <p>60 % = arrêté préfectoral signé</p> <p>80 % = mise en œuvre (acquisition des terrains, publicité foncière des servitudes et travaux terminés)</p> <p>100 % = existence d'une procédure de suivi périodique</p> <p>L'indice global est obtenu, en pondérant par le volume produit (ou importé) correspondant au point de prélèvement.</p>		

Base de calcul de l'IP9 :

L'indice d'avancement au 31/12/2015 de chaque ressource est le suivant :

- Rivière Blanche : 80 %

Les périmètres de protection du captage et les servitudes afférentes ont été officialisé par l'arrêté préfectoral n° 09-02785 du 18 août 2009.

Les travaux ont été engagés et réalisés sur l'exercice 2016 par le SICSM.

A noter que les 2 forages de Rivière Blanche (le long de la route des Gués) sont en attente de l'autorisation administrative pour être mis en exploitation.

#### 4.2.4.3 LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique de la ressource sont les suivants :

Statistiques sur la conformité en ressource							
Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Conformité	Global	Non conforme	% Conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	8	0	100,0%	17	0	100,0%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	8	4	50,0%	4 189	4	99,9%

#### 4.2.4.4 LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : DETAIL DES PARAMETRES NON CONFORMES

Les paramètres ne respectant pas les limites de qualité définies dans le Code de la Santé Publique sur l'année civile pour la ressource en contrôle sanitaire et dans le cadre de la surveillance de l'exploitant sont les suivants :

Détail des paramètres non conformes								
Commune	Type de contrôle	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	05/09/2017	ENTREE STATION DE RIV BLANCHE	TEMPERATURE	26.2	degré Celsius	<=25	
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	05/09/2017	ENTREE STATION DE RIV BLANCHE	TEMPERATURE	26.2	degré Celsius	<=25	
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	09/10/2017	ENTREE STATION DE RIV BLANCHE	TEMPERATURE	25.6	degré Celsius	<=25	
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	09/10/2017	ENTREE STATION DE RIV BLANCHE	TEMPERATURE	25.6	degré Celsius	<=25	

## 4.2.5 La production

### 4.2.5.1 LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE ET SUR LES REFERENCES DE QUALITE

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en production sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en production							
Type		Analyses	Contrôle sanitaire				
			Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	36	2	94,4%	0	100,0%	
Bulletin	Physico-chimique	36	36	0,0%	0	100,0%	
Paramètre	Microbiologique	216	2	99,1%	0	100,0%	
Paramètre	Physico-chimique	3 210	53	98,3%	0	100,0%	

### 4.2.5.2 LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : DETAIL DES PARAMETRES NON CONFORMES ET HORS REFERENCES

Les paramètres ne respectant pas les limites de qualité définies dans le Code de la Santé Publique sur l'année civile pour la production en contrôle sanitaire et dans le cadre de la surveillance de l'exploitant sont les suivants :

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	23/01/2017	SORTIE STATION DIRECTOIRE	CONDUCTIVITE A 25°C	88	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	06/03/2017	SORTIE STATION DIRECTOIRE	CONDUCTIVITE A 25°C	98	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	06/03/2017	SORTIE STATION DIRECTOIRE	TEMPERATURE	25.3	degré Celsius	<=25	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	21/03/2017	SORTIE STATION DIRECTOIRE	CONDUCTIVITE A 25°C	92	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	24/04/2017	SORTIE STATION DIRECTOIRE	CONDUCTIVITE A 25°C	100	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	24/04/2017	SORTIE STATION DIRECTOIRE	TEMPERATURE	27	degré Celsius	<=25	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/10/2017	SORTIE STATION DIRECTOIRE	CONDUCTIVITE A 25°C	92	µS/cm	>=200	<=1110

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/10/2017	SORTIE STATION DIRECTOIRE	CONDUCTIVITE A 25°C	92	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/10/2017	SORTIE STATION DIRECTOIRE	TEMPERATURE	28	degré Celsius	<=25	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/10/2017	SORTIE STATION DIRECTOIRE	TEMPERATURE	28	degré Celsius	<=25	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	09/10/2017	SORTIE STATION DIRECTOIRE	CONDUCTIVITE A 25°C	95	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	09/10/2017	SORTIE STATION DIRECTOIRE	CONDUCTIVITE A 25°C	95	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	09/10/2017	SORTIE STATION DIRECTOIRE	TEMPERATURE	27.5	degré Celsius	<=25	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	09/10/2017	SORTIE STATION DIRECTOIRE	TEMPERATURE	27.5	degré Celsius	<=25	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	13/11/2017	SORTIE STATION DIRECTOIRE	CONDUCTIVITE A 25°C	89	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	13/11/2017	SORTIE STATION DIRECTOIRE	CONDUCTIVITE A 25°C	89	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	13/11/2017	SORTIE STATION DIRECTOIRE	TEMPERATURE	25.7	degré Celsius	<=25	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	13/11/2017	SORTIE STATION DIRECTOIRE	TEMPERATURE	25.7	degré Celsius	<=25	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	11/12/2017	SORTIE STATION DIRECTOIRE	CONDUCTIVITE A 25°C	92	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	11/12/2017	SORTIE STATION DIRECTOIRE	CONDUCTIVITE A 25°C	92	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	11/12/2017	SORTIE STATION DIRECTOIRE	TEMPERATURE	25.3	degré Celsius	<=25	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	11/12/2017	SORTIE STATION DIRECTOIRE	TEMPERATURE	25.3	degré Celsius	<=25	
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	05/01/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CONDUCTIVITE A 25°C	130	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	01/02/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CONDUCTIVITE A 25°C	133	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	14/02/2017	SORTIE STATION	ALUMINIUM	0.375	mg/litre	<=,2	

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
				RIVIERE BLANCHE					
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	14/02/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	140	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	02/03/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	127	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	27/03/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	131	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/04/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	121	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	05/09/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	136	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	05/09/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	136	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	05/09/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	136	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	05/09/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	TEMPERATURE	26.2	degré Celsius	<=25	
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	05/09/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	TEMPERATURE	26.2	degré Celsius	<=25	
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	04/10/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	130	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	04/10/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	130	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	09/10/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	126	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	09/10/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	126	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	19/10/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	95	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	19/10/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	95	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	23/10/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	115	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	23/10/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	115	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	08/11/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	121	µS/cm	>=200	<=1110

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	08/11/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	121	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	16/11/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	133	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	16/11/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	133	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	16/11/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	TEMPERATURE	26	degré Celsius	<=25	
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	16/11/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	TEMPERATURE	26	degré Celsius	<=25	
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	27/11/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	3.55	mg/litre	<=2	
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	27/11/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	3.55	mg/litre	<=2	
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	27/11/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	138	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	27/11/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	138	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	13/12/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	112	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	13/12/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	112	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	13/12/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	COLIFORMES "TOTAUX" à 36°	59	nombre/100 ml	=0	
SAINT-JOSEPH	Contrôle sanitaire	Hors référence	13/12/2017	SORTIE STATION RIVIERE BLANCHE	COLIFORMES "TOTAUX" à 36°	59	nombre/100 ml	=0	

## 4.2.6 La distribution

### 4.2.6.1 LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE ET SUR LES REFERENCES DE QUALITE

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en distribution sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en distribution							
Type		Contrôle sanitaire					
		Analyses	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique		189	7	96,3%	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique		189	189	0,0%	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique		1 134	7	99,4%	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique		4 546	395	91,3%	0	100,0%

#### **4.2.6.2 LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : DETAIL DES PARAMETRES NON CONFORMES ET HORS REFERENCES**

Les paramètres ne respectant pas les limites de qualité définies dans le Code de la Santé Publique sur l'année civile pour la distribution en contrôle sanitaire et dans le cadre de la surveillance de l'exploitant sont les suivants :

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/01/2017	DUCOS/MORNE VERT	CONDUCTIVITÉ A 25°C	97	µS/cm	>=200	<=1110
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/01/2017	DUCOS/MORNE VERT	TEMPERATURE	27.6	degré Celsius	<=25	
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/01/2017	DUCOS/BOURG	ALUMINIUM	0.257	mg/litre	<=,2	
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/01/2017	DUCOS/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	95	µS/cm	>=200	<=1110
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/01/2017	DUCOS/BOURG	TEMPERATURE	25.4	degré Celsius	<=25	
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/01/2017	DUCOS/BOURG	pH SUR PLACE	6.3	unité pH	<=9	>=6,5
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	14/03/2017	DUCOS/MORNE VERT	CONDUCTIVITÉ A 25°C	104	µS/cm	>=200	<=1110
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	14/03/2017	DUCOS/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	114	µS/cm	>=200	<=1110
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	14/03/2017	DUCOS/BOURG	TEMPERATURE	25.8	degré Celsius	<=25	
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	14/03/2017	DUCOS/MORNE VERT	TEMPERATURE	26.2	degré Celsius	<=25	
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	DUCOS/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	115	µS/cm	>=200	<=1110
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	DUCOS/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	115	µS/cm	>=200	<=1110
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	DUCOS/BOURG	TEMPERATURE	27.9	degré Celsius	<=25	
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	DUCOS/BOURG	TEMPERATURE	27.9	degré Celsius	<=25	

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	DUCOS/BOURG	pH SUR PLACE	6.4	unité pH	<=9	>=6,5
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	DUCOS/BOURG	pH SUR PLACE	6.4	unité pH	<=9	>=6,5
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/10/2017	DUCOS/MORNE VERT	CONDUCTIVITÉ A 25°C	124	µS/cm	>=200	<=1110
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/10/2017	DUCOS/MORNE VERT	CONDUCTIVITÉ A 25°C	124	µS/cm	>=200	<=1110
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/10/2017	DUCOS/MORNE VERT	TEMPERATURE	26.7	degré Celsius	<=25	
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/10/2017	DUCOS/MORNE VERT	TEMPERATURE	26.7	degré Celsius	<=25	
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/10/2017	DUCOS/BOURG	ALUMINIUM	0.231	mg/litre	<=,2	
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/10/2017	DUCOS/BOURG	ALUMINIUM	0.231	mg/litre	<=,2	
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/10/2017	DUCOS/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	117	µS/cm	>=200	<=1110
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/10/2017	DUCOS/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	117	µS/cm	>=200	<=1110
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/10/2017	DUCOS/BOURG	TEMPERATURE	26.3	degré Celsius	<=25	
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/10/2017	DUCOS/BOURG	TEMPERATURE	26.3	degré Celsius	<=25	
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/10/2017	DUCOS/BOURG	COLIFORMES "TOTAUX" à 36°	100	nombre/100 ml	=0	
DUCOS	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/10/2017	DUCOS/BOURG	COLIFORMES "TOTAUX" à 36°	100	nombre/100 ml	=0	
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	04/01/2017	TRINITE/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	168	µS/cm	>=200	<=1110
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	04/01/2017	TRINITE/BOURG	TEMPERATURE	26.9	degré Celsius	<=25	
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/01/2017	TRINITE/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	175	µS/cm	>=200	<=1110
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/01/2017	TRINITE/BOURG	TEMPERATURE	27.8	degré Celsius	<=25	
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/01/2017	TRINITE/TARTANE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	182	µS/cm	>=200	<=1110
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/01/2017	TRINITE/TARTANE	TEMPERATURE	27.6	degré Celsius	<=25	
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/02/2017	TRINITE/BOURG	COLIFORMES "TOTAUX" à 36°	1	nombre/100 ml	=0	
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/02/2017	TRINITE/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	167	µS/cm	>=200	<=1110
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/02/2017	TRINITE/BOURG	TEMPERATURE	27.3	degré Celsius	<=25	

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/02/2017	TRINITÉ/TARTANE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	168	µS/cm	>=200	<=1110
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/02/2017	TRINITÉ/TARTANE	TEMPERATURE	27.6	degré Celsius	<=25	
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/03/2017	TRINITE/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	162	µS/cm	>=200	<=1110
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/03/2017	TRINITE/BOURG	TEMPERATURE	26	degré Celsius	<=25	
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/03/2017	TRINITÉ/TARTANE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	178	µS/cm	>=200	<=1110
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/03/2017	TRINITÉ/TARTANE	TEMPERATURE	26.5	degré Celsius	<=25	
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	12/04/2017	TRINITE/BOURG	TEMPERATURE	28.5	degré Celsius	<=25	
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	12/04/2017	TRINITÉ/TARTANE	TEMPERATURE	29	degré Celsius	<=25	
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	TRINITE/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	161	µS/cm	>=200	<=1110
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	TRINITE/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	161	µS/cm	>=200	<=1110
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	TRINITE/BOURG	TEMPERATURE	28.8	degré Celsius	<=25	
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	TRINITE/BOURG	TEMPERATURE	28.8	degré Celsius	<=25	
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	TRINITÉ/TARTANE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	179	µS/cm	>=200	<=1110
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	TRINITÉ/TARTANE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	179	µS/cm	>=200	<=1110
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	TRINITÉ/TARTANE	TEMPERATURE	29.6	degré Celsius	<=25	
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	TRINITÉ/TARTANE	TEMPERATURE	29.6	degré Celsius	<=25	
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/10/2017	TRINITE/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	165	µS/cm	>=200	<=1110
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/10/2017	TRINITE/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	165	µS/cm	>=200	<=1110
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/10/2017	TRINITE/BOURG	TEMPERATURE	29.2	degré Celsius	<=25	
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/10/2017	TRINITE/BOURG	TEMPERATURE	29.2	degré Celsius	<=25	
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	TRINITÉ/TARTANE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	181	µS/cm	>=200	<=1110
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	TRINITÉ/TARTANE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	181	µS/cm	>=200	<=1110
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	TRINITÉ/TARTANE	TEMPERATURE	28.5	degré Celsius	<=25	

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	TRINITÉ/TARTANE	TEMPERATURE	28.5	degré Celsius	<=25	
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	TRINITE/POINTE SAVANE/POINT MOBILE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	186	µS/cm	>=200	<=1110
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	TRINITE/POINTE SAVANE/POINT MOBILE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	186	µS/cm	>=200	<=1110
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	TRINITE/POINTE SAVANE/POINT MOBILE	TEMPERATURE	28.4	degré Celsius	<=25	
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	TRINITE/POINTE SAVANE/POINT MOBILE	TEMPERATURE	28.4	degré Celsius	<=25	
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	08/11/2017	TRINITE/POINTE SAVANE/POINT MOBILE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	165	µS/cm	>=200	<=1110
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	08/11/2017	TRINITE/POINTE SAVANE/POINT MOBILE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	165	µS/cm	>=200	<=1110
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	08/11/2017	TRINITE/POINTE SAVANE/POINT MOBILE	TEMPERATURE	29.1	degré Celsius	<=25	
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	08/11/2017	TRINITE/POINTE SAVANE/POINT MOBILE	TEMPERATURE	29.1	degré Celsius	<=25	
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/11/2017	TRINITÉ/TARTANE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	176	µS/cm	>=200	<=1110
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/11/2017	TRINITÉ/TARTANE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	176	µS/cm	>=200	<=1110
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/11/2017	TRINITÉ/TARTANE	TEMPERATURE	29	degré Celsius	<=25	
LA TRINITÉ	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/11/2017	TRINITÉ/TARTANE	TEMPERATURE	29	degré Celsius	<=25	
LE DIAMANT	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/02/2017	DIAMANT/LA CHERRY	COLIFORMES "TOTAUX" à 36°	4	nombre/100 ml	=0	
LE DIAMANT	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/02/2017	DIAMANT/LA CHERRY	CONDUCTIVITÉ A 25°C	137	µS/cm	>=200	<=1110
LE DIAMANT	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/02/2017	DIAMANT/LA CHERRY	TEMPERATURE	27.4	degré Celsius	<=25	
LE DIAMANT	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/02/2017	DIAMANT/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	137	µS/cm	>=200	<=1110
LE DIAMANT	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/02/2017	DIAMANT/BOURG	TEMPERATURE	28.3	degré Celsius	<=25	
LE DIAMANT	Contrôle sanitaire	Hors référence	28/03/2017	DIAMANT/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	122	µS/cm	>=200	<=1110
LE DIAMANT	Contrôle sanitaire	Hors référence	28/03/2017	DIAMANT/BOURG	TEMPERATURE	28.7	degré Celsius	<=25	
LE DIAMANT	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/04/2017	DIAMANT/LA CHERRY	CONDUCTIVITÉ A 25°C	116	µS/cm	>=200	<=1110
LE DIAMANT	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/04/2017	DIAMANT/LA CHERRY	TEMPERATURE	29.7	degré Celsius	<=25	
LE DIAMANT	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/04/2017	DIAMANT/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	120	µS/cm	>=200	<=1110

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
LE DIAMANT	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/04/2017	DIAMANT/BOURG	TEMPERATURE	29.6	degré Celsius	<=25	
LE DIAMANT	Contrôle sanitaire	Hors référence	19/10/2017	DIAMANT/LA CHERRY	CONDUCTIVITÉ A 25°C	124	µS/cm	>=200	<=1110
LE DIAMANT	Contrôle sanitaire	Hors référence	19/10/2017	DIAMANT/LA CHERRY	CONDUCTIVITÉ A 25°C	124	µS/cm	>=200	<=1110
LE DIAMANT	Contrôle sanitaire	Hors référence	19/10/2017	DIAMANT/LA CHERRY	TEMPERATURE	28.6	degré Celsius	<=25	
LE DIAMANT	Contrôle sanitaire	Hors référence	19/10/2017	DIAMANT/LA CHERRY	TEMPERATURE	28.6	degré Celsius	<=25	
LE DIAMANT	Contrôle sanitaire	Hors référence	19/10/2017	DIAMANT/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	122	µS/cm	>=200	<=1110
LE DIAMANT	Contrôle sanitaire	Hors référence	19/10/2017	DIAMANT/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	122	µS/cm	>=200	<=1110
LE DIAMANT	Contrôle sanitaire	Hors référence	19/10/2017	DIAMANT/BOURG	TEMPERATURE	29	degré Celsius	<=25	
LE DIAMANT	Contrôle sanitaire	Hors référence	19/10/2017	DIAMANT/BOURG	TEMPERATURE	29	degré Celsius	<=25	
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/01/2017	FRANCOIS/MORNE PITAULT	CONDUCTIVITÉ A 25°C	94	µS/cm	>=200	<=1110
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/01/2017	FRANCOIS/MORNE PITAULT	TEMPERATURE	25.9	degré Celsius	<=25	
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/01/2017	FRANÇOIS/CHOPOTTE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	110	µS/cm	>=200	<=1110
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/01/2017	FRANCOIS/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	108	µS/cm	>=200	<=1110
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/01/2017	FRANCOIS/BOURG	TEMPERATURE	29.6	degré Celsius	<=25	
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/02/2017	FRANÇOIS/CHOPOTTE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	128	µS/cm	>=200	<=1110
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/02/2017	FRANÇOIS/CHOPOTTE	TEMPERATURE	26.6	degré Celsius	<=25	
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/02/2017	FRANCOIS/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	123	µS/cm	>=200	<=1110
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/02/2017	FRANCOIS/BOURG	TEMPERATURE	31.6	degré Celsius	<=25	
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	22/02/2017	FRANCOIS/MORNE PITAULT	CONDUCTIVITÉ A 25°C	129	µS/cm	>=200	<=1110
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	22/02/2017	FRANCOIS/MORNE PITAULT	TEMPERATURE	25.1	degré Celsius	<=25	
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	29/03/2017	FRANÇOIS/CHOPOTTE	ALUMINIUM	0.235	mg/litre	<=,2	
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	29/03/2017	FRANÇOIS/CHOPOTTE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	129	µS/cm	>=200	<=1110
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	29/03/2017	FRANÇOIS/CHOPOTTE	TEMPERATURE	26	degré Celsius	<=25	

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	29/03/2017	FRANCOIS/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	124	µS/cm	>=200	<=1110
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	29/03/2017	FRANCOIS/BOURG	TEMPERATURE	32.1	degré Celsius	<=25	
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	04/04/2017	FRANCOIS/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	131	µS/cm	>=200	<=1110
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	04/04/2017	FRANCOIS/BOURG	TEMPERATURE	32.7	degré Celsius	<=25	
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/04/2017	FRANCOIS/MORNE PITAULT	CONDUCTIVITÉ A 25°C	114	µS/cm	>=200	<=1110
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/04/2017	FRANCOIS/MORNE PITAULT	TEMPERATURE	25.5	degré Celsius	<=25	
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/04/2017	FRANÇOIS/CHOPOTTE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	110	µS/cm	>=200	<=1110
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/04/2017	FRANÇOIS/CHOPOTTE	TEMPERATURE	26.5	degré Celsius	<=25	
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/04/2017	FRANCOIS/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	117	µS/cm	>=200	<=1110
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/04/2017	FRANCOIS/BOURG	TEMPERATURE	30.5	degré Celsius	<=25	
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/09/2017	FRANCOIS/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	122	µS/cm	>=200	<=1110
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/09/2017	FRANCOIS/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	122	µS/cm	>=200	<=1110
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/09/2017	FRANCOIS/BOURG	TEMPERATURE	30	degré Celsius	<=25	
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/09/2017	FRANCOIS/BOURG	TEMPERATURE	30	degré Celsius	<=25	
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	09/10/2017	FRANCOIS/MORNE PITAULT	CONDUCTIVITÉ A 25°C	121	µS/cm	>=200	<=1110
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	09/10/2017	FRANCOIS/MORNE PITAULT	CONDUCTIVITÉ A 25°C	121	µS/cm	>=200	<=1110
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	09/10/2017	FRANCOIS/MORNE PITAULT	TEMPERATURE	26.7	degré Celsius	<=25	
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	09/10/2017	FRANCOIS/MORNE PITAULT	TEMPERATURE	26.7	degré Celsius	<=25	
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	07/11/2017	FRANCOIS/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	120	µS/cm	>=200	<=1110
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	07/11/2017	FRANCOIS/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	120	µS/cm	>=200	<=1110
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	07/11/2017	FRANCOIS/BOURG	TEMPERATURE	30.5	degré Celsius	<=25	
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	07/11/2017	FRANCOIS/BOURG	TEMPERATURE	30.5	degré Celsius	<=25	
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	07/11/2017	FRANÇOIS/POINT MOBILE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	119	µS/cm	>=200	<=1110

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	07/11/2017	FRANÇOIS/POINT MOBILE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	119	µS/cm	>=200	<=1110
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	07/11/2017	FRANÇOIS/POINT MOBILE	TEMPERATURE	29	degré Celsius	<=25	
LE FRANÇOIS	Contrôle sanitaire	Hors référence	07/11/2017	FRANÇOIS/POINT MOBILE	TEMPERATURE	29	degré Celsius	<=25	
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	10/01/2017	MARIN/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	111	µS/cm	>=200	<=1110
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	10/01/2017	MARIN/BOURG	TEMPERATURE	25.8	degré Celsius	<=25	
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/01/2017	MARIN/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	114	µS/cm	>=200	<=1110
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/01/2017	MARIN/BOURG	TEMPERATURE	27.8	degré Celsius	<=25	
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	09/02/2017	MARIN/QUARTIER DUPREY	CONDUCTIVITÉ A 25°C	115	µS/cm	>=200	<=1110
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	09/02/2017	MARIN/QUARTIER DUPREY	TEMPERATURE	27.5	degré Celsius	<=25	
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	10/04/2017	MARIN/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	149	µS/cm	>=200	<=1110
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	10/04/2017	MARIN/BOURG	TEMPERATURE	29.1	degré Celsius	<=25	
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	10/04/2017	MARIN/QUARTIER DUPREY	CONDUCTIVITÉ A 25°C	145	µS/cm	>=200	<=1110
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	10/04/2017	MARIN/QUARTIER DUPREY	TEMPERATURE	27.9	degré Celsius	<=25	
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	17/10/2017	MARIN/QUARTIER DUPREY	CONDUCTIVITÉ A 25°C	125	µS/cm	>=200	<=1110
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	17/10/2017	MARIN/QUARTIER DUPREY	CONDUCTIVITÉ A 25°C	125	µS/cm	>=200	<=1110
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	17/10/2017	MARIN/QUARTIER DUPREY	TEMPERATURE	28.5	degré Celsius	<=25	
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	17/10/2017	MARIN/QUARTIER DUPREY	TEMPERATURE	28.5	degré Celsius	<=25	
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	MARIN/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	124	µS/cm	>=200	<=1110
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	MARIN/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	124	µS/cm	>=200	<=1110
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	MARIN/BOURG	TEMPERATURE	29.8	degré Celsius	<=25	
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	MARIN/BOURG	TEMPERATURE	29.8	degré Celsius	<=25	
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	MARIN/QUARTIER DUPREY	CONDUCTIVITÉ A 25°C	123	µS/cm	>=200	<=1110
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	MARIN/QUARTIER DUPREY	CONDUCTIVITÉ A 25°C	123	µS/cm	>=200	<=1110

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	MARIN/QUARTIER DUPREY	TEMPERATURE	27.4	degré Celsius	<=25	
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	MARIN/QUARTIER DUPREY	TEMPERATURE	27.4	degré Celsius	<=25	
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	23/11/2017	MARIN/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	120	µS/cm	>=200	<=1110
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	23/11/2017	MARIN/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	120	µS/cm	>=200	<=1110
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	23/11/2017	MARIN/BOURG	TEMPERATURE	27.3	degré Celsius	<=25	
LE MARIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	23/11/2017	MARIN/BOURG	TEMPERATURE	27.3	degré Celsius	<=25	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	04/01/2017	ROBERT/BOURG	ALUMINIUM	0.207	mg/litre	<=,2	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	04/01/2017	ROBERT/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	90	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	04/01/2017	ROBERT/BOURG	TEMPERATURE	26.6	degré Celsius	<=25	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	01/02/2017	ROBERT/POINTE SAVANE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	175	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	01/02/2017	ROBERT/POINTE SAVANE	TEMPERATURE	26.4	degré Celsius	<=25	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	08/03/2017	ROBERT/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	98	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	08/03/2017	ROBERT/BOURG	TEMPERATURE	25.2	degré Celsius	<=25	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	08/03/2017	ROBERT/POINTE SAVANE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	189	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	08/03/2017	ROBERT/POINTE SAVANE	TEMPERATURE	27.7	degré Celsius	<=25	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	05/04/2017	ROBERT/POINTE SAVANE	TEMPERATURE	28.3	degré Celsius	<=25	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	05/04/2017	ROBERT/AUGRAIN	CONDUCTIVITÉ A 25°C	106	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	05/04/2017	ROBERT/AUGRAIN	TEMPERATURE	26.4	degré Celsius	<=25	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	06/09/2017	ROBERT/BOURG	ALUMINIUM	0.424	mg/litre	<=,2	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	06/09/2017	ROBERT/BOURG	ALUMINIUM	0.424	mg/litre	<=,2	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	06/09/2017	ROBERT/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	123	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	06/09/2017	ROBERT/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	123	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	06/09/2017	ROBERT/BOURG	TEMPERATURE	27.7	degré Celsius	<=25	

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	06/09/2017	ROBERT/BOURG	TEMPERATURE	27.7	degré Celsius	<=25	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	11/10/2017	ROBERT/POINTE SAVANE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	170	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	11/10/2017	ROBERT/POINTE SAVANE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	170	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	11/10/2017	ROBERT/POINTE SAVANE	TEMPERATURE	30	degré Celsius	<=25	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	11/10/2017	ROBERT/POINTE SAVANE	TEMPERATURE	30	degré Celsius	<=25	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	11/10/2017	ROBERT/AUGRAIN	CONDUCTIVITÉ A 25°C	103	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	11/10/2017	ROBERT/AUGRAIN	CONDUCTIVITÉ A 25°C	103	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	11/10/2017	ROBERT/AUGRAIN	TEMPERATURE	27.5	degré Celsius	<=25	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	11/10/2017	ROBERT/AUGRAIN	TEMPERATURE	27.5	degré Celsius	<=25	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	08/11/2017	ROBERT/POINTE SAVANE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	163	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	08/11/2017	ROBERT/POINTE SAVANE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	163	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	08/11/2017	ROBERT/POINTE SAVANE	TEMPERATURE	28.7	degré Celsius	<=25	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	08/11/2017	ROBERT/POINTE SAVANE	TEMPERATURE	28.7	degré Celsius	<=25	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	08/11/2017	ROBERT/POINTE SAVANE	pH SUR PLACE	9.1	unité pH	<=9	>=6,5
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	08/11/2017	ROBERT/POINTE SAVANE	pH SUR PLACE	9.1	unité pH	<=9	>=6,5
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	27/11/2017	ROBERT/BOURG	COLIFORMES "TOTAUX" à 36°	2	nombre/100 ml	=0	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	27/11/2017	ROBERT/BOURG	COLIFORMES "TOTAUX" à 36°	2	nombre/100 ml	=0	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	27/11/2017	ROBERT/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	95	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	27/11/2017	ROBERT/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	95	µS/cm	>=200	<=1110
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	27/11/2017	ROBERT/BOURG	TEMPERATURE	27.5	degré Celsius	<=25	
LE ROBERT	Contrôle sanitaire	Hors référence	27/11/2017	ROBERT/BOURG	TEMPERATURE	27.5	degré Celsius	<=25	
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	11/01/2017	VAUCLIN/BAIE DES MULETS	CONDUCTIVITÉ A 25°C	109	µS/cm	>=200	<=1110
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	11/01/2017	VAUCLIN/BAIE DES MULETS	TEMPERATURE	26.6	degré Celsius	<=25	

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	11/01/2017	VAUCLIN/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	103	µS/cm	>=200	<=1110
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	11/01/2017	VAUCLIN/BOURG	TEMPERATURE	27.2	degré Celsius	<=25	
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/02/2017	VAUCLIN/BAIE DES MULETS	CONDUCTIVITÉ A 25°C	131	µS/cm	>=200	<=1110
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/02/2017	VAUCLIN/BAIE DES MULETS	TEMPERATURE	28	degré Celsius	<=25	
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/02/2017	VAUCLIN/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	123	µS/cm	>=200	<=1110
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/02/2017	VAUCLIN/BOURG	TEMPERATURE	28	degré Celsius	<=25	
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/03/2017	VAUCLIN/BAIE DES MULETS	CONDUCTIVITÉ A 25°C	105	µS/cm	>=200	<=1110
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/03/2017	VAUCLIN/BAIE DES MULETS	TEMPERATURE	28.5	degré Celsius	<=25	
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/03/2017	VAUCLIN/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	97	µS/cm	>=200	<=1110
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/03/2017	VAUCLIN/BOURG	TEMPERATURE	29.6	degré Celsius	<=25	
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/04/2017	VAUCLIN/BAIE DES MULETS	CONDUCTIVITÉ A 25°C	139	µS/cm	>=200	<=1110
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/04/2017	VAUCLIN/BAIE DES MULETS	TEMPERATURE	29.2	degré Celsius	<=25	
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/04/2017	VAUCLIN/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	138	µS/cm	>=200	<=1110
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/04/2017	VAUCLIN/BOURG	TEMPERATURE	28.5	degré Celsius	<=25	
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	21/09/2017	VAUCLIN/BAIE DES MULETS	CONDUCTIVITÉ A 25°C	124	µS/cm	>=200	<=1110
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	21/09/2017	VAUCLIN/BAIE DES MULETS	CONDUCTIVITÉ A 25°C	124	µS/cm	>=200	<=1110
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	21/09/2017	VAUCLIN/BAIE DES MULETS	TEMPERATURE	31	degré Celsius	<=25	
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	21/09/2017	VAUCLIN/BAIE DES MULETS	TEMPERATURE	31	degré Celsius	<=25	
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	21/09/2017	VAUCLIN/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	112	µS/cm	>=200	<=1110
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	21/09/2017	VAUCLIN/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	112	µS/cm	>=200	<=1110
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	21/09/2017	VAUCLIN/BOURG	TEMPERATURE	29.8	degré Celsius	<=25	
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	21/09/2017	VAUCLIN/BOURG	TEMPERATURE	29.8	degré Celsius	<=25	
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	21/09/2017	VAUCLIN/BOURG	TURBIDITE	3.4	NTU	<=2	

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	21/09/2017	VAUCLIN/BOURG	TURBIDITE	3.4	NTU	<=2	
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/09/2017	VAUCLIN/BAIE DES MULETS	CONDUCTIVITÉ A 25°C	123	µS/cm	>=200	<=1110
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/09/2017	VAUCLIN/BAIE DES MULETS	CONDUCTIVITÉ A 25°C	123	µS/cm	>=200	<=1110
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/09/2017	VAUCLIN/BAIE DES MULETS	TEMPERATURE	30.5	degré Celsius	<=25	
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/09/2017	VAUCLIN/BAIE DES MULETS	TEMPERATURE	30.5	degré Celsius	<=25	
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/09/2017	VAUCLIN/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	115	µS/cm	>=200	<=1110
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/09/2017	VAUCLIN/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	115	µS/cm	>=200	<=1110
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/09/2017	VAUCLIN/BOURG	TEMPERATURE	31.5	degré Celsius	<=25	
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/09/2017	VAUCLIN/BOURG	TEMPERATURE	31.5	degré Celsius	<=25	
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	11/10/2017	VAUCLIN/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	119	µS/cm	>=200	<=1110
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	11/10/2017	VAUCLIN/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	119	µS/cm	>=200	<=1110
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	11/10/2017	VAUCLIN/BOURG	TEMPERATURE	30.2	degré Celsius	<=25	
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	11/10/2017	VAUCLIN/BOURG	TEMPERATURE	30.2	degré Celsius	<=25	
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	VAUCLIN/POINT MOBILE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	123	µS/cm	>=200	<=1110
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	VAUCLIN/POINT MOBILE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	123	µS/cm	>=200	<=1110
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	VAUCLIN/POINT MOBILE	TEMPERATURE	28	degré Celsius	<=25	
LE VAUCLIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	VAUCLIN/POINT MOBILE	TEMPERATURE	28	degré Celsius	<=25	
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	24/01/2017	ANSES D'ARLETS/PETIT E ANSE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	127	µS/cm	>=200	<=1110
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	24/01/2017	ANSES D'ARLETS/PETIT E ANSE	TEMPERATURE	29.8	degré Celsius	<=25	
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	24/01/2017	ANSES D'ARLET/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	127	µS/cm	>=200	<=1110
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	24/01/2017	ANSES D'ARLET/BOURG	TEMPERATURE	28.2	degré Celsius	<=25	
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	28/03/2017	ANSES D'ARLETS/PETIT E ANSE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	122	µS/cm	>=200	<=1110
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	28/03/2017	ANSES D'ARLETS/PETIT E ANSE	TEMPERATURE	27.2	degré Celsius	<=25	

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	28/03/2017	ANSES D'ARLET/BOURG	ALUMINIUM	0.229	mg/litre	<=,2	
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	28/03/2017	ANSES D'ARLET/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	122	µS/cm	>=200	<=1110
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	28/03/2017	ANSES D'ARLET/BOURG	TEMPERATURE	26.7	degré Celsius	<=25	
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/09/2017	ANSES DARLETS/PETIT E ANSE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	116	µS/cm	>=200	<=1110
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/09/2017	ANSES DARLETS/PETIT E ANSE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	116	µS/cm	>=200	<=1110
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/09/2017	ANSES DARLETS/PETIT E ANSE	TEMPERATURE	31	degré Celsius	<=25	
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/09/2017	ANSES DARLETS/PETIT E ANSE	TEMPERATURE	31	degré Celsius	<=25	
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	28/09/2017	ANSES DARLETS/PETIT E ANSE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	117	µS/cm	>=200	<=1110
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	28/09/2017	ANSES DARLETS/PETIT E ANSE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	117	µS/cm	>=200	<=1110
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	28/09/2017	ANSES DARLETS/PETIT E ANSE	TEMPERATURE	30.1	degré Celsius	<=25	
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	28/09/2017	ANSES DARLETS/PETIT E ANSE	TEMPERATURE	30.1	degré Celsius	<=25	
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	28/09/2017	ANSES DARLET/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	117	µS/cm	>=200	<=1110
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	28/09/2017	ANSES DARLET/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	117	µS/cm	>=200	<=1110
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	28/09/2017	ANSES DARLET/BOURG	TEMPERATURE	29	degré Celsius	<=25	
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	28/09/2017	ANSES DARLET/BOURG	TEMPERATURE	29	degré Celsius	<=25	
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	16/10/2017	ANSES DARLETS/PETIT E ANSE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	126	µS/cm	>=200	<=1110
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	16/10/2017	ANSES DARLETS/PETIT E ANSE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	126	µS/cm	>=200	<=1110
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	16/10/2017	ANSES DARLETS/PETIT E ANSE	TEMPERATURE	30.2	degré Celsius	<=25	
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	16/10/2017	ANSES DARLETS/PETIT E ANSE	TEMPERATURE	30.2	degré Celsius	<=25	
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	16/10/2017	ANSES DARLET/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	127	µS/cm	>=200	<=1110
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	16/10/2017	ANSES DARLET/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	127	µS/cm	>=200	<=1110
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	16/10/2017	ANSES DARLET/BOURG	TEMPERATURE	28.5	degré Celsius	<=25	
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	16/10/2017	ANSES DARLET/BOURG	TEMPERATURE	28.5	degré Celsius	<=25	

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/10/2017	ANSES D'ARLET/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	118	µS/cm	>=200	<=1110
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/10/2017	ANSES D'ARLET/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	118	µS/cm	>=200	<=1110
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/10/2017	ANSES D'ARLET/BOURG	TEMPERATURE	29.2	degré Celsius	<=25	
LES ANSES-D'ARLET	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/10/2017	ANSES D'ARLET/BOURG	TEMPERATURE	29.2	degré Celsius	<=25	
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/01/2017	TROIS ILETS/POINTE DU BOUT	CONDUCTIVITÉ A 25°C	155	µS/cm	>=200	<=1110
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/01/2017	TROIS ILETS/POINTE DU BOUT	TEMPERATURE	26.4	degré Celsius	<=25	
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/01/2017	TROIS ILETS/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	132	µS/cm	>=200	<=1110
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/01/2017	TROIS ILETS/BOURG	TEMPERATURE	26.7	degré Celsius	<=25	
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	23/02/2017	TROIS ILETS/POINTE DU BOUT	CONDUCTIVITÉ A 25°C	117	µS/cm	>=200	<=1110
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	23/02/2017	TROIS ILETS/POINTE DU BOUT	TEMPERATURE	26.7	degré Celsius	<=25	
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	23/02/2017	TROIS ILETS/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	123	µS/cm	>=200	<=1110
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	23/02/2017	TROIS ILETS/BOURG	TEMPERATURE	27.5	degré Celsius	<=25	
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	21/03/2017	TROIS ILETS/POINTE DU BOUT	CONDUCTIVITÉ A 25°C	119	µS/cm	>=200	<=1110
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	21/03/2017	TROIS ILETS/POINTE DU BOUT	TEMPERATURE	27.7	degré Celsius	<=25	
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	21/03/2017	TROIS ILETS/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	118	µS/cm	>=200	<=1110
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	21/03/2017	TROIS ILETS/BOURG	TEMPERATURE	27.5	degré Celsius	<=25	
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/10/2017	TROIS ILETS/POINTE DU BOUT	CONDUCTIVITÉ A 25°C	115	µS/cm	>=200	<=1110
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/10/2017	TROIS ILETS/POINTE DU BOUT	CONDUCTIVITÉ A 25°C	115	µS/cm	>=200	<=1110
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/10/2017	TROIS ILETS/POINTE DU BOUT	TEMPERATURE	27	degré Celsius	<=25	
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/10/2017	TROIS ILETS/POINTE DU BOUT	TEMPERATURE	27	degré Celsius	<=25	
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/10/2017	TROIS ILETS/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	116	µS/cm	>=200	<=1110
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/10/2017	TROIS ILETS/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	116	µS/cm	>=200	<=1110
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/10/2017	TROIS ILETS/BOURG	TEMPERATURE	29.2	degré Celsius	<=25	

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/10/2017	TROIS ILETS/BOURG	TEMPERATURE	29.2	degré Celsius	<=25	
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/10/2017	TROS ILETS/POINT MOBILE	ALUMINIUM	0.332	mg/litre	<=,2	
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/10/2017	TROS ILETS/POINT MOBILE	ALUMINIUM	0.332	mg/litre	<=,2	
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/10/2017	TROS ILETS/POINT MOBILE	CONDUCTIVITE A 25°C	119	µS/cm	>=200	<=1110
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/10/2017	TROS ILETS/POINT MOBILE	CONDUCTIVITE A 25°C	119	µS/cm	>=200	<=1110
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/10/2017	TROS ILETS/POINT MOBILE	TEMPERATURE	28.6	degré Celsius	<=25	
LES TROIS-ILETS	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/10/2017	TROS ILETS/POINT MOBILE	TEMPERATURE	28.6	degré Celsius	<=25	
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/01/2017	HAUTEUR RIV PILOTE RIV SALEE	CONDUCTIVITE A 25°C	134	µS/cm	>=200	<=1110
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/01/2017	HAUTEUR RIV PILOTE RIV SALEE	TEMPERATURE	27	degré Celsius	<=25	
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	13/02/2017	RIVIÈRE PILOTE/JOSSAUD	CONDUCTIVITE A 25°C	113	µS/cm	>=200	<=1110
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	13/02/2017	RIVIÈRE PILOTE/JOSSAUD	TEMPERATURE	28.5	degré Celsius	<=25	
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	13/02/2017	RIVIERE PILOTE/BOURG	CONDUCTIVITE A 25°C	113	µS/cm	>=200	<=1110
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	13/02/2017	RIVIERE PILOTE/BOURG	TEMPERATURE	27.9	degré Celsius	<=25	
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	13/03/2017	RIVIÈRE PILOTE/JOSSAUD	CONDUCTIVITE A 25°C	127	µS/cm	>=200	<=1110
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	13/03/2017	RIVIÈRE PILOTE/JOSSAUD	TEMPERATURE	27.2	degré Celsius	<=25	
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	13/03/2017	RIVIERE PILOTE/BOURG	CONDUCTIVITE A 25°C	123	µS/cm	>=200	<=1110
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	13/03/2017	RIVIERE PILOTE/BOURG	TEMPERATURE	28	degré Celsius	<=25	
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	14/03/2017	HAUTEUR RIV PILOTE RIV SALEE	CONDUCTIVITE A 25°C	110	µS/cm	>=200	<=1110
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	10/04/2017	HAUTEUR RIV PILOTE RIV SALEE	CONDUCTIVITE A 25°C	131	µS/cm	>=200	<=1110
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	10/04/2017	HAUTEUR RIV PILOTE RIV SALEE	TEMPERATURE	30.1	degré Celsius	<=25	
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	28/09/2017	RIVIERE PILOTE/BOURG	CONDUCTIVITE A 25°C	126	µS/cm	>=200	<=1110
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	28/09/2017	RIVIERE PILOTE/BOURG	CONDUCTIVITE A 25°C	126	µS/cm	>=200	<=1110
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	28/09/2017	RIVIERE PILOTE/BOURG	TEMPERATURE	28.3	degré Celsius	<=25	

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	28/09/2017	RIVIERE PILOTE/BOURG	TEMPERATURE	28.3	degré Celsius	<=25	
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	19/10/2017	RIVIERE PILOTE/JOSSAUD	CONDUCTIVITÉ A 25°C	125	µS/cm	>=200	<=1110
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	19/10/2017	RIVIERE PILOTE/JOSSAUD	CONDUCTIVITÉ A 25°C	125	µS/cm	>=200	<=1110
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	19/10/2017	RIVIERE PILOTE/JOSSAUD	TEMPERATURE	28.1	degré Celsius	<=25	
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	19/10/2017	RIVIERE PILOTE/JOSSAUD	TEMPERATURE	28.1	degré Celsius	<=25	
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	19/10/2017	RIVIERE PILOTE/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	125	µS/cm	>=200	<=1110
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	19/10/2017	RIVIERE PILOTE/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	125	µS/cm	>=200	<=1110
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	19/10/2017	RIVIERE PILOTE/BOURG	TEMPERATURE	27.1	degré Celsius	<=25	
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	19/10/2017	RIVIERE PILOTE/BOURG	TEMPERATURE	27.1	degré Celsius	<=25	
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	HAUTEUR RIV PILOTE RIV SALEE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	116	µS/cm	>=200	<=1110
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	HAUTEUR RIV PILOTE RIV SALEE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	116	µS/cm	>=200	<=1110
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	HAUTEUR RIV PILOTE RIV SALEE	TEMPERATURE	26.4	degré Celsius	<=25	
RIVIÈRE-PILOTE	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	HAUTEUR RIV PILOTE RIV SALEE	TEMPERATURE	26.4	degré Celsius	<=25	
RIVIÈRE-SALÉE	Contrôle sanitaire	Hors référence	23/02/2017	RIVIERE SALEE/PETIT BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	115	µS/cm	>=200	<=1110
RIVIÈRE-SALÉE	Contrôle sanitaire	Hors référence	23/02/2017	RIVIERE SALEE/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	120	µS/cm	>=200	<=1110
RIVIÈRE-SALÉE	Contrôle sanitaire	Hors référence	23/02/2017	RIVIERE SALEE/BOURG	TEMPERATURE	25.9	degré Celsius	<=25	
RIVIÈRE-SALÉE	Contrôle sanitaire	Hors référence	21/03/2017	RIVIERE SALEE/PETIT BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	118	µS/cm	>=200	<=1110
RIVIÈRE-SALÉE	Contrôle sanitaire	Hors référence	21/03/2017	RIVIERE SALEE/PETIT BOURG	TEMPERATURE	28.5	degré Celsius	<=25	
RIVIÈRE-SALÉE	Contrôle sanitaire	Hors référence	21/03/2017	RIVIERE SALEE/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	118	µS/cm	>=200	<=1110
RIVIÈRE-SALÉE	Contrôle sanitaire	Hors référence	21/03/2017	RIVIERE SALEE/BOURG	TEMPERATURE	26.5	degré Celsius	<=25	
RIVIÈRE-SALÉE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	RIVIERE SALEE/PETIT BOURG	ALUMINIUM	0.321	mg/litre	<=,2	
RIVIÈRE-SALÉE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	RIVIERE SALEE/PETIT BOURG	ALUMINIUM	0.321	mg/litre	<=,2	
RIVIÈRE-SALÉE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	RIVIERE SALEE/PETIT BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	100	µS/cm	>=200	<=1110

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
RIVIÈRE-SALÉE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	RIVIERE SALEE/PETIT BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	100	µS/cm	>=200	<=1110
RIVIÈRE-SALÉE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	RIVIERE SALEE/PETIT BOURG	TEMPERATURE	27.2	degré Celsius	<=25	
RIVIÈRE-SALÉE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	RIVIERE SALEE/PETIT BOURG	TEMPERATURE	27.2	degré Celsius	<=25	
RIVIÈRE-SALÉE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	RIVIERE SALEE/PETIT BOURG	pH SUR PLACE	6.4	unité pH	<=9	>=6,5
RIVIÈRE-SALÉE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	RIVIERE SALEE/PETIT BOURG	pH SUR PLACE	6.4	unité pH	<=9	>=6,5
RIVIÈRE-SALÉE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	RIVIERE SALEE/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	111	µS/cm	>=200	<=1110
RIVIÈRE-SALÉE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	RIVIERE SALEE/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	111	µS/cm	>=200	<=1110
RIVIÈRE-SALÉE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	RIVIERE SALEE/BOURG	TEMPERATURE	29.5	degré Celsius	<=25	
RIVIÈRE-SALÉE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	RIVIERE SALEE/BOURG	TEMPERATURE	29.5	degré Celsius	<=25	
SAINTE-ANNE	Contrôle sanitaire	Hors référence	10/01/2017	SAINTE ANNE/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	112	µS/cm	>=200	<=1110
SAINTE-ANNE	Contrôle sanitaire	Hors référence	10/01/2017	SAINTE ANNE/BOURG	TEMPERATURE	25.2	degré Celsius	<=25	
SAINTE-ANNE	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/01/2017	SAINTE ANNE/BARRIÈRE LACROIX	ALUMINIUM	0.349	mg/litre	<=,2	
SAINTE-ANNE	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/01/2017	SAINTE ANNE/BARRIÈRE LACROIX	CONDUCTIVITÉ A 25°C	110	µS/cm	>=200	<=1110
SAINTE-ANNE	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/01/2017	SAINTE ANNE/BARRIÈRE LACROIX	TEMPERATURE	28.4	degré Celsius	<=25	
SAINTE-ANNE	Contrôle sanitaire	Hors référence	21/02/2017	SAINTE ANNE/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	114	µS/cm	>=200	<=1110
SAINTE-ANNE	Contrôle sanitaire	Hors référence	21/02/2017	SAINTE ANNE/BOURG	TEMPERATURE	28.5	degré Celsius	<=25	
SAINTE-ANNE	Contrôle sanitaire	Hors référence	21/02/2017	SAINTE ANNE/BARRIÈRE LACROIX	CONDUCTIVITÉ A 25°C	117	µS/cm	>=200	<=1110
SAINTE-ANNE	Contrôle sanitaire	Hors référence	21/02/2017	SAINTE ANNE/BARRIÈRE LACROIX	TEMPERATURE	28.1	degré Celsius	<=25	
SAINTE-ANNE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/03/2017	SAINTE ANNE/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	117	µS/cm	>=200	<=1110
SAINTE-ANNE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/03/2017	SAINTE ANNE/BOURG	TEMPERATURE	26.9	degré Celsius	<=25	
SAINTE-ANNE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/03/2017	SAINTE ANNE/BARRIÈRE LACROIX	CONDUCTIVITÉ A 25°C	116	µS/cm	>=200	<=1110
SAINTE-ANNE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/03/2017	SAINTE ANNE/BARRIÈRE LACROIX	TEMPERATURE	28.4	degré Celsius	<=25	
SAINTE-ANNE	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	SAINTE ANNE/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	124	µS/cm	>=200	<=1110

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
SAINTE-ANNE	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	SAINTE ANNE/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	124	µS/cm	>=200	<=1110
SAINTE-ANNE	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	SAINTE ANNE/BOURG	TEMPERATURE	28.2	degré Celsius	<=25	
SAINTE-ANNE	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	SAINTE ANNE/BOURG	TEMPERATURE	28.2	degré Celsius	<=25	
SAINTE-ANNE	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	SAINTE ANNE/POINT MOBILE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	124	µS/cm	>=200	<=1110
SAINTE-ANNE	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	SAINTE ANNE/POINT MOBILE	CONDUCTIVITÉ A 25°C	124	µS/cm	>=200	<=1110
SAINTE-ANNE	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	SAINTE ANNE/POINT MOBILE	TEMPERATURE	28.5	degré Celsius	<=25	
SAINTE-ANNE	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	SAINTE ANNE/POINT MOBILE	TEMPERATURE	28.5	degré Celsius	<=25	
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	09/02/2017	SAINTE LUCE/QUARTIER BELLAY	COLIFORMES "TOTAUX" à 36°	1	nombre/100 ml	=0	
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	09/02/2017	SAINTE LUCE/QUARTIER BELLAY	CONDUCTIVITÉ A 25°C	131	µS/cm	>=200	<=1110
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	09/02/2017	SAINTE LUCE/QUARTIER BELLAY	TEMPERATURE	25.5	degré Celsius	<=25	
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	09/02/2017	SAINTE LUCE/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	131	µS/cm	>=200	<=1110
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	09/02/2017	SAINTE LUCE/BOURG	TEMPERATURE	27.2	degré Celsius	<=25	
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	28/03/2017	SAINTE LUCE/QUARTIER BELLAY	ALUMINIUM	0.294	mg/litre	<=,2	
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	28/03/2017	SAINTE LUCE/QUARTIER BELLAY	CONDUCTIVITÉ A 25°C	121	µS/cm	>=200	<=1110
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	28/03/2017	SAINTE LUCE/QUARTIER BELLAY	TEMPERATURE	26.9	degré Celsius	<=25	
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	28/03/2017	SAINTE LUCE/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	124	µS/cm	>=200	<=1110
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	28/03/2017	SAINTE LUCE/BOURG	TEMPERATURE	28.4	degré Celsius	<=25	
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	SAINTE LUCE/QUARTIER BELLAY	CONDUCTIVITÉ A 25°C	125	µS/cm	>=200	<=1110
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	SAINTE LUCE/QUARTIER BELLAY	CONDUCTIVITÉ A 25°C	125	µS/cm	>=200	<=1110
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	SAINTE LUCE/QUARTIER BELLAY	TEMPERATURE	29.1	degré Celsius	<=25	
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	SAINTE LUCE/QUARTIER BELLAY	TEMPERATURE	29.1	degré Celsius	<=25	
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	SAINTE LUCE/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	127	µS/cm	>=200	<=1110
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	SAINTE LUCE/BOURG	CONDUCTIVITÉ A 25°C	127	µS/cm	>=200	<=1110

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	SAINTE LUCE/BOURG	TEMPERATURE	31.7	degré Celsius	<=25	
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	SAINTE LUCE/BOURG	TEMPERATURE	31.7	degré Celsius	<=25	
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	SAINTE LUCE/POINT MOBILE	CONDUCTIVITE A 25°C	122	µS/cm	>=200	<=1110
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	SAINTE LUCE/POINT MOBILE	CONDUCTIVITE A 25°C	122	µS/cm	>=200	<=1110
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	SAINTE LUCE/POINT MOBILE	TEMPERATURE	30.6	degré Celsius	<=25	
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	20/09/2017	SAINTE LUCE/POINT MOBILE	TEMPERATURE	30.6	degré Celsius	<=25	
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	23/11/2017	SAINTE LUCE/BOURG	CONDUCTIVITE A 25°C	133	µS/cm	>=200	<=1110
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	23/11/2017	SAINTE LUCE/BOURG	CONDUCTIVITE A 25°C	133	µS/cm	>=200	<=1110
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	23/11/2017	SAINTE LUCE/BOURG	TEMPERATURE	28.6	degré Celsius	<=25	
SAINTE-LUCE	Contrôle sanitaire	Hors référence	23/11/2017	SAINTE LUCE/BOURG	TEMPERATURE	28.6	degré Celsius	<=25	
SAINT-ESPRIT	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/01/2017	SAINT ESPRIT/BOURG	CONDUCTIVITE A 25°C	130	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-ESPRIT	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/01/2017	SAINT ESPRIT/BOURG	TEMPERATURE	27.1	degré Celsius	<=25	
SAINT-ESPRIT	Contrôle sanitaire	Hors référence	14/03/2017	SAINT ESPRIT/BOURG	CONDUCTIVITE A 25°C	110	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-ESPRIT	Contrôle sanitaire	Hors référence	14/03/2017	SAINT ESPRIT/BOURG	TEMPERATURE	26	degré Celsius	<=25	
SAINT-ESPRIT	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/04/2017	SAINT ESPRIT/BOURG	CONDUCTIVITE A 25°C	118	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-ESPRIT	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/04/2017	SAINT ESPRIT/BOURG	TEMPERATURE	27.2	degré Celsius	<=25	
SAINT-ESPRIT	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	SAINT ESPRIT/BOURG	CONDUCTIVITE A 25°C	114	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-ESPRIT	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	SAINT ESPRIT/BOURG	CONDUCTIVITE A 25°C	114	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-ESPRIT	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	SAINT ESPRIT/BOURG	TEMPERATURE	27.7	degré Celsius	<=25	
SAINT-ESPRIT	Contrôle sanitaire	Hors référence	25/10/2017	SAINT ESPRIT/BOURG	TEMPERATURE	27.7	degré Celsius	<=25	

#### 4.2.6.3 LA REGLEMENTATION SPECIFIQUE SUR LA DISTRIBUTION

Le chlorure de vinyle monomère (CVM), également connu sous le nom de chlorure de vinyle ou de chloroéthène, est un composé chimique industriel, fabriqué à partir de l'éthylène et du chlore. Il est principalement utilisé pour produire son polymère, le polychlorure de vinyle (PVC).

Sa limite de qualité est de 0.5 µg/l.

Suite à la découverte de concentration anormale en CVM sur quelques sites en France, il a été mis en évidence le relargage, en lien avec leur process de fabrication, de certaines conduites PVC datant des années antérieures à 1980.

Un groupe de travail spécifique a été créé au sein de l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement), piloté par la Direction Générale de la Santé (DGS), afin de consolider l'état des connaissances sur ce sujet et définir les modalités de gestion des dépassements. Lyonnaise des Eaux en est membre depuis l'origine et participe activement aux différentes actions menées.

Une instruction, DGS/EA4/2012/366, a été diffusée par la DGS en date du 18 octobre 2012.

Elle précise les modalités de :

- ⇒ Repérage des canalisations à risque
- ⇒ Adaptation du contrôle sanitaire
- ⇒ Modalités de gestion des risques sanitaires liés aux dépassements de la limite de qualité

Les ARS (Agences Régionales de Santé) ont lancé des démarches sur ce sujet. Lyonnaise des Eaux est à votre disposition pour vous accompagner.

#### 4.2.7 **Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007**

Ces deux indicateurs représentent les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en production et en distribution d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le Code de la Santé Publique sur la physico-chimie et la microbiologie. Le calcul de ces indicateurs ne fait intervenir que des prélèvements incluant au moins un paramètre disposant d'une limite de qualité dans le Code de la Santé Publique. De plus, les prélèvements pris en compte sont uniquement ceux réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel réalisés par les Agences Régionales de Santé.

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007				
	Bulletin			
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité	
Microbiologique	225	0	100%	
Physico-chimique	54	0	100%	

## 4.3 Le bilan d'exploitation

Cette partie détaille des aspects tels que les consommations électriques et de réactifs, le nettoyage de réservoirs, les contrôles réglementaires effectués ainsi que différents aspects liés aux interventions réalisées au cours de l'année écoulée.

### 4.3.1 La consommation électrique

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

Commune	Station de pompage	Réservoir alimenté	Débit m <sup>3</sup> /h	HMT m	Type de contrat EDF	Puissance souscrite max kWh	Volume refoulé m <sup>3</sup> / an	Energie consommée kWh / an
Anses d'Arlet	Bas Morne	Bas Morne	30	220	Moyenne Tension	25	75 539	57 427
Anses d'Arlet	Gallochat	Morne bigot	21,7	210	Basse Tension	22	41 504	41 059
Diamant	Bourg l'Eglise	Fond Fleury Bourg Lacroix	50 50	170 44	Moyenne Tension	150	-14	225 924
Diamant	Anse Cafard	Petite Anse	26	132	Moyenne Tension	20	79 125	25 186
Diamant	Mare Poirier	Mare Poirier Bas Mare Poirier Haut	10 25	150 120	Moyenne Tension	30	54 508 35 757	16 962 37 953
Diamant	Ancinel	Ancinel	10	170	Basse Tension	11	15 879	10 895
Diamant	Chalopin	Tamarin	10	200	Basse Tension	11	39 025	29 632
Diamant	Tamarin	Morne constant	8	137	Basse Tension	7,5	25 874	20 121
Ducos	Fond d'Or	Morne Pitault	56	135	Moyenne Tension	36	483 321	288 773
Ducos	Bac coco	Surpression adduction	700	20	Moyenne Tension	53	-	138 077
Ducos	Barington	Durivage	65	115	Moyenne Tension	30	322 552	130 859
Ducos	Morne Carette	Morne Carette	52	67	Basse Tension	7,5	202 971	51 714
Ducos	La marie	Vaudrancourt	120	90	Basse Tension	30	-	142 959
Ducos	Morne vert	Morne Privat	10	70	Basse Tension	3	14 777	4 347
François	Dostaly	Bois Soldat	40	122	Moyenne Tension	34	289 787	95 223
François	Chopotte	Morne Courbaril	52	92	Moyenne Tension	19	233 983	94 021
François	Bossou	Morne Franc	53	240	Moyenne Tension	60	240 226	487 131
François	Morne gamelle	Morne gamelle	15	65	Basse Tension	5,5	15 830	27 678
Lamentin	Directoire	Belle ile Boutaud	38 16	50 94	Moyenne Tension	85	80 717 40 466	22 604 23 739
Marin	Duprey	Morne Gommier	25	240	Moyenne Tension	37	107 174	105 285
Marin	Morne Flambeau	Morne Courbaril Cap Marin	64 30	122 91	Moyenne Tension	25	0	- 96 762
Marin	Montgérald	Montgérald	36	63	Basse Tension	15	-117 286	413
Marin	Morne Sulpice	Morne Sulpice	16	191	Basse Tension	15	14 902	86 468

Commune	Station de pompage	Réservoir alimenté	Débit m <sup>3</sup> /h	HMT m	Type de contrat EDF	Puissance souscrite max kWh	Volume refoulé m <sup>3</sup> / an	Energie consommée kWh / an
Rivière Pilote	Morne roches	Morne roches	45	110	Moyenne Tension	25	-	471 246
Rivière Pilote	Saint Vincent	Saint Vincent	30	167	Moyenne Tension	20	953 507	77 834
Rivière Pilote	Josseaud 1	Josseaud 2	45	51	Basse Tension	10	-	14 439
Rivière Pilote	Josseaud 2	Morne Wan	30	200	Moyenne Tension	20	-	179 242
Rivière Pilote	Bourg / pomponne	En Camée	40	75	Basse Tension	15	33 152	8 498
Rivière Salée	Dédé	La-Haut Dédé	36	190	Basse Tension	35	44 524	20847
Rivière Salée	Petit bourg	Courbaril	80	14.5	Basse Tension	5,5	-	-
Rivière Salée	Thoraille	Sans Pareil	150	95	Moyenne Tension	64	-	398 397
Rivière Salée	Sans Pareil	Desmarinières Haut	78	132	Moyenne Tension	85	476 027	250 980
Rivière Salée	Desmarinières Bas	Epinay	65	165	Moyenne Tension	50	334 612	249 913
Rivière Salée	Courbaril	Fond Masson	69	112	Moyenne Tension	55	457 340	190 898
Rivière Salée	Fond Masson	Morne Honore	69	173	Moyenne Tension	95	413 760	173 274
Robert	Four à chaux	Duchêne 1	65	263	Moyenne Tension	85	250 511	306 527
Robert	Villarson	Chapelle Villarson	22	112	Moyenne Tension	21	47 387	26 878
Robert	L'Estrade	Mont Vert	36	96	Moyenne Tension	19	344 285	63 695
Sainte Anne	Crève-Cœur	Cap Chevalier	45	93	Moyenne Tension	22	-	51 724
Sainte Anne	Cap ferre	Cap ferre	30	138	Basse Tension	18,5	-	30 083
Sainte Luce	Bourg	Morne des Pères	30	59	Basse Tension	7,5	-	81 890
Sainte Luce	Corps de garde	Bellevue	16	191	Basse Tension	15	-	29 229
Saint Esprit	Bourg	Morne Lavaleur	55	80	Moyenne Tension	40	-	63 572
Saint Esprit	Vieille citerne	Vieille citerne	5	149	Basse Tension	18	4 864	5 983
Saint Joseph	Rivière Blanche	Séailles Balata	210 50	160 150	Moyenne Tension	235	376 964 109 127	852 054 139 111
Trinité	Anse l'Etang	VVF Tartane	25	125	Moyenne Tension	13	72 219	34 728
Trinité	Morne Figue	Morne Congo	40	115	Moyenne Tension	50	270 750	141 198
Trinité	Morne pavillon 1	Morne pavillon 2	22	158	Basse Tension	15	16 161	8 782
Trois Ilets	Les Hameaux	L'Armée	15	35	Basse Tension	5	9 526,38	2 933
Trois Ilets	Les Hameaux	Gallochat	43	212	Moyenne Tension	80	185 130	137 147

Commune	Station de pompage	Réservoir alimenté	Débit m <sup>3</sup> /h	HMT m	Type de contrat EDF	Puissance souscrite max kWh	Volume refoulé m <sup>3</sup> / an	Energie consommée kWh / an
Trois Ilets	La ferme	Grand maison	17	130	Basse Tension	11	39 653,74	18 757
Trois Ilets	Morne Clouette	Morne Clouette	100	86	Basse Tension	35	14 010,55	2 485
Vauclin	Beaujolais	Beaujolais	30	167	Moyenne Tension	20	647 587	93 811
Vauclin	Dunoyer Cadette	Dunoyer Cadette	30	203	Moyenne Tension	25	-	79 629
Vauclin	Placide	La montagne	16	120	Basse Tension	11	-	74 413
Vauclin	Grand boucan	Morne Escarvaille	30	128	Basse Tension	18,5	296 837	28 716
Vauclin	Sigy	Sigy	18,3	145	Basse Tension	11		
Vauclin	Ravine plate	Placide	28,5	178	Basse Tension	22	192 343	129 500

#### 4.3.2 La consommation de produits de traitement

Les consommations en produits de traitement des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

Rivière Blanche				
Produits	2016		2017	
	Consommation annuel (T)	Taux de traitement moyen annuel (g/m3)	Consommation annuel (T)	Taux de traitement moyen annuel (g/m3)
Dioxyde de Carbone	164,5	15,9	86,50	8,4
Chaux éteinte	100	9,7	55,71	5,4
Sulfate d'Alumine	160	15,4	108,33	10,4
Polymère	500	0,05	265,63	0,03
Eau de javel	88	0,85	65,87	0,6

Directoire				
Produits	2016		2017	
	Consommation annuel (T)	Taux de traitement moyen annuel (g/m3)	Consommation annuel (T)	Taux de traitement moyen annuel (g/m3)
Dioxyde de Carbone	89,7	14,4	47,17	7,6
Chaux éteinte	40	6,4	22,29	3,6
Sulfate d'Alumine	80	12,9	54,17	8,7
Polymère	300	0,05	159,38	0,0
Eau de javel	75	1,2	56,13	0,9

### 4.3.3 La production des boues d'eau potable

Les productions de terres de décantation, connues également sous le nom de boues d'eau potable, des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

Rivière-Blanche	Boue (en tonne)	Destination (TERRAVIVA)
<b>Janvier</b>	6,00	Ducos
<b>Février</b>	12,92	Ducos
<b>Mars</b>	14,42	Ducos
<b>Avril</b>	3,62	Ducos
<b>Mai</b>	5,56	Ducos
<b>Juin</b>	11,06	Ducos
<b>Juillet</b>		
<b>Août</b>	14,64	Ducos
<b>Septembre</b>	15,38	Ducos
<b>Octobre</b>	8,64	Ducos
<b>Novembre</b>	9,98	Ducos
<b>Décembre</b>		
<b>Total</b>	<b>102,2</b>	

### 4.3.4 Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est disponible dans l'annexe 3

#### 4.3.5 Le nettoyage des réservoirs

La réglementation impose au responsable de la distribution de l'eau de procéder annuellement, sauf accord explicite des autorités sanitaires, à la vidange, au nettoyage et à la désinfection des ouvrages de stockage d'eau potable. La liste des réservoirs ou bâches qui ont ainsi été nettoyés au cours de l'exercice est :

Nettoyage des réservoirs		
Commune	Site	Date intervention
DUCOS	Bâche de pompage de Morne Carette	12/10/2017
DUCOS	Réservoir Lourdes	11/10/2017
DUCOS	Réservoir Morne Carette	23/10/2017
LE DIAMANT	Bâche de pompage de Ancinel	17/07/2017
LE DIAMANT	Bâche de pompage de Bourg L'Eglise Nord Haut Morne	07/08/2017
LE DIAMANT	Réservoir Bourg Diamant La Croix	22/08/2017
LE DIAMANT	Réservoir Mare Poirier Haut	11/08/2017
LE DIAMANT	Réservoir Morne Constant	10/10/2017
LE FRANÇOIS	Réservoir Cap Est	15/12/2017
LE FRANÇOIS	Réservoir Morne Acajou	07/11/2017
LE FRANÇOIS	Réservoir Morne Franc	11/09/2017
LE MARIN	Bâche de pompage de Morne Sulpice	16/10/2017
LE MARIN	Réservoir Cap Marin	15/11/2017
LE MARIN	Réservoir Mondésir	01/09/2017
LE MARIN	Réservoir Morne Courbaril 2	19/10/2017
LE MARIN	Réservoir Morne Gommier	29/11/2017
LE ROBERT	Bâche de pompage de Estrade (Mont Vert)	13/09/2017
LE ROBERT	Réservoir Augrain	24/11/2017
LE ROBERT	Réservoir Four à Chaux	26/07/2017
LE VAUCLIN	Bâche de pompage de Beaujolais	16/10/2017
LE VAUCLIN	Bâche de pompage de Dunoyer Cadette (Humbert)	17/10/2017
LE VAUCLIN	Réservoir Beaujolais	06/11/2017
LE VAUCLIN	Réservoir Dunoyer Cadette (Humbert)	17/10/2017
LES ANSES-D'ARLET	Bâche de pompage de Bas Morne	27/07/2017
LES ANSES-D'ARLET	Réservoir Bas Morne	27/07/2017
LES ANSES-D'ARLET	Réservoir Fond Fleury	08/08/2017
LES ANSES-D'ARLET	Réservoir Gallochat	25/08/2017
LES ANSES-D'ARLET	Réservoir Petite Anse	21/08/2017
LES TROIS-ILETS	Réservoir Bois d'Inde 1	21/11/2017

Nettoyage des réservoirs		
Commune	Site	Date intervention
LES TROIS-ILETS	Réservoir Grand Maison	22/11/2017
LES TROIS-ILETS	Réservoir La Ferme	20/11/2017
LES TROIS-ILETS	Réservoir L'Armée	06/10/2017
RIVIÈRE-PILOTE	Réservoir Anse Figuier	20/10/2017
RIVIÈRE-PILOTE	Réservoir Morne Honoré	16/08/2017
RIVIÈRE-PILOTE	Réservoir Morne Roches	18/10/2017
RIVIÈRE-PILOTE	Réservoir Saint Vincent	11/07/2017
RIVIÈRE-PILOTE	Réservoir Vieille Citerne	23/11/2017
RIVIÈRE-PILOTE	Surpresseur Croix Godet	16/11/2017
RIVIÈRE-SALÉE	Bâche de pompage de Thoraille	09/10/2017
RIVIÈRE-SALÉE	Réservoir Dédé	30/11/2017
RIVIÈRE-SALÉE	Réservoir Laugier 1 Sud	07/07/2017
RIVIÈRE-SALÉE	Réservoir Laugier 2 Nord	07/07/2017
SAINTE-ANNE	Bâche de pompage de Cap Ferré	24/08/2017
SAINTE-ANNE	Réservoir Bourg Haut 1 Sainte-Anne	30/08/2017
SAINTE-ANNE	Réservoir Club Méditerranée	03/10/2017
SAINTE-LUCE	Réservoir Corps de Garde	17/11/2017
SAINT-ESPRIT	Bâche de pompage de Vieille Citerne	23/11/2017
SAINT-ESPRIT	Réservoir Morne Lavaleur	10/08/2017

#### 4.3.6 Les autres interventions sur les installations

Mis à part les nettoyages de réservoirs et les contrôles réglementaires qui ont été détaillés ci-avant, de nombreuses autres tâches d'exploitation ou de maintenance ont été effectuées au cours de l'exercice sur les sites ou installations. La synthèse est la suivante :

Les autres interventions sur les installations					
Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
DUCOS	Bâche de pompage de Morne Carette	3	-	-	3
DUCOS	Réservoir Lourdes	3	-	-	3
DUCOS	Réservoir Morne Carette	3	-	-	3
DUCOS	Surpresseur Bac Coco	-	-	2	2
LE DIAMANT	Bâche de pompage de Ancinel	3	-	-	3

Les autres interventions sur les installations					
Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
LE DIAMANT	Bâche de pompage de Bourg L'Eglise Nord Haut Morne	3	-	-	3
LE DIAMANT	Réservoir Bourg Diamant La Croix	3	-	-	3
LE DIAMANT	Réservoir Mare Poirier Haut	3	-	-	3
LE DIAMANT	Réservoir Morne Constant	3	-	-	3
LE FRANÇOIS	Réservoir Cap Est	3	-	-	3
LE FRANÇOIS	Réservoir Morne Acajou	3	-	-	3
LE FRANÇOIS	Réservoir Morne Franc	3	-	-	3
LE LAMENTIN	Centre de pilotage Visio	-	-	2	2
LE LAMENTIN	Comptage Vente Mangot Vulcin	-	-	1	1
LE LAMENTIN	Usine Directoire	5 030	5	310	5 345
LE MARIN	Bâche de pompage de Morne Sulpice	3	-	-	3
LE MARIN	Réservoir Cap Marin	3	-	-	3
LE MARIN	Réservoir Mondésir	3	-	-	3
LE MARIN	Réservoir Morne Courbaril 2	3	-	-	3
LE MARIN	Réservoir Morne Gommier	3	-	-	3
LE ROBERT	Bâche de pompage de Estrade (Mont Vert)	3	-	-	3
LE ROBERT	Réservoir Augrain	3	-	-	3
LE ROBERT	Réservoir Four à Chaux	3	-	-	3
LE VAUCLIN	Bâche de pompage de Beaujolais	3	-	-	3
LE VAUCLIN	Bâche de pompage de Dunoyer Cadette (Humbert)	3	-	-	3
LE VAUCLIN	Réservoir Beaujolais	3	-	-	3
LE VAUCLIN	Réservoir Dunoyer Cadette (Humbert)	3	-	-	3
LES ANSES-D'ARLET	Bâche de pompage de Bas Morne	3	-	-	3
LES ANSES-D'ARLET	Réservoir Bas Morne	3	-	-	3
LES ANSES-D'ARLET	Réservoir Fond Fleury	3	-	-	3
LES ANSES-D'ARLET	Réservoir Gallochat	3	-	-	3
LES ANSES-D'ARLET	Réservoir Petite Anse	3	-	-	3
LES TROIS-ILETS	Réservoir Bois d'Inde 1	3	-	-	3
LES TROIS-ILETS	Réservoir Grand Maison	3	-	-	3
LES TROIS-ILETS	Réservoir La Ferme	3	-	-	3
LES TROIS-ILETS	Réservoir L'Armée	3	-	-	3

Les autres interventions sur les installations					
Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
RIVIÈRE-PILOTE	Réservoir Anse Figuier	3	-	-	3
RIVIÈRE-PILOTE	Réservoir Morne Honoré	3	-	-	3
RIVIÈRE-PILOTE	Réservoir Morne Roches	3	-	-	3
RIVIÈRE-PILOTE	Réservoir Saint Vincent	3	-	-	3
RIVIÈRE-PILOTE	Réservoir Vieille Citerne	3	-	-	3
RIVIÈRE-PILOTE	Surpresseur Croix Godet	3	-	-	3
RIVIÈRE-SALÉE	Bâche de pompage de La Haut (Dédé)	-	-	2	2
RIVIÈRE-SALÉE	Bâche de pompage de Thoraille	3	-	-	3
RIVIÈRE-SALÉE	Réservoir Dédé	3	-	-	3
RIVIÈRE-SALÉE	Réservoir Laugier 1 Sud	3	-	-	3
RIVIÈRE-SALÉE	Réservoir Laugier 2 Nord	3	-	-	3
RIVIÈRE-SALÉE	Réservoir Thoraille	-	-	2	2
RIVIÈRE-SALÉE	Station de pompage de Desmarinière Bas	-	-	1	1
SAINTE-ANNE	Bâche de pompage de Cap Ferré	3	-	-	3
SAINTE-ANNE	Réservoir Bourg Haut 1 Sainte-Anne	3	-	-	3
SAINTE-ANNE	Réservoir Club Méditerranée	3	-	-	3
SAINTE-LUCE	Réservoir Corps de Garde	3	-	-	3
SAINT-ESPRIT	Bâche de pompage de Veille Citerne	3	-	-	3
SAINT-ESPRIT	Réservoir Morne Lavaleur	3	-	2	5
SAINT-JOSEPH	Usine de Rivière Blanche	7 045	5	343	7 393

#### 4.3.7 Les interventions sur le réseau de distribution

##### 4.3.7.1 LES REPONSES AUX DT ET DICT

###### Construire Sans Détruire

Au vu des dommages déplorés chaque année, et à la faveur du Grenelle II, l'Etat a engagé une réforme de la prévention des dommages aux réseaux lors de travaux.

Cette réforme concerne les collectivités locales en tant que maîtres d'ouvrage, exploitants de réseaux, coordonnateurs des travaux sur la voirie, et responsables de la police de la sécurité sur leur territoire. Elle concerne SUEZ Eau France en tant que maître d'ouvrage, exploitant, et entreprise de travaux.

Elle s'appuie sur deux piliers.

**Le premier pilier est l'instauration d'un guichet unique.**

Il s'agit d'une plateforme internet <http://www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr>, qui référence l'ensemble des exploitants de chaque commune. Son financement se fait par deux redevances à acquitter annuellement à l'INERIS depuis le 1er janvier 2012 :

- une perçue auprès des exploitants au prorata des longueurs de réseaux,
- l'autre auprès des prestataires de services en formalités de déclaration.

#### **Le deuxième pilier est la réforme de la procédure de déclaration des travaux.**

Le décret n°2011-1231 du 5 octobre 2011, appliqué depuis le 1er juillet 2012, instaure une responsabilité renforcée des maîtres d'ouvrage de travaux dans la préparation des projets pour que les entreprises d'exécution disposent de la meilleure connaissance possible de la localisation des réseaux avant d'entreprendre les travaux.

- Il impose aux maîtres d'ouvrage et aux entreprises de travaux de déclarer leurs projets et travaux dans le Guichet Unique pour obtenir les plans des exploitants,
- Il fixe des obligations de compétences pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux obligatoires au 1er janvier 2017 et encadre les techniques de travaux,
- Il impose aux exploitants de communiquer au Guichet Unique, la zone d'implantation des ouvrages exploités pour chaque commune concernée,
- Il impose aux exploitants de transmettre au Guichet Unique, toute modification du périmètre des plans de zonage,
- Il impose aux exploitants une amélioration de la cartographie, avec obligation aux réseaux sensibles au 1er janvier 2019 en unité urbaine et au 1er janvier 2026,
- Il impose des réponses plus rapides et plus précises aux déclarations préalables, et une anticipation des situations de crise,
- Il prévoit des sanctions administratives complémentaires.

Ces mesures sont inscrites dans le code de l'environnement, et par de nombreux arrêtés d'application.



#### **Nos Actions**

En amont du traitement des DT/DICT, SUEZ EAU FRANCE s'engage à référencer sur le Guichet Unique les communes adhérentes au contrat. Nous tenons à jour ce référencement. Les ouvrages d'eau potable, d'irrigation et d'assainissement sont référencés dans la catégorie réseaux non sensibles, conformément au décret 2010-1600 du 20 décembre 2010.

Nous transmettons au Guichet Unique les plans de zonage exigés par le décret Construire Sans Détruire (CSD), afin de recevoir l'exhaustivité des DT/DICT concernées par l'emprise des réseaux. Ces plans de zonage sont réactualisés chaque semaine.

Nous utilisons les informations du SIG pour répondre aux DT/DICT. Dès la réception des plans de recollement des nouveaux travaux (précision à 40 cm exigée par le décret CSD), le service SIG/Cartographie met à jour le SIG. Les modifications du réseau sont directement intégrées dans les plans conformes des récépissés des DT/DICT.

Pour générer des plans conformes à la réglementation CSD, nous utilisons un outil cartographique dédié qui intègre dans les plans les informations exigées par le décret comme la localisation et la nature du réseau, le matériau et le diamètre des canalisations, la classe de précision de chaque ouvrage...

Nous répondons dans les temps réglementaires aux DT/DICT via l'outil PROTYS qui se charge d'envoyer par mail, fax ou courrier, le récépissé et les plans conformes. Chaque envoi est tracé. Les récépissés des DT/DICT sont archivés, consultables et dématérialisés.

Nombre de réponses aux DT et aux DICT		
Type de réponses	Nombre au 31/12/2016	Nombre au 31/12/2017
RDICT	-	245
RDT	-	425
RDT-RDICT conjointe	-	373
Total	-1 275	1 043

#### 4.3.7.2 LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution :

Les interventions sur le réseau de distribution					
Indicateur	Type d'intervention	2016	2017	N/N-1 (%)	
Accessoires	créés	-	10	0,0%	
Accessoires	renouvelés	-	41	0,0%	
Accessoires	supprimés	-	1	0,0%	
Appareils de fontainerie	créés	-	6	0,0%	
Appareils de fontainerie	renouvelés	-	11	0,0%	
Appareils de fontainerie	réparés	-	6	0,0%	
Appareils de fontainerie	vérifiés	-	3	0,0%	
Branchements	créés	-	11	0,0%	
Branchements	modifiés	-	46	0,0%	
Branchements	renouvelés	-	8	0,0%	
Branchements	supprimés	-	2	0,0%	
Compteurs	déposés	-	344	0,0%	
Compteurs	étalonnés ou normalisés	-	2	0,0%	
Compteurs	posés	-	115	0,0%	
Compteurs	remplacés	-	1700	0,0%	
Enquêtes	Clientèle	-	1025	0,0%	
Fermetures d'eau	à la demande du client	-	914	0,0%	
Fermetures d'eau	autres	-	365	0,0%	
Eléments de réseau	mis à niveau	-	43	0,0%	
Remise en eau	sur le réseau	-	2111	0,0%	
Réparations	fuite sur accessoire réseau	-	74	0,0%	

<b>Les interventions sur le réseau de distribution</b>				
<b>Indicateur</b>	<b>Type d'intervention</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Réparations	fuite sur branchement	1 394	770	0,0%
Réparations	fuite sur réseau de distribution	406	356	0,0%
Autres		0	3 477	0,0%
Total actes		0	11 441	0,0%

Commune	Indicateur	Type d'intervention	2016	2017
LA TRINITÉ	Compteurs	réparés		11
LE DIAMANT	Compteurs	réparés		13
LE FRANÇOIS	Compteurs	réparés		24
LE VAUCLIN	Compteurs	réparés		7
LES ANSES-D'ARLET	Compteurs	réparés		17
SAINT-ESPRIT	Compteurs	réparés		25
DUCOS	Compteurs	réparés		45
LE MARIN	Compteurs	réparés		6
RIVIÈRE-PILOTE	Compteurs	réparés		7
LE ROBERT	Compteurs	réparés		22
LES TROIS-ILETS	Compteurs	réparés		8
RIVIÈRE-SALÉE	Compteurs	réparés		26
SAINTE-ANNE	Compteurs	réparés		2
SAINTE-LUCE	Compteurs	réparés		6
			219	

Commune	Indicateur	2016	2017
LE MARIN	Nombre de réparations de fuite sur branchement eau potable	60	15
LA TRINITÉ	Nombre de réparations de fuite sur branchement eau potable	139	38
LE DIAMANT	Nombre de réparations de fuite sur branchement eau potable	39	34
LE FRANÇOIS	Nombre de réparations de fuite sur branchement eau potable	211	242
LE VAUCLIN	Nombre de réparations de fuite sur branchement eau potable	142	34
LES ANSES-D'ARLET	Nombre de réparations de fuite sur branchement eau potable	22	33
RIVIÈRE-PILOTE	Nombre de réparations de fuite sur branchement eau potable	139	34
LE ROBERT	Nombre de réparations de fuite sur branchement eau potable	215	86
DUCOS	Nombre de réparations de fuite sur branchement eau potable	116	81
LES TROIS-ILETS	Nombre de réparations de fuite sur branchement eau potable	38	28
RIVIÈRE-SALÉE	Nombre de réparations de fuite sur branchement eau potable	79	58
SAINTE-ANNE	Nombre de réparations de fuite sur branchement eau potable	46	12
SAINTE-LUCE	Nombre de réparations de fuite sur branchement eau potable	68	14
SAINT-ESPRIT	Nombre de réparations de fuite sur branchement eau potable	80	61
<b>TOTAL</b>		<b>1394</b>	<b>770</b>

Commune	Indicateur	2016	2017
LE MARIN	Nombre de réparations de fuite sur le réseau de distribution d'eau potable	29	10
LA TRINITÉ	Nombre de réparations de fuite sur le réseau de distribution d'eau potable	31	31
LE DIAMANT	Nombre de réparations de fuite sur le réseau de distribution d'eau potable	19	27
LE FRANÇOIS	Nombre de réparations de fuite sur le réseau de distribution d'eau potable	62	58
LE VAUCLIN	Nombre de réparations de fuite sur le réseau de distribution d'eau potable	32	21
LES ANSES-D'ARLET	Nombre de réparations de fuite sur le réseau de distribution d'eau potable	23	26
RIVIÈRE-PILOTE	Nombre de réparations de fuite sur le réseau de distribution d'eau potable	45	19
LE ROBERT	Nombre de réparations de fuite sur le réseau de distribution d'eau potable	56	58
DUCOS	Nombre de réparations de fuite sur le réseau de distribution d'eau potable	15	32
LES TROIS-ILETS	Nombre de réparations de fuite sur le réseau de distribution d'eau potable	9	22
RIVIÈRE-SALÉE	Nombre de réparations de fuite sur le réseau de distribution d'eau potable	13	19
SAINTE-ANNE	Nombre de réparations de fuite sur le réseau de distribution d'eau potable	17	8
SAINTE-LUCE	Nombre de réparations de fuite sur le réseau de distribution d'eau potable	35	7
SAINT-ESPRIT	Nombre de réparations de fuite sur le réseau de distribution d'eau potable	20	17
<b>TOTAL</b>		<b>406</b>	<b>356</b>

#### 4.3.8 La recherche des fuites

Le tableau ci-après détaille le linéaire de réseau ayant fait l'objet d'une campagne de recherche de fuite :

- **Campagne de Sectorisation du réseau**

La recherche de fuites est l'un des éléments essentiels qui permet l'amélioration du rendement de réseau. Un travail en amont doit cependant être effectué pour cibler les secteurs dits fuyards sur le réseau de distribution d'eau potable. Ainsi, en partant des données des débits de nuit des réservoirs entre 1h et 4h du matin, des réseaux de distributions ont été sélectionnés pour être sectorisés soit immédiatement soit pendant des campagnes programmées.

Le tableau ci-dessous présente les sectorisations de nuit réalisées en 2017.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total annuel
Nombre de sectorisation de nuit	0	1	0	0	1	0	0	0	0	2	1	0	5
linéaire investigué	33	33	59	21	0	33	12	0	0	13	24	53	281

- **Recherche de fuites**

En 2017, à l'issu des sectorisations, 64 fuites invisibles ont été communiquées aux agences territoriales pour réparation après avoir réalisé au préalable des opérations de sectorisations de nuit. Elles se répartissent comme indiqués dans le tableau ci-après.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total général
<u>Nbre de fuites conduite localisées</u>	<u>1</u>	<u>3</u>	<u>6</u>	<u>2</u>	<u>0</u>	<u>8</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>24</u>
<u>Nbre de fuites branchement localisées</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>10</u>	<u>7</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>4</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>12</u>	<u>2</u>	<u>40</u>

## 5 Réparation des fuites

Le délai imposé aux agences territoriales pour la réparation des fuites identifiées par le service de recherche de fuites ne doit pas être supérieur à 15 jours comprenant la gestion administrative (DICT, ...), la réparation proprement dite et l'enregistrement dans notre base de données.

Ce délai a été calculé à partir des données du SIG que les agences territoriales remplissent au quotidien.

	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total annuel
Délais réparation fuites visibles (j)	0,5	0,4	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,7	0,1	0,1	0,2
Délais réparation fuites invisibles (j)	—	0,7	8,8	10,2	16,4	22,4	22,4	11,7	16,8	33,3	12,0	12,5	15,2

### 5.1.1 Les interventions en astreinte

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Les tableaux ci-après détaillent les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2016	2017	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	-	53	0,0%

Les interventions en astreinte sur les usines			
Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
Astreinte	-	93	0,0%

### 5.1.2 Points d'amélioration proposé au maître d'ouvrage

#### Proposition d'amélioration de la production

- **Usines de Rivière Blanche**

#### PRISE D'EAU

La prise d'eau en rivière est un point vulnérable de l'usine de Rivière Blanche. En effet, les grilles à plat se colmatent rapidement avec les feuilles d'arbre et autres éléments transportés par la rivière notamment lors de crue.

De plus, la prise d'eau actuelle est également le facteur limitant pour obtenir le débit nominal de l'usine de 1 580 m<sup>3</sup>/h. La charge exercée par le niveau sur les grilles étant trop faible. Le débit maximal actuel est de 1250 m<sup>3</sup>/h.

Proposition ; réaménagement de la prise d'eau. A cet effet, un projet a été transmis au SICSM en 2011.

#### INTRUSION DE SABLE

La rivière Blanche charrie un volume de sable important notamment lors des crues. A titre d'indication, en 2014, après 3 ans d'exploitation seulement, plus de 100 m<sup>3</sup> de sable ont été extrait de la bâche de collecte des eaux brutes en tête de l'unité de traitement des boues. Ce sable s'accumule également dans les floculateurs au début de la filière de traitement de l'eau et en réduit les performances.

Proposition ; mise en place d'un dessableur

#### SECURISATION DU SITE

Suite aux attentats de 2015 et 2016 sur le territoire national, l'état a renforcé le dispositif VIGIPIRATE, et mis en application l'état d'urgence, dans lequel les usines de traitement d'eau potable sont considérées comme site sensible. Le site de Rivière Blanche est déjà équipé de caméras et de d'alarmes intrusion cependant les décanteurs et les filtres à sable sont à ciel ouvert. Des personnes mal intentionnées peuvent lancer des substances toxiques dans ces ouvrages sans que les alarmes se déclenchent.

Proposition ; mise en place d'une couverture « en dure » comme celle de l'usine de Directoire.

#### BETON VIEILLISSANT

Certain béton accuse le poids des âges. L'usure des gardes corps bétonnés dans l'axe centrale l'usine de rivière blanche provoque de chutes de béton qui altèrent le fonctionnement des robots du décanteur. De même pour certain revêtement de sol, tel que celui devant le local de stockage du Sulfate d'Alumine.

Proposition ; campagne de reprise de ces bétons et revêtements et réaménagement de certaine zone telle que celle du polymère.

#### GUES ROUTE DES GUES

La route des gués a été refaite en 2009 à l'exception des gués. Le revêtement de ces gués est en très mauvais état (ferraillage apparent, ornières profondes, ...). En plus du revêtement, la structure même des gués est atteinte (« les canalisations de l'adduction soutiennent les gués »). Il est urgent, à minima, de diagnostiquer leur état.

#### **Proposition d'amélioration sur le réseau**

- Ensemble réseau d'adduction
- Mise en place de compteurs de vente d'eau en gros entre le SICSM et la CACEM. Ces volumes représentent plus de 25 % de la production des usines du SICSM.
- Pose de vannes motorisées et compteurs de sectorisation. Ces 2 éléments permettront une meilleure sectorisation du réseau. Ces équipements devront être complétés par la mise en place de capteurs acoustiques. Ces différents dispositifs doivent permettre d'améliorer les performances du réseau (Indice Linéaire de perte et rendement) et notamment de respecter les débits réservés lors de Carême.
- Réseau d'adduction Centre Atlantique

- Diagnostic structurel des canalisations DN 700 et DN 800 entre Trinité et Robert pour connaître leur état et prévoir leur renouvellement si nécessaire.

- Reprendre les regards des vannes sur l'adduction DN 700 au lieu-dit La Crique et Cosmy. Le génie civil de ces regards contenant des vannes ou équipements stratégiques (débitmètre, ...) est dégradé et non étanche.

- Renouvellement et déviation de la canalisation d'approvisionnement du réservoir du VVF Tartane.

- Mise en place de vannes de sectionnement au départ des adductions des réservoirs de Moulin à Vent et Pointe Lynch en substitution des vannes actuelles qui sont sous la route nationale très dangereuse d'accès.

- Réseau d'adduction Sud Caraïbes

- Renouvellement et/ou doublement de la conduite DN 500 entre Union et Carrère pour sécuriser l'approvisionnement du Sud Caraïbes.

- Renouvellement et/ou doublement de la conduite DN 500 entre Génipa et Rivière-Salée pour sécuriser l'approvisionnement du Sud Caraïbes.

- Réseau d'adduction Sud Atlantiques

- Renouvellement et redimensionnant des canalisations d'adduction en vieille fonte au départ de l'adduction principale vers le réservoir de Morne Escarvaille ainsi que vers les chaînes de Placide, Dunoyer Cadet, Beaujolais, Cap Ferré, Crève-Cœur et la Baie des Anglais.

- Ducos

- Mise en place d'une seconde pompe sur le surpresseur de BAC COCO. Ce surpresseur remonte la ligne piézométrique sur l'ensemble du réseau de l'adduction du Sud Caraïbes. Cette station ne dispose que d'une seule pompe à vitesse variable jusqu'à 700 m<sup>3</sup>/h. Il serait souhaitable d'avoir une seconde pompe déjà installée sur le site en secours de la première en cas de défaillance.

- Renforcement des chaînes Mornes Vert / Morne Carette par la construction d'un réservoir à Morne Pitault (1500 m<sup>3</sup>) et Durivage (3000 m<sup>3</sup>). En effet, les réservoirs actuels sont en difficultés en quelques heures dès qu'il y a un incident sur le réseau d'adduction.

- François

- Sécurisation de la chaîne de Grand Boucan en renouvelant la vieille canalisation PVC entre le réservoir de Morne Franc et la station de Grand Boucan. La canalisation PVC casse régulièrement interrompant ainsi la distribution d'eau régulièrement pendant plusieurs heures ou plusieurs jours. De plus la route peu large ralentie les interventions et les rend dangereuses.

- Rivière Pilote

- Réservoir de Morne Wan ; reconstruction d'un réservoir de 750 m<sup>3</sup> à la place des 2 réservoirs existants dont le Génie Civil est fortement dégradé et renforcement de l'adduction du réservoir.

- La canalisation d'adduction DN 400 passant dans le tunnel de Mare Capron présente quelques points de corrosion qui s'aggrave avec le temps. Un diagnostic est nécessaire ainsi mettre en place des solutions pour limiter cette dégradation ou remplacer les tronçons les plus atteints.

- Marin

- Le canalisation d'adduction DN 400 passant dans le tunnel de Mare Capron présente quelques points de corrosion qui s'aggravent avec le temps. Un diagnostic est nécessaire pour définir les actions à mettre en place afin de limiter cette dégradation et/ou remplacer les tronçons les plus atteints.

- Rivière Salée

- Passage de la canalisation d'adduction DN 500 sur des ouvrages d'art désaffectés. Ces ouvrages au-dessus de la rivière La Manche et dans la plaine de Rivière Salée ne sont plus entretenus et se dégradent avec le temps.

Un surpresseur a été construit afin de remplacer la Sp THORAILLE. Il convient d'en assurer le raccordement avant mise en service et le by-pass de la SP Thoraille

- Robert

- Construction d'un réservoir de 10 000 m<sup>3</sup> au lieu l'Estrade. Ce réservoir permettra d'augmenter la volume de stockage sur le réseau d'adduction notamment en cas de défaillance des productions (intempéries) ou d'une casse importante de la canalisation d'adduction en tête de la branche Atlantique. Il permettra également de stabiliser la pression sur cette branche.

- Trinité

- Renouvellement de la canalisation de distribution du réservoir de Desmarinière

## 5.2 Le renouvellement

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Déléguétaire :

- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué
- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.

La présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation figure ci-avant.

Le présent chapitre distingue les investissements de renouvellement, les travaux neufs du domaine concédé et les investissements du domaine privé :

- Le renouvellement se définit comme le remplacement, à fonction identique, d'un bien du domaine concédé. Ce nouveau bien peut être d'une conception strictement identique, améliorée, ou d'une technologie différente. Ce qui importe est sa finalité,

### 5.2.1 Les opérations réalisées

Le tableau suivant récapitule les opérations de renouvellement de l'année.

ACTIVITE	COMMUNE	SITE	LIBELLE OPERATION	JUSTIFICATION	MONTANT
<b>Renouvellement Accessoires Réseaux</b>					
	Tronc Commun	Tronc Commun	RENOUVELLEMENT REDUCTEURS DE PRESSION		134 046,86 €
	Tronc Commun	Tronc Commun	RENOUVELLEMENT VANNES RESEAUX		88 576,75 €
	Tronc Commun	Tronc Commun	RENOUVELLEMENT VENTOUSES		32 753,50 €
	Tronc Commun	Tronc Commun	RENOUVELLEMENT AUTRES ACCESSOIRES		75 367,41 €
	DUCOS	Réservoir Bac Coco	RENOUVELLEMENT ROBINET FLOTTANT		4 687,74 €
<b>TOTAL</b>					<b>335 432,26 €</b>
<b>Renouvellement Branchements</b>					
<b>TOTAL</b>					<b>418 924,95 €</b>
<b>Renouvellement Compteurs Clients</b>					
<b>TOTAL</b>					<b>602 798,03 €</b>
<b>Renouvellement Patrimoine visible</b>					
	ANSES D'ARLET	Station de pompage La Fleury	RENOUVELLEMENT COFFRET ELECTRIQUE	SUITE ANCIEN PROGRAMME	13 360,27 €
	DIAMANT	Station de pompage Ancinel	RENOUVELLEMENT REPRISE COLONNE	SUITE ANCIEN PROGRAMME	2 498,00 €
	DUCOS	Supresseur La Marie	RENOUVELLEMENT RENOUVELLEMENT HUISSERIES	PROTECTION ET SECURISATION	6 964,38 €
	DUCOS	Réservoir Bois Rouge	RENOUVELLEMENT CAPOT	SUITE ANCIEN PROGRAMME	51,75 €
	DUCOS	Station de pompage Fond d'Or	RENOUVELLEMENT DEMARREUR PROGRESSIF	PROGRAMME 2017	1 191,75 €

ACTIVITE	COMMUNE	SITE	LIBELLE OPERATION	JUSTIFICATION	MONTANT
	DUCOS	Station de pompage Bac Coco	RENOUVELLEMENT COFFRET ELECTRIQUE	PROGRAMME 2017	12 971,74 €
	FRANCOIS	Station de pompage Chopotte	RENOUVELLEMENT HYDRAULIQUE ET POMPES	PROGRAMME 2017	83 372,48 €
	FRANCOIS	Station de pompage Dostaly	RENOUVELLEMENT HYDRAULIQUE ET POMPES	PROGRAMME 2017	109 065,02 €
	FRANCOIS	Réservoir Trianon	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	4 315,33 €
	FRANCOIS	Réservoir Morne Gamelle	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	2 957,57 €
	FRANCOIS	Réservoir Cap Est	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	3 344,84 €
	FRANCOIS	Réservoir Morne Acajou	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	3 467,24 €
	FRANCOIS	Réservoir Morne Courbaril	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	7 045,73 €
	FRANCOIS	Réservoir Dostaly	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	3 820,05 €
	FRANCOIS	Réservoir Bois Soldat	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	5 405,27 €
	FRANCOIS	Réservoir Morne Franc	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	2 183,33 €
	FRANCOIS	Station de pompage Bossou	RENOUVELLEMENT CLAPET DE REFOULEMENT	PROGRAMME 2017	840,00 €
	FRANCOIS	Station de pompage Dostaly	RENOUVELLEMENT ARMOIRE ELECTRIQUE	PROGRAMME 2017	19 470,00 €
	FRANCOIS	Réservoir Morne Franc	RENOUVELLEMENT CT	PROGRAMME 2017	5 125,25 €
	FRANCOIS	Station de pompage Bossou	RENOUVELLEMENT VENTILATEUR TOIT	PROGRAMME 2017	682,29 €
	FRANCOIS	Station de pompage Bossou	RENOUVELLEMENT ADAPTATEUR BRIDE	PROGRAMME 2017	1 195,06 €
	LAMENTIN	Usine de Directoire/	RENOUVELLEMENT TURBIDIMETRE EAU TRAITEE	PROGRAMME 2017	3 283,51 €
	LAMENTIN	Usine de Directoire/	RENOUVELLEMENT PHMETRE EAU BRUTE	PROGRAMME 2017	1 369,45 €
	LAMENTIN	Usine de Directoire/	RENOUVELLEMENT PHMETRE EAU FLOCULEE	PROGRAMME 2017	1 369,45 €
	LAMENTIN	Usine de Directoire/	RENOUVELLEMENT PREPARATION DESINFECTION	PROGRAMME 2017	19 117,86 €
	LAMENTIN	Usine de Directoire/CHAULAGE	RENOUVELLEMENT DEVOUTEUR PREPARATION CHAUX	PROGRAMME 2017	33 275,49 €
	LAMENTIN	Usine de Directoire/	RENOUVELLEMENT DEVOUTEUR PREPARATION SAL	PROGRAMME 2017	39 591,13 €
	LAMENTIN	Usine de Directoire	RENOUVELLEMENT PLANCHER FILTRE	PROGRAMME 2017	11 111,12 €
	LAMENTIN	Usine de Rivière Blanche/	RENOUVELLEMENT ETANCHEITE TOIT TERASSE	PROGRAMME 2017	14 370,10 €
	LAMENTIN	Réseaux Petit Manoir	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN PLACE	1 065,91 €
	LAMENTIN	Réseaux Roches Carrées	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN PLACE	26,13 €
	LAMENTIN	Réseaux Pelletier	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN PLACE	757,00 €
	LAMENTIN	Réseaux Chaîne Bélème	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN PLACE	1 674,96 €
	LAMENTIN	Usine de Directoire/DECANT EUR	Renouvellement Scindé CLOCHE A VIDE DECANT.	PROGRAMME 2017	10 340,00 €

ACTIVITE	COMMUNE	SITE	LIBELLE OPERATION	JUSTIFICATION	MONTANT
	LAMENTIN	Usine de Directoire	RENOUVELLEMENT MOBILIER	PROGRAMME 2017	1 739,38 €
	MARIN	Station de pompage Morne Flambeau/TELESURV.	RENOUVELLEMENT SOFREL	PROGRAMME 2017	890,90 €
	MARIN	Réervoir Bourg Marin/TELESURV.	RENOUVELLEMENT COMPLET SOFREL	PROGRAMME 2017	143,86 €
	MARIN	Station de pompage Courbaril à Mrne Flambeau	RENOUVELLEMENT HYDRAULIQUES ET POMPES 1 ET 2	PROGRAMME 2017	36 102,19 €
	MARIN	Station de pompage Cap Marin à Mrne Flambeau	RENOUVELLEMENT HYDRAULIQUES ET POMPES 1 ET 2	PROGRAMME 2017	29 538,15 €
	RIVIERE PILOTE	Réervoir Josseaud 2	RENOUVELLEMENT REDUCT P.	PROGRAMME 2017	1 036,88 €
	ROBERT	Réervoir Estrade Mont Vert	RENOUVELLEMENT TROP PLEIN	PROGRAMME 2017	1 796,48 €
	ROBERT	Station de pompage Estrade	RENOUVELLEMENT HYDRAULIQUES ET POMPES	PROGRAMME 2017	97 268,42 €
	ROBERT	Station de pompage Four à Chaux-Duchêne-Bourg	RENOUVELLEMENT TELESURV. SOFREL	PROGRAMME 2017	983,36 €
	ROBERT	Réervoir Bourg	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	7 232,33 €
	ROBERT	Réervoir Chapelle Villarson	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	1 773,72 €
	ROBERT	Réervoir Duchêne 1	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	1 931,45 €
	ROBERT	Réervoir Duchêne 2	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	8 509,90 €
	ROBERT	Réervoir Duchêne 3	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	667,86 €
	ROBERT	Réervoir Courbaril	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	388,17 €
	ROBERT	Réervoir Bouteaud	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	2 161,89 €
	ROBERT	Réervoir Moulin à Vent	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	2 596,85 €
	ROBERT	Réervoir Pointe Larose	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	1 674,96 €
	ROBERT	Réervoir Directoire	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	1 023,30 €
	ROBERT	Station de pompage Four à Chaux	RENOUVELLEMENT HYDRAULIQUE	PROGRAMME 2017	126 112,00 €
	SAINT JOSEPH	USINE Rivière Blanche/EXTRACT ION	Renouvellement scindé ROBOT RACLEUR	PROGRAMME 2017	3 724,00 €
	SAINT JOSEPH	USINE Rivière Blanche/BASSINS DECANTEURS	STRUCTURE INOX	PROGRAMME 2017	50 807,75 €
	SAINT JOSEPH	Usine de Rivière Blanche/	RENOUVELLEMENT VERRINS	PROGRAMME 2017	1 115,00 €
	SAINT JOSEPH	Usine de Rivière Blanche/LOCAL EXPLOITATION	RENOUVELLEMENT SERVEUR TOPKAPI	PROGRAMME 2017	7 155,35 €
	SAINT JOSEPH	Usine de Rivière Blanche/	LOC COMPRESSEUR	PROGRAMME 2017	3 318,60 €
	SAINT JOSEPH	Usine de Rivière Blanche/	DALLE QUAI DECHARGMT	PROGRAMME 2017	6 081,50 €
	SAINT JOSEPH	Usine de Rivière Blanche/ CHAUX	RENOUVELLEMENT POMPES	PROGRAMME 2017	12 447,89 €
	SAINT JOSEPH	Usine de Rivière Blanche/	RENOUVELLEMENT POMPES DE TRANSFERT	PROGRAMME 2017	10 259,36 €
	SAINT JOSEPH	Usine de Rivière Blanche/CHAU	RENOUVELLEMENT POMPES	PROGRAMME 2017	16 415,77 €

ACTIVITE	COMMUNE	SITE	LIBELLE OPERATION	JUSTIFICATION	MONTANT
	SAINT JOSEPH	Usine de Rivière Blanche/MALAXATE	RENOUVELLEMENT MOTEUR	PROGRAMME 2017	761,91 €
	SAINT JOSEPH	Usine de Rivière Blanche/	RENOUVELLEMENT STAND POLYMERÉ	PROGRAMME 2017	3 026,00 €
	SAINT JOSEPH	Station de pompage Rivière Blanche/Séailles/	RENOUVELLEMENT POMPES	PROGRAMME 2017	250,00 €
	SAINTE-LUCE	Station de pompage Morne des Pères	Renouvellement scindé MOTEURS	PROGRAMME 2017	752,00 €
	SAINT-JOSEPH	Usine de Rivière Blanche/	RENOUVELLEMENT SERVEUR TOPKAPI	PROGRAMME 2017	7 155,35 €
	SAINT-JOSEPH	Usine de Rivière Blanche/ENERGIE	RENOUVELLEMENT ALIMENTATION CAPTAGE	PROGRAMME 2017	34 112,22 €
	SAINT-JOSEPH	Usine de Rivière Blanche/	RENOUVELLEMENT RESEAU EAU DE SERVICE	PROGRAMME 2017	5 892,74 €
	SAINT-JOSEPH	Usine de Rivière Blanche/	RENOUVELLEMENT TURBIDIMETRE EAU DECANTEE	PROGRAMME 2017	2 824,00 €
	SAINT-JOSEPH	Usine de Rivière Blanche/DECANTE URS	RENOUVELLEMENT ECHELLES	PROGRAMME 2017	9 831,24 €
	SAINT-JOSEPH	Usine de Rivière Blanche/	RENOUVELLEMENT RESERVOIR FOD GE	PROGRAMME 2017	2 110,37 €
	SAINT-JOSEPH	Station de pompage Séailles	RENOUVELLEMENT HYDRAULIQUE	PROGRAMME 2017	29 932,00 €
	SAINT-JOSEPH	Usine de Rivière Blanche/	RENOUVELLEMENT COURONNE ET HERSE AGITATEUR LENT AB	PROGRAMME 2017	5 431,99 €
	SAINT-JOSEPH	Usine de Rivière Blanche/FILE DECANTATION B	RENOUVELLEMENT CHARIOT ET VENTAIL D ROBOT B	PROGRAMME 2017	3 982,78 €
	SAINT-JOSEPH	Usine de Rivière Blanche/FILE DECANTATION B	RENOUVELLEMENT CHARIOT ROBOT A	PROGRAMME 2017	5 558,87 €
	SAINT-JOSEPH	Usine de Rivière Blanche/EAU DE JAVEL	RENOUVELLEMENT CUVE PREPARATION HYPOCHLORITE DE CALCIUM	SECURISATION TRANSFERT	12 575,53 €
	SAINT-JOSEPH	Station de pompage Séailles	RENOUVELLEMENT MOTEURS	PROGRAMME 2017	6 994,09 €
	SAINT-JOSEPH	Usine de Rivière Blanche/LOCAL EAU DE SERVICE	RENOUVELLEMENT CIRCUIT EAU DE SERVICE	PROGRAMME 2017	7 551,00 €
	SAINT-JOSEPH	Usine de Rivière Blanche/LOCAL EAU DE SERVICE	Renouvellement scindé COURONNE ORIENTATION	PROGRAMME 2017	3 217,00 €
	SAINT-JOSEPH	Usine de Rivière Blanche/	RENOUVELLEMENT GARNI ACCOUP PPE LAVAGE	PROGRAMME 2017	2 072,02 €
	SAINT-JOSEPH	Usine de Rivière Blanche/	RENOUVELLEMENT CIRCUIT ES	PROGRAMME 2017	1 816,00 €
	SAINT-JOSEPH	Usine de Rivière Blanche/	RENOUVELLEMENT CLOTURE	PROGRAMME 2017	923,00 €
	SAINT-JOSEPH	Station de pompage Rivière Blanche	Renouvellement scindé POMPE N°2	PROGRAMME 2017	7 179,09 €
	TRINITE	Réservoir Brin d'Amour	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	6 077,76 €
	TRINITE	Réservoir Beauséjour 1	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	4 405,24 €
	TRINITE	Réservoir VVF Tartane	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	9 912,77 €
	TRINITE	Réservoir Petit Galion	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	9 427,16 €
	TRINITE	Réservoir La Crique	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	3 035,23 €

### 3 | Qualité du service

ACTIVITE	COMMUNE	SITE	LIBELLE OPERATION	JUSTIFICATION	MONTANT
	TRINITE	Réservoir Morne Pavillon 1	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	279,69 €
	TRINITE	Réservoir Morne Pavillon 2	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	2 334,06 €
	TRINITE	Réservoir Morne Pavillon 3	RENOUVELLEMENT COMPTAGE	MISE EN CONFORMITE	1 501,86 €
	TRINITE	Cosmy	RENOUVELLEMENT DEBITMETRE	PROGRAMME 2017	428,85 €
	VAUCLIN	Station de pompage Ravine Plate/TELESURV.	RENOUVELLEMENT SOFREL	PROGRAMME 2017	388,17 €
	VAUCLIN	Station de pompage Beaujolais	RENOUVELLEMENT RENOUVELLEMENT TRANSFO	PROGRAMME 2017	10 468,00 €
	VERT PRE	Usine de Directoire	RENOUVELLEMENT OUVERTURE CHAMBRE A VANNE ET COMPTAGE	PROGRAMME 2017	25 837,92 €
<b>TOTAL</b>					<b>1 089 622,64 €</b>
<b>TOTAL RENOUVELLEMENT</b>					<b>2 446 777,88 €</b>

## 5.2.2 La situation du fonds de renouvellement

### Fonds de renouvellement

CAESM CAP NORD EAU POTABLE

Indices	valeurs connues au 15/12/14	valeurs connues au 15/12/15	valeurs connues au 15/12/16	valeurs connues au 15/12/17
ICHT-E hors CICE	111,20	111,70	113,00	115,00
351107/EL 40.00 00	126,50	138,20	108,40	104,50
FSD2	126,30	123,60	123,70	125,50
TP10a	107,00	105,90	105,20	106,80
<b>K SICSM</b>	<b>1</b>	<b>0,9995</b>	<b>0,9973</b>	<b>1,0099</b>
Base contractuelle	1 800 194,00	1 800 194,00	1 800 194,00	1 800 194,00
<b>Année</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Montant Renouvellement	1 350 145,50	1 799 293,90	1 795 333,48	1 795 333,48
Taux intérêt légal (TLn)	0,99%	0,93%	0,90%	0,90%
Dotation (DO n)	1 350 145,50	1 808 730,85	1 785 896,53	1 795 333,48
Dépenses effectives N (DE n)	- 1 287 034,11	- 1 373 718,86	- 2 446 777,88	
<b>(DO n - DE n)</b>	<b>63 111,39</b>	<b>435 011,99</b>	<b>-660 881,35</b>	
<b>(1+TLn+3%)</b>	<b>1,04</b>	<b>1,04</b>	<b>1,04</b>	
S n-1	-	63 111,39	500 603,66	
<b>(1+TLn+3%) x S n-1</b>	<b>-</b>	<b>65 591,67</b>	<b>520 127,20</b>	
<b>Solde de la dotation S n</b>	<b>63 111,39</b>	<b>500 603,66</b>	<b>- 140 754,15</b>	

## 5.3 Les autres missions du service

### 5.3.1 Le géoréférencement

La liste des sites géoréférencés se trouve dans l'annexe 2

## 5.4 Le bilan clientèle

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

### 5.4.1 Le nombre de clients

Le nombre de client est détaillé dans le tableau suivant.

COMMUNE	ABONNES
TTES COMMUNES/BORNE DE PUISAGE	10
LES ANSES-D'ARLET	2 097
LE DIAMANT	3 218
DUCOS	7 897
LE FRANÇOIS	8 054
LE LAMENTIN	
LE MARIN	4 262
RIVIÈRE-PILOTE	5 854
RIVIÈRE-SALÉE	6 256
LE ROBERT	8 212
SAINT-JOSEPH	
SAINT-ESPRIT	4 167
SAINTE-ANNE	2 830
SAINTE-LUCE	5 402
LA TRINITÉ	5 638
LES TROIS-ILETS	3 958
LE VAUCLIN	4 949
<b>Total général</b>	<b>72 794</b>

### **INDIVIDUALISATION COMPTAGE EN HABITAT COLLECTIF**

Le nombre total de contrats à fin 2016 dans le cadre d'une individualisation de comptage est répartie de la manière suivante :

COMMUNES	2015	2016	2017	DELTA
<b>DIAMANT</b>	6	9	10	1
<b>DUCOS</b>	28	30	31	1
<b>FRANCOIS</b>	9	12	13	1
<b>LES ANSE D'ARLET</b>	2	2	3	1
<b>LES TROIS-ILETS</b>	14	19	20	1
<b>MARIN</b>	12	13	13	0
<b>RIVIERE-PILOTE</b>	0	2	2	0
<b>RIERE-SALEE</b>	19	20	24	4
<b>ROBERT</b>	21	32	32	0
<b>SAINT-ESPRIT</b>	4	4	4	0
<b>SAINTE-LUCE</b>	18	20	20	0
<b>TRINITE</b>	11	14	16	2
<b>VAUCLIN</b>	7	11	12	1
<b>Total SICSM</b>	<b>151</b>	<b>188</b>	<b>200</b>	<b>12</b>

#### **5.4.2 Le nombre de clients gros consommateurs hors vente d'eau en gros**

Les gros consommateurs sont les consommateurs dont les volumes dépassent 6 000 m<sup>3</sup>/an. Le nombre de client gros consommateurs hors vente d'eau en gros est détaillé dans le tableau suivant.

COMMUNE	NOM ABONNES	TYPE D'ABONNES
Diamant	ETABLISSEMENTS MARINOTEL	Entreprises et associations
Diamant	SDC RESIDENCE ULTRA MARINE	Sociétés immobilières et bailleurs sociaux
Ducos	CENTRE PENITENTIAIRE	Administration et établissements publics
Ducos	SOGEP SARL	Entreprises et associations
François	HOTEL CAP EST LAGOON RESORT	Entreprises et associations
François	MAISON DE RETRAITE LES GLIRICIDIAS	Entreprises et associations
François	ABATTOIR BO KAI	Entreprises et associations
François	DIV HERITIERS CLEMENT	Entreprises et associations
François	SMTVD	Collectivité locales
François	HOPITAL DU FRANCOIS	Administration et établissements publics

COMMUNE	NOM ABONNES	TYPE D'ABONNES
Les Trois Ilets	SOCACO HOTEL BAMBOU	Entreprises et associations
Les Trois Ilets	S A I P B	Entreprises et associations
Les Trois Ilets	S.G.H.T.I SARL	Entreprises et associations
Les Trois Ilets	HOTEL BAKOUA	Entreprises et associations
Marin	HOPITAL DU MARIN	Administration et établissements publics
Marin	ANTILLAISE EXPLOITATION	Entreprises et associations
Marin	S.A.R.L. THORAY	Entreprises et associations
Robert	S C I ROBERT 2	Sociétés immobilières et bailleurs sociaux
Robert	RESIDENCES DU MONT-VERT	Administration et établissements publics
Robert	NOUVELLE YAOURT LITTEE	Entreprises et associations
Robert	CENTRE SOCIO-EDUCATIF SAIN	Administration et établissements publics
Robert	STEP MOULIN A VENT	SME
Robert	COLLEGE DE PONTHALERY A CI	Collèges et lycée
Robert	SOCIETE YAOURT DANONE	Entreprises et associations
Saint Esprit	HOPITAL DU SAINT-ESPRIT	Administration et établissements publics
Sainte Anne	SMVV (STE QMAISE DE VVF)	Entreprises et associations
Sainte Luce	MARTINIQUE BETON S A R L	Entreprises et associations
Sainte Luce	C.A.E.S.M.	Collectivité locales
Sainte Luce	SOCIETE D'EXPLOITATION	Entreprises et associations
Sainte Luce	SOCIETE D'EXPLOITATION	Entreprises et associations
Sainte Luce	PIERRE ET VACANCES	Entreprises et associations
Sainte Luce	COLLEGE ADVENTISTE	Collèges et lycée
Trinité	ASS COPROP TERRASSES CARAVEL	Entreprises et associations
Trinité	LYCEE DE TRINITE	Collèges et lycée
Trinité	SEH LA GOELETTE	Sociétés immobilières et bailleurs sociaux
Trinité	HOPITAL DE TRINITE	Administration et établissements publics
Trinité	GENDARMERIE NATIONALE	Force armée et gendarmerie
Trinité	FONDATION PARTAGE ET VIE	Entreprises et associations
Vauclin	SCI FONCIERE DE LA POINTE	Sociétés immobilières et bailleurs sociaux

COMMUNE	NOM ABONNES	TYPE D'ABONNES
<b>Total général</b>		<b>39</b>

### 5.4.3 Le nombre d'abonnements

Le nombre d'abonnement, décomposé par famille de consommateurs, est le suivant :

TYPES D'ABONNES	NOMBRE D'ABONNES
Administration et établissements publics	77
Collectivité locales	609
Collèges et lycée	36
Entreprises et associations	220
Force armée et gendarmerie	42
Particuliers	71523
SME	95
Sociétés immobilières et bailleurs sociaux	192
<b>Total général</b>	<b>72 794</b>

#### 5.4.4 Mouvement des abonnements

Le tableau ci-après récapitule les nombres d'ouvertures et de fermetures réalisées sur l'exercice 2016 selon la nature des causes :

	2015	2016	2017
<b>RESILIATION</b>		3 648	3 775
<b>MUTATION</b>		3 343	3 595
<b>INTERRUPTION DE SERVICE</b>		2 148	1 621
<b>OUVERTURES IMPAYEES</b>		1 418	636

### 5.4.5 Les volumes vendus

Les volumes facturés dépendent des périodes de relevé des compteurs qui peuvent varier d'une année sur l'autre. En conséquence, les variations des volumes facturés ne sont pas entièrement imputables à une baisse ou une augmentation de la consommation, mais peuvent être en partie liées à des décalages de relève d'une année sur l'autre. Pour pouvoir analyser les volumes facturés retraités de ces effets de variation, reportez-vous au tableau qui présente les rendements de réseaux. Le tableau du rendement de réseau contient des informations sur les volumes facturés ramenés à 365 jours.

TYPES D'ABONNES	VOLUMES FACTURES (m <sup>3</sup> )
Administration et établissements publics	292 059
Client/fournisseur SME	223
Collectivité locales	267 503
Collèges et lycées	27
Entreprises et associations	57 010
Force armée et gendarmerie	1 044
Particuliers	7 470 808
SME	19 675
Sociétés immobilières et bailleurs sociaux	10 399
Autres	94 912
<b>Total général</b>	<b>8 213 660</b>

DUCOS	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Total des volumes facturés	997 854	1 057 337	888 487	-16%

LA TRINITÉ	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Total des volumes facturés	666 007	657 024	628 532	-4,3%

LE DIAMANT	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Total des volumes facturés	415 352	416 420	401 746	-3,5%

LE FRANÇOIS	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Total des volumes facturés	1 127 062	1 130 685	1 099 737	-2,7%

LE MARIN	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Total des volumes facturés	478 858	475 986	409 329	-14,0%
LE ROBERT	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Total des volumes facturés	1 009 133	1 146 678	1 016 712	-11,3%
LE VAUCLIN	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Total des volumes facturés	569 397	515 026	514 631	-0,3%
LES ANSES-D'ARLET	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Total des volumes facturés	248 277	237 278	233 233	-1,7%
LES TROIS-ILETS	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Total des volumes facturés	655 396	663 997	585 510	-11,8%
RIVIÈRE-PILOTE	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Total des volumes facturés	563 813	552 742	505 910	-8,5%
RIVIÈRE-SALÉE	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Total des volumes facturés	644 183	616 323	563 392	-8,6%
SAINTE-ANNE	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Total des volumes facturés	433 327	407 842	379 440	-7,0%
SAINTE-LUCE	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Total des volumes facturés	655 276	646 977	619 297	-4,3%
SAINT-ESPRIT	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Total des volumes facturés	409 273	402 894	365 779	-9,2%
BORNES DE PUISAGE (TOUTES COMMUNES)	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Total des volumes facturés	-	-	2 230	-
LE LAMENTIN	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Total des volumes facturés	-	-	-47	-

SAINT-JOSEPH	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Total des volumes facturés	-	-	-258	-
ESPACE SUD	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Total des volumes facturés	8 873 208	8 927 209	8 213 660	-8,0%

- Date et médiane des relèves des compteurs au 1<sup>er</sup> semestre

	Date Début	Date Fin	Médiane semestre	Médiane-1 sem-1	Nombre de jours de consommation	Nombre de Jours / relève précédente
ANSE D'ARLET	06/02/2017	10/02/2017	8-févr.-17	18-août-16	174	5
DIAMANT	02/03/2017	09/03/2017	5-mars-17	8-sept.-16	178	6
DUCOS	03/05/2017	30/05/2017	16-mai-17	18-nov.-16	180	16
FRANCOIS	06/02/2017	24/02/2017	15-févr.-17	26-août-16	173	15
MARIN	09/05/2017	19/05/2017	14-mai-17	18-nov.-16	177	9
RIVIERE PILOTE	19/04/2017	05/05/2017	27-avr.-17	2-nov.-16	176	12
RIVIERE SALEE	11/04/2017	02/05/2017	21-avr.-17	24-oct.-16	180	13
ROBERT	20/03/2017	10/04/2017	30-mars-17	2-oct.-16	180	16
SAINT ESPRIT	05/04/2017	18/04/2017	11-avr.-17	19-oct.-16	175	8
SAINTE ANNE	23/05/2017	01/06/2017	27-mai-17	27-nov.-16	182	6
SAINTE LUCE	10/03/2017	23/03/2017	16-mars-17	23-sept.-16	174	10
TRINITE	02/03/2017	17/03/2017	9-mars-17	13-sept.-16	178	12
TROIS ILETS	24/03/2017	04/04/2017	29-mars-17	9-oct.-16	172	8
VAUCLIN	13/02/2017	24/02/2017	18-févr.-17	27-août-16	175	10

- Date et médiane des relèves des compteurs au 2<sup>nd</sup> semestre

	Date Début	Date Fin	Médiane semestre	Médiane-1 sem-1	Nombre de jours de consommation	Nombre de Jours / relève précédente
ANSE D'ARLET	14/08/2017	21/08/2017	17-août-17	8-févr.-17	191	5
DIAMANT	05/09/2017	12/09/2017	8-sept.-17	5-mars-17	187	6
DUCOS	07/11/2017	30/11/2017	18-nov.-17	16-mai-17	186	17
FRANCOIS	14/08/2017	04/09/2017	24-août-17	15-févr.-17	191	15
MARIN	09/11/2017	22/11/2017	15-nov.-17	14-mai-17	186	9
RIVIERE PILOTE	19/10/2017	08/11/2017	29-oct.-17	27-avr.-17	185	12
RIVIERE SALEE	13/10/2017	06/11/2017	25-oct.-17	21-avr.-17	187	14
ROBERT	21/09/2017	12/10/2017	1-oct.-17	30-mars-17	185	16
SAINT ESPRIT	09/10/2017	18/10/2017	13-oct.-17	11-avr.-17	185	8
SAINTE ANNE	23/11/2017	30/11/2017	26-nov.-17	27-mai-17	183	6
SAINTE LUCE	13/09/2017	26/09/2017	19-sept.-17	16-mars-17	187	10
TRINITE	05/09/2017	20/09/2017	12-sept.-17	9-mars-17	187	12
TROIS ILETS	27/09/2017	06/10/2017	1-oct.-17	29-mars-17	186	8
VAUCLIN	22/08/2017	04/09/2017	28-août-17	18-févr.-17	191	10

#### 5.4.6 Les volumes vendus aux gros consommateurs

Les gros consommateurs sont les consommateurs dont les volumes dépassent 6 000 m<sup>3</sup>/an. Les volumes qui leur ont été vendus (hors vente d'eau en gros) sont détaillés dans le tableau suivant.

TYPES D'ABONNES	VOLUMES
Administration et établissements publics	98 485
Collectivité locales	19 291
Collèges et lycée	47 889
Entreprises et associations	503 742
Force armée et gendarmerie	1 471
SME	11 203
Sociétés immobilières et bailleurs sociaux	39 211
<b>Total général</b>	<b>721 292</b>

TYPES D'ABONNES	VOLUMES 2017	m <sup>3</sup> /j
ABATTOIR BO KAI	28158	77,1
ANTILLAISE EXPLOITATION	11795	32,3
ASS COPROP TERRASSES CARAVEL	6637	18,2
C.A.E.S.M.	10402	28,5
CENTRE PENITENTIAIRE	32729	89,7
CENTRE SOCIO-EDUCATIF SAIN	6083	16,7
COLLEGE ADVENTISTE	9838	27,0
COLLEGE DE PONTHALERY A CI	27407	75,1
DIV HERITIERS CLEMENT	7719	21,1
ETABLISSEMENTS MARINOTEL	21881	59,9
FONDATION PARTAGE ET VIE	22462	61,5
GENDARMERIE NATIONALE	1471	4,0
HOPITAL DE TRINITE	17317	47,4
HOPITAL DU FRANCOIS	13433	36,8
HOPITAL DU MARIN	10084	27,6
HOPITAL DU SAINT-ESPRIT	8371	22,9
HOTEL BAKOUA	21001	57,5
HOTEL CAP EST LAGOON RESORT	67114	183,9
LYCEE DE TRINITE	10644	29,2
MAISON DE RETRAITE LES GLIRICIDIAS	8402	23,0
MARTINIQUE BETON S A R L	10552	28,9
NOUVELLE YAOURT LITTEE	53381	146,2
PIERRE ET VACANCES	50945	139,6
RESIDENCES DU MONT-VERT	10468	28,7
SAIPB	11647	31,9

<b>TYPES D'ABONNES</b>	<b>VOLUMES 2017</b>	<b>m<sup>3</sup>/j</b>
SCI ROBERT 2	13202	36,2
S.A.R.L. THORAY	6167	16,9
S.G.H.T.I SARL	28745	78,8
SCI FONCIERE DE LA POINTE	7793	21,4
SDC RESIDENCE ULTRA MARINE	11015	30,2
SEH LA GOELETTE	7201	19,7
SMTVD	8889	24,4
SMVV (STE QMAISE DE VVF)	61761	169,2
SOCACO HOTEL BAMBOU	14808	40,6
SOCIETE D'EXPLOITATION	26671	73,1
SOCIETE YAOURT DANONE	21866	59,9
SOGEPE SARL	22030	60,4
STEP MOULIN A VENT	11203	30,7
<b>Total général</b>	<b>721292</b>	<b>1976,1</b>

- **Relevé des abonnés dont la consommation est supérieure à 6000 m<sup>3</sup> par an**

La relève des compteurs de ces abonnés est passée progressivement du semestriel au mensuel en 2017.

<b>Médiane consommateur + 6000</b>
<b>01/01/2017 AU 31/12/2017</b>

#### 5.4.7 La typologie des contacts clients

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Clientèle, basé au Lamentin, répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation ...

#### 5.4.8 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

	Diamant	Ducos	François	Lamentin	Les Anses d'Arlet	Les Trois Ilets	Marin	Total
Courrier entrant	10	13	10	1	1	10	10	55
ABONNEMENT	2					2	3	7
ASSAINISSEMENT								0
DISTRIBUTION		1	1				1	3
DIVERS	1					2	1	4

	Diamant	Ducos	François	Lamentin	Les Anses d'Arlet	Les Trois Ilets	Marin	Total
EDITION DU CONTRAT D'ABONNEMENT								0
ENCAISSEMENT	1	1	2					4
FACTURATION	5	11	7	1	1	6	5	36
MENSUALISATION	1							1
<b>Email entrant</b>	<b>3</b>		<b>5</b>			<b>4</b>	<b>3</b>	<b>15</b>
ABONNEMENT			1				1	2
DISTRIBUTION								0
DIVERS	2		1			2	1	6
EDITION DU CONTRAT D'ABONNEMENT							1	1
ENCAISSEMENT			1			2		3
FACTURATION	1		2					3
MENSUALISATION								0
<b>Email sortant</b>						<b>1</b>		<b>1</b>
DISTRIBUTION						1		1
FACTURATION								0
<b>Fax entrant</b>								0
ENCAISSEMENT								0
<b>Interne</b>		1				6		7
DIVERS		1						1
RNA-RECLAMATION NON ASSUJETTI ASSAINISSEMENT						6		6
<b>Téléphone entrant</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>35</b>
ABONNEMENT								0
ASSAINISSEMENT					1			1
DISTRIBUTION		2	4		2		2	10
DIVERS		6	1	1		2	1	11
ENCAISSEMENT	2	1	1			2	2	8
FACTURATION	1	2	2					5
MENSUALISATION								0
<b>Téléphone sortant</b>		1						1
DISTRIBUTION								0
ENCAISSEMENT		1						1
FACTURATION								0
<b>Visite</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>6</b>		<b>2</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>30</b>
DIVERS	1	10	6		2	9	1	29
ENCAISSEMENT								0
FACTURATION						1		1
<b>Courrier sortant</b>							<b>1</b>	<b>1</b>
DIVERS							1	1
<b>Total général</b>	<b>17</b>	<b>36</b>	<b>29</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>35</b>	<b>20</b>	<b>145</b>

	Rivière Pilote	Rivière Salée	Robert	Saint Esprit	Sainte Anne	Sainte Luce	Trinité	Vauclin	Total	Total général
<b>Courrier entrant</b>	4	8	9	4	7	6	8	7	53	108
ABONNEMENT	1		1					2	4	11
ASSAINISSEMENT				1	1		1	1	4	4
DISTRIBUTION		1	1		1		1	2	6	9
DIVERS			1					1	2	6
EDITION DU CONTRAT D'ABONNEMENT					1				1	1
ENCAISSEMENT	3	1		2	1			1	8	12
FACTURATION		6	6	1	3	6	6		28	64
MENSUALISATION									0	1
<b>Email entrant</b>	1	5	5	1	1	2	1	1	17	32
ABONNEMENT		1						1	2	4
DISTRIBUTION			1						1	1
DIVERS	1	1	3		1	1			7	13
EDITION DU CONTRAT D'ABONNEMENT									0	1
ENCAISSEMENT		1		1					2	5
FACTURATION		1	1			1	1		4	7
MENSUALISATION		1							1	1
<b>Email sortant</b>		1							1	2
DISTRIBUTION									0	1
FACTURATION		1							1	1
<b>Fax entrant</b>	1								1	1
ENCAISSEMENT	1								1	1
<b>Interne</b>			1						1	8
DIVERS			1						1	2
RNA-RECLAMATION NON ASSUJETTI ASSAINISSEMENT									0	6
<b>Téléphone entrant</b>	4	7	10	6	4	4	6	10	51	86
ABONNEMENT						1	1	1	3	3
ASSAINISSEMENT			1						1	2
DISTRIBUTION	2	1	2		1	2	4	3	15	25
DIVERS			1		1	1		5	8	19
ENCAISSEMENT	2	3	4	3	2				14	22
FACTURATION		3	1	2			1	1	8	13
MENSUALISATION			1	1					2	2
<b>Téléphone sortant</b>		1				2			3	4
DISTRIBUTION		1							1	1
ENCAISSEMENT						1			1	2
FACTURATION						1			1	1
<b>Visite</b>	1	5	9	1	2	14	12	2	46	76
DIVERS	1	5	9	1	2	12	11	2	43	72

	Rivière Pilote	Rivière Salée	Robert	Saint Esprit	Sainte Anne	Sainte Luce	Trinité	Vauclin	Total	Total général
ENCAISSEMENT						1			1	1
FACTURATION						1	1		2	3
<b>Courrier sortant</b>									0	1
DIVERS									0	1
<b>Total général</b>	<b>11</b>	<b>27</b>	<b>34</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>173</b>	<b>318</b>

#### 5.4.9 L'activité de gestion clients

Les clients consommateurs ont la possibilité de fractionner le paiement de leurs factures d'eau tous les mois en optant pour la mensualisation.

Nos efforts se poursuivent pour faciliter aux clients l'accès au paiement mensualisé ou au prélèvement automatique de leurs factures, à travers les messages, feuillets informatifs joints à la facture, mailings personnalisés, accueil téléphonique...

Ces moyens de paiement permettent à nos clients de gérer leur budget « eau » plus efficacement et plus facilement. L'accès à ce service, optionnel et gratuit, répond à une attente forte des clients et peut être mis en place lors d'un appel au Centre de Relation Clientèle, ou via notre site internet

- En 2017, près de 2 643 échéanciers ont été accordés pour les clients de l'ESPACE SUD

	Nombre d'abonnés		Taux	
	2016	2017	2016	2017
Abonnés mensualisés	12 820	13 122	17,8 %	18,02 %

#### 5.4.10 La relation clients

Notre objectif commun est de garantir une approche professionnelle et une relation de confiance.

- **RELEVE DES COMPTEURS**

La SME déploie sur le terrain des équipes d'agents dédiés **exclusivement** au relevé des compteurs. En 2017, près de 74 920 compteurs ont été relevés dans votre territoire.

Les missions essentielles des agents effectuant le relevé des compteurs, sont :

- la remontée pertinente d'index,
- le diagnostic de dysfonctionnements constatés,
- une réponse adaptée aux questions des clients.

Le carton, utilisé pour la relève des compteurs et le compte-rendu des interventions, a été revu pour une meilleure compréhension des clients.

- **UNE POLITIQUE ACTIVE DE COMMUNICATION**

> Communication en accueil client et/ou de mairie

Plusieurs supports de communication, destinés aux clients consommateurs, ont été créés pour les accueils clients notamment sur :

- Les bons gestes à adopter pour maîtriser sa consommation et préserver les ressources en eau (11 cartes postales et 5 affiches sur ce thème),
- Les services Mensualisation
- Le service Conso direct



#### > Campagnes d'e-mailing et de SMS

Des campagnes d'information sont envoyées aux clients consommateurs par e-mail ou par SMS pour :

- 1) **Promouvoir les services en ligne** gratuits proposés à tous nos clients et qui facilitent la gestion de leur contrat d'eau :
  - a. Le compte en ligne
  - b. Les moyens de paiement : mensualisation et prélèvement
  - c. La dépose d'index en ligne
- 2) **Informier sur le service de l'eau dans la commune** :
  - a. La qualité de l'eau
  - b. Les bons gestes pour préserver les ressources
  - c. Les bonnes pratiques en cas de crise ou d'événements météorologiques (gel, canicule, ...)
- 3) **Informier l'usager de manière personnalisée sur la gestion de son contrat d'eau** :
  - a. Emission et mise à disposition de la facture d'eau
  - b. Actions sur le compteur : relève, changement,
  - c. Echanges avec les équipes techniques : confirmation de RDV avec un technicien
- 4) **Améliorer la qualité relationnelle avec nos clients**
  - a. Information sur la gestion des données personnelles
  - b. Choix des canaux de contacts préférés et domaines d'intérêt pour nos communications
  - c. Enquêtes de satisfaction



#### > Un livret d'accueil pour les nouveaux clients

Lors de son abonnement au service, tout nouveau client reçoit une enveloppe contenant :

- Un courrier d'accueil,

- Le règlement de service,
- Les réponses aux questions les plus fréquentes sur la qualité de l'eau, le cycle de l'eau, son prix, les différents éléments de la facture d'eau,
- Une information sur les services offerts (e-facture, mensualisation...).

#### 5.4.11 L'encaissement et le recouvrement

Composée d'un service administratif et de professionnels du recouvrement, cette entité interne à la SME travaille en étroite relation avec les services sociaux des communes et des départements

Le taux global des créances (eau, assainissement) supérieures à 6 mois est calculé en prenant le ratio de l'intégralité des créances jugées comme recouvrables, rapportées au chiffre d'affaires de l'année écoulée.

Pour une collectivité, ce taux est un indicateur à caractère social. Il donne une mesure de la difficulté de paiement des habitants, même si les causes sont multiples. Ce taux est régulièrement mesuré et constitue un objectif important pour l'Entreprise Régionale.

Il se détermine en pourcentage du chiffre d'affaires TTC.

- Le montant des impayés « eau & assainissement » à plus de 6 mois est de 1 664 911 euros

Ce taux passe à **4 %** pour les factures émises en 2016 et impayées au 31 décembre 2017. C'est le calcul de l'indicateur RAD.

La vente en gros à la CACEM n'est pas pris en compte dans ce chiffre. Le taux d'impayé grimpe à 13 % si les dettes de la CACEM sont intégrées.

La SME agit au plan local pour améliorer son dispositif de solidarité et remplir au mieux ses missions de service public. Outre les partenariats développés localement avec les services sociaux, un dispositif d'aide aux clients démunis de la SME a été initié dans le cadre de chartes « Fonds Solidarité Logement », signées avec les collectivités partenaires.

#### 5.4.12 Le fonds de solidarité

Les données ci-dessous représentent l'activité du Fonds de Solidarité Logement sur les communes du département gérées par la SME.

42 clients ont bénéficié en 2017 de la charte F.S.L, pour un montant de 4 021 € HT

Ce fonds est destiné à aider les familles démunies à régler leurs dépenses d'eau, mais aussi d'énergie, de téléphone, leur loyer... Les critères d'éligibilité sont définis par le Conseil Général.

Le fonds de solidarité	2016	2017
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	36	42
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	8733	4 021
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m <sup>3</sup> facturé)	0,0016	0,0005

### 5.4.13 Les dégrèvements

Nombre de dégrèvement	Volume dégrevé
344	176 870 m <sup>3</sup>

Les dégrèvements sont effectués selon les dispositions du cadre et sur justificatif.

### 5.4.14 La mesure de la satisfaction client

La Société Martiniquaise des Eaux fait appel chaque année, et cela depuis 2000, à l'institut de sondages LHdom pour mesurer la satisfaction de ses clients.

Les résultats de ces études permettent à la Société Martiniquaise des Eaux :

- de connaître des attentes des clients,
- de mesurer l'appréciation de ses clients sur ces prestations,
- d'affiner la compréhension de la relation des usagers au service de l'eau et de l'assainissement,
- de mieux comprendre ce qui nourrit et explique la satisfaction de même que l'insatisfaction des clients,
- de conduire de vraies démarches de progrès de la satisfaction des usagers.

Pour l'année 2017, cette enquête a été réalisée par téléphone au cours du mois de juillet 2017, toujours en collaboration avec l'Institut LHdom.

Compte tenu de l'évolution de l'organisation de la Société Martiniquaise des Eaux et de la création de l'agence VISIO en Mars 2017 (agence d'ordonnancement des tâches des collaborateurs SME), cette enquête a été en effet déplacée de 4 mois afin de mesurer l'impact de notre nouvelle organisation interne sur la satisfaction client.

En 2018, elle sera administrée au mois de Mars comme à l'accoutumé !

#### > La méthodologie

##### Les cibles de l'étude :

- Les foyers composant les communes de l'espace Sud.
- Les foyers des 7 communes de CAP Nord.

##### Le questionnaire :

Le questionnaire sera identique à celui administré en Juillet 2017.

##### L'échantillonnage :

- Espace sud : 400 entretiens
- CAP Nord : 100 entretiens

Il s'agit d'un panel représentatif de la population des communes desservies par l'activité de la Société Martiniquaise des Eaux.

La méthode utilisée, celle des quotas sur la base des critères de représentativité des foyers des zones étudiées : communes, CSP et âge de la personne de référence du foyer.

##### Calendrier :

Cette étude sera réalisée sur 5 semaines.

Les derniers résultats obtenus en Juillet 2017 sont présentés ci-dessous.

#### ☞ *Image comparative avec d'autres services publics*

*Par rapport aux acteurs auxquels elle est comparée, la SME, en tête enregistre une note d'appréciation globale, en progression :*

En 2017, la SME bénéficie d'une note d'appréciation globale de 7,36 / 10, contre 6,81 / 10 en 2016.

La SME se retrouve en première position devant EDF.

#### ☞ **Image institutionnelle**

Cependant, cette stabilité de la SME recouvre des tendances d'évolution contrastées :

*Les indicateurs liés à l'image institutionnelle enregistrent, pour la plupart d'entre eux, une augmentation ou une stabilisation après la baisse généralisée de 2014 :*

Sont en progression :

- La SME est vraiment à l'écoute de ses clients.
- Le personnel de la SME est compétent.
- La prise en compte de la situation des plus démunis.
- La SME fait beaucoup d'efforts pour le développement de la Martinique.

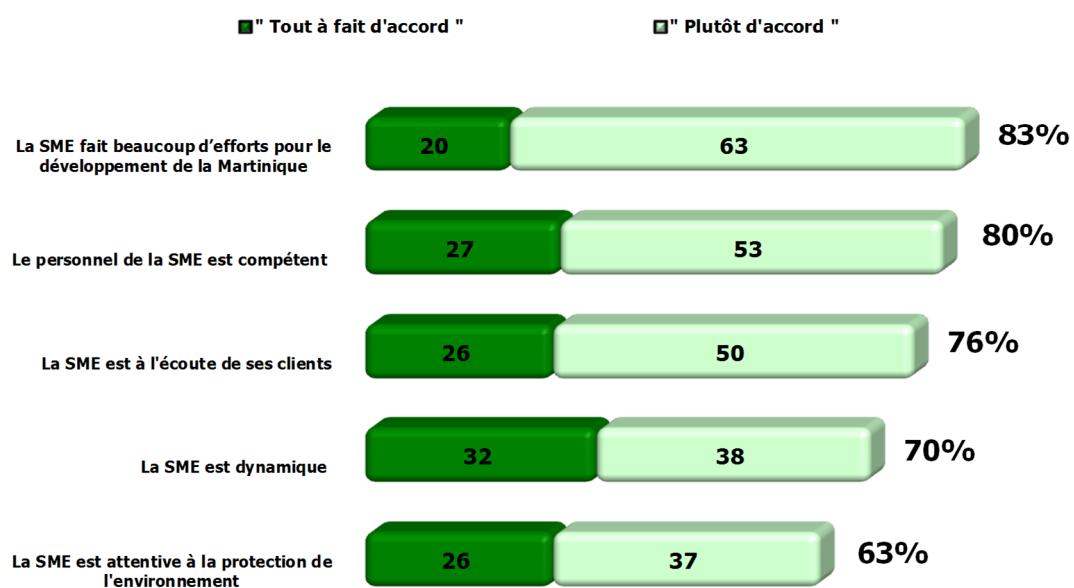
Est stable :

- La SME est dynamique.

Un seul indicateur en baisse :

- La SME est très attentive pour la protection de l'environnement.

**Nous allons maintenant parler plus particulièrement de la SME, la Société Martiniquaise des eaux.  
Je vais maintenant vous lire une série de phrase pouvant être utilisées pour décrire la SME.**

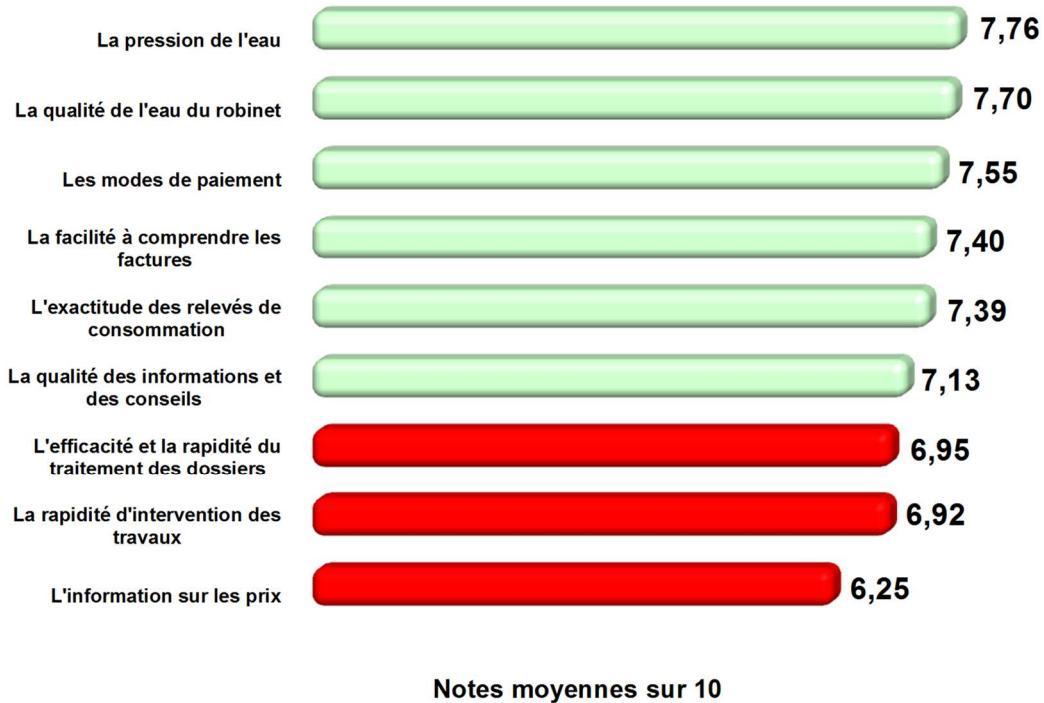


#### ☞ **Satisfaction/insatisfaction des clients abonnés**

Les indicateurs liés à la qualité de service enregistrent une hausse.

Hormis en ce qui concerne « la pression de l'eau » dont l'appréciation est en baisse de 0,20 pts, les autres indicateurs enregistrent tous une hausse se situant entre 0,06 et 0,68 points (sur la base d'une échelle de notation sur 10) :

- La qualité des informations et des conseils,
- L'efficacité et la rapidité du traitement des dossiers.
- L'exactitude des relevés de consommation,
- Les modes de paiement,
- La facilité à comprendre les factures,
- L'information sur les prix,
- La rapidité d'intervention des travaux.



La perception de la gestion des coupures d'eau s'améliore : 30% des interviewés déclarent qu'au cours de l'année passée des travaux ont occasionné des coupures d'eau, contre 41% en 2016.

La perception des efforts pour limiter la fréquence et la durée des coupures progresse de 13 points et passe de 78% (en 2016) à 91% (en 2017).

Les clients déclarant avoir été prévenus avant une coupure d'eau sont en légère augmentation, ils passent de 39% (en 2016) à 40% (en 2017).

Le pourcentage de clients déclarant avoir des motifs d'insatisfaction envers la SME est en légère baisse de 2 points ; « La facture trop élevée » est le principal motif d'insatisfaction exprimé, il diminue cependant. Un motif est en hausse « Intervention non réalisée/ délai d'intervention trop long ».

Autre enseignement d'intérêt :

On constate une nette progression dans la perception du traitement des dossiers de difficulté de paiement depuis 2010 et l'on passe de 67% à cette date à 83% en 2017 soit + 16 points.

#### ☞ **Les souhaits des abonnés**

Lorsque l'on demande aux interviewés de se prononcer sur les projets qu'ils souhaiteraient voir mis en œuvre en priorité, les trois projets suivants, déjà les plus mentionnés durant les 5 dernières années sont confirmés en 2017 :

- Transmettre des fiches d'information en même temps que la facture,
- Tarification sociale pour aider les plus démunis à payer leur facture d'eau,

- Rénover les canalisations.

On constate que certains projets suscitent un intérêt croissant :

- Application spécifique pour Smartphone, avec des informations sur les coupures, des quiz...
- Améliorer la présentation de la facture /meilleure compréhension
- Possibilité pour la SME d'avoir « en direct » votre consommation et d'établir votre facture d'eau
- Possibilité d'avoir « en direct » sur Internet votre consommation et d'avoir accès à un service « alerte » fuite
- Système de relevé de confiance, transmission à la SME votre relevé qui sera utilisé pour établir la facture d'eau
- Mettre en place une meilleure gestion de la ressource en eau afin d'éviter les manques d'eau

#### **5.4.15 Le prix du service de l'eau potable**

Les différents destinataires des sommes portées sur la facture sont :

- La SME en application du contrat de concession du service public de distribution d'eau
- La collectivité au travers des redevances collectivités
- l'État au travers de la redevance d'occupation du domaine public et de la TVA
- l'Office de l'eau, dont les sommes perçues sont destinées à aider au financement des collectivités locales dans leurs projets de préservation et d'amélioration des ressources en eau et du milieu naturel.

Le système tarifaire est de type « binôme » : il comprend une partie fixe variable selon le diamètre du compteur d'eau et un prix au m3.

##### **5.4.15.1 LE TARIF**

**Communauté d'Agglomération Espace Sud Martinique  
(périmètre ex-SICSM)**  
**Tarif**

**Eau Potable**

	prix de base 01/04/2015	prix actualisé 01/01/2017	prix actualisé 01/01/2018	Part de la Collectivité
				01/01/2018
<b>Actualisation K</b>	<b>1,0000</b>	<b>0,9994</b>	<b>1,0144</b>	
<b>Abonnement</b>				
Abonnement cptr. 15 mm	22,00	21,99	22,32	
Abonnement cptr. 20 mm	37,00	36,98	37,53	
Abonnement cptr. 30 mm	62,00	61,96	62,89	
Abonnement cptr. 40 mm	108,00	107,94	109,56	
Abonnement cptr. 60 mm	200,00	199,88	202,88	
Abonnement cptr. 80 mm	276,00	275,83	279,97	
Abonnement cptr. 100 mm	551,00	550,67	558,93	
Abonnement cptr. 150 mm	551,00	550,67	558,93	
<b>Consommation</b>				
Tranches semestrielles				
de 0 à 25 m <sup>3</sup>	1,0700	1,0694	1,0854	0,6083
de 26 à 50 m <sup>3</sup>	1,5000	1,4991	1,5216	0,6083
de 51 à 3000 m <sup>3</sup>	1,5000	1,4991	1,5216	0,6403
de 3001 à 6000 m <sup>3</sup>	1,5000	1,4991	1,5216	0,6075
de 6001 à 12000 m <sup>3</sup>	1,5000	1,4991	1,5216	0,2527
de 12 001 à 24 000 m <sup>3</sup>	1,5000	1,4991	1,5216	0,6173
au de-là de 24 000 m <sup>3</sup>	1,5000	1,4991	1,5216	0,4261

#### 5.4.15.2 LES COMPOSANTES DU TARIF DE L'EAU

Le tableau suivant permet de mettre en évidence la part revenant à l'ensemble des acteurs (Exploitant, Collectivité, Agence de l'Eau, TVA) en prenant pour référence la facture type.

#### TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics

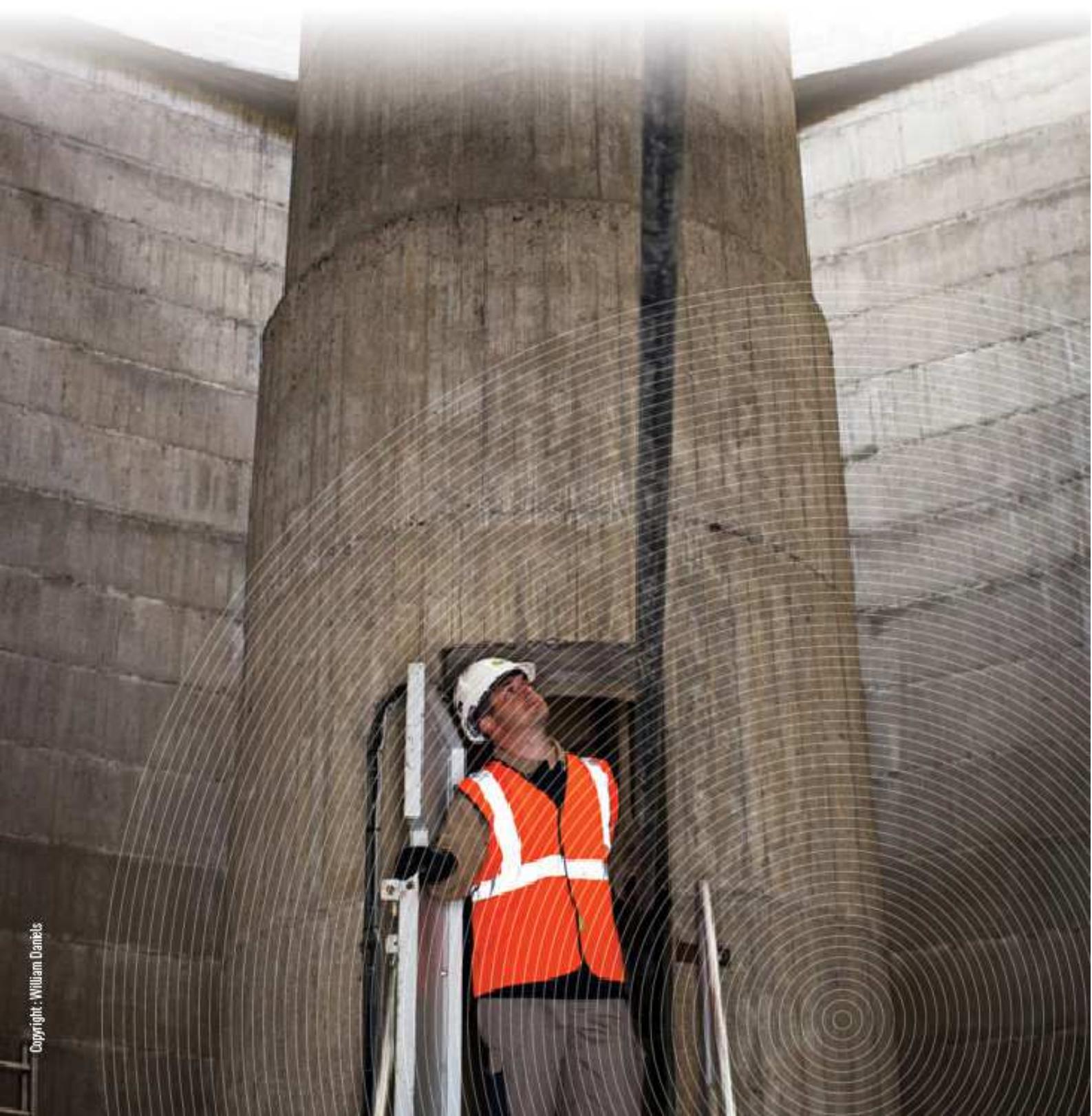
	prix 01/01/2017	prix 01/01/2018	Destinataires
Redevance Pollution	0,2500	0,2500	ODE
Redevance Préservation de la ressource en Eau	0,0850	0,0750	ODE
Octroi de Mer Régional	1,5%	1,5%	CTM
TVA	2,1 %	2,1 %	Trésor public

5.4.15.3 LA FACTURE TYPE 120 M3

Communauté d'Agglomération Espace Sud Martinique (périmètre ex-SICSM)							
Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m <sup>3</sup>							
établie sur la base des tarifs au 1er janvier 2018							
		M <sup>3</sup>	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Evolution
			2018	2018	2017	2017	2018/2017
<b>SERVICE EAU POTABLE</b>							
Part du délégataire							
Abonnement semestriel		22,32	44,64	21,99	43,98	1,5%	
Consommation							
de 0 à 25 m <sup>3</sup>	50	1,0856	54,28	1,0694	53,47	1,5%	
de 26 à 50 m <sup>3</sup>	50	1,5219	76,10	1,4991	74,96	1,5%	
de 51 à 3000 m <sup>3</sup>	20	1,5219	30,44	1,4991	29,98	1,5%	
Part de la Collectivité							
Consommation			0,00				
de 0 à 25 m <sup>3</sup>	50	0,6083	30,42	0,6083	30,42		
de 26 à 50 m <sup>3</sup>	50	0,6083	30,42	0,6083	30,42		
de 51 à 3000 m <sup>3</sup>	20	0,6403	12,81	0,6403	12,81		
Organismes publics							
Redevance Pollution		120	0,2600	31,20	0,2500	30,00	
Redevance préservation de la ressource en Eau		120	0,0750	9,00	0,0850	10,20	-11,8%
Octroi de Mer Régional				4,79		4,74	1,0%
<b>Sous-total hors TVA</b>				<b>324,10</b>		<b>320,98</b>	<b>1,0%</b>
TVA à 2,1 %				6,71		6,64	1,0%
<b>Total TTC</b>				<b>330,81</b>		<b>327,62</b>	<b>1,0%</b>
m <sup>3</sup> TTC				2,76		2,73	1,0%
m <sup>3</sup> TTC hors abonnement				2,38		2,36	0,9%



# 6 | Votre déléataire





Cette partie décrit notre organisation ainsi que les moyens humains et matériels que nous mettons en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat.

## 6.1 Notre organisation

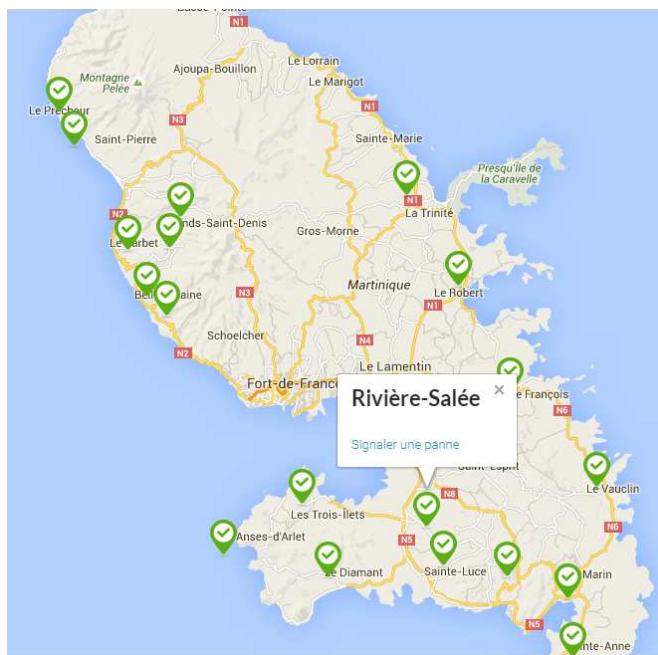
### 6.1.1 L'entreprise régionale OUTRE-MER

L'entreprise régionale Outre-mer est composée de plusieurs entités :

- La Société Martiniquaise des Eaux (SME)
- La Société Guyanaise des Eaux (SGDE)
- La société Polynésienne des Eaux (SPE)
- La Société Calédonienne des Eaux (SCE)

### 6.1.2 Nos implantations

La SME exerce ses activités sur **22 communes** réparties du Nord au Sud de l'île.



### 6.1.3 Nos moyens humains

Pour assurer un service performant, la SME est organisée en agences métiers.

L'agence métier eau potable assure :

- Veille à maintenir la qualité et la continuité d'alimentation en eau potable
- Assure le fonctionnement optimal des ouvrages et des équipements
- La qualité de la collecte et du traitement des eaux usées

**L'agence métier Assainissement** assure :

- La qualité de la collecte et du traitement des eaux usées
- L'exploitation des ouvrages dans le respect des engagements contractuels
- La bonne évacuation des boues et sous-produits d'épuration

**L'agence clientèle** :

- Veille à la satisfaction des clients en garantissant l'accueil, l'information et la réponse aux demandes téléphoniques, écrites ou orales
- Veille au respect des engagements en garantissant une facture au plus juste des consommations des clients

**L'agence Visio** :

- Qualifie, planifie et supervise l'ensemble des opérations de terrain réalisées par les agents d'exploitation ;
- Pilote à distance l'ensemble des ouvrages du service, de la ressource à l'usager ;
- Améliore la réactivité et la gouvernance du service, grâce à l'anticipation des conditions d'exploitation, l'optimisation du fonctionnement des ouvrages, l'expertise métier et l'innovation ;
- Renforce la sécurité du service en cas de crise, grâce à l'anticipation de stratégies de pilotage basées sur des scénarios prédéfinis ;
- 

Les fonctions « support » viennent en appui des équipes afin d'assurer une continuité aux équipes d'exploitation.

La Société Martiniquaise des Eaux met au centre de ses préoccupations le développement des compétences de ses équipes par une gestion prévisionnelle des emplois et par la mise en place d'un programme de gestion des carrières.

Elle est engagée dans l'accès au travail et aux formations des métiers de l'eau en participant à des programmes d'insertion ambitieux des jeunes.

Depuis de nombreuses années, un accent particulier a été porté à la formation interne jusqu'à atteindre un taux de masse salariale formée supérieur au taux légal.

#### 6.1.4 Nos moyens matériels

En cas d'urgence ou lors des interventions programmées, les agents disposent des véhicules allant du véhicule d'intervention rapide au véhicule dédiée aux interventions plus lourdes. Au besoin, l'équipe SME peut faire appel à n'importe quel véhicule de la flotte selon la topographie et le type d'intervention.

Le service eau potable dispose de divers équipements pour gérer les interventions quotidiennes :

- 2 Camions avec grue et nettoyeur haute pression
- 4 triphones (détection de fuites)
- 2 corrélateurs acoustiques recherche de fuite
- 7 détecteurs de canalisations
- 7 détecteurs de métaux
- 6 groupes électrogènes
- 5 compresseurs électriques
- 5 compresseurs d'air

- 1 coupe tube Ø 600 à 700 Obturateurs de diamètre
- 10 tronçonneuses à disques
- 4 tronçonneuses
- 2 véhicules légers d'intervention
- 1 caméra autodirectionnelle à tête rotative permettant le contrôle interne des réseaux, régie sur le véhicule et magnétoscope associé
- Matériel de test à l'air permettant la vérification de l'étanchéité des réseaux
- Matériel générateur de fumée pour la réalisation des enquêtes

Pour leurs interventions sur l'ensemble du périmètre confié à la Société Martiniquaise des Eaux, les agents disposent d'une flotte de 138 véhicules adaptés à leur besoin, aux exigences topographiques, allant du véhicule d'intervention rapide au véhicule lourd.

La SME met donc à disposition :

- 38 berlines société
- 54 fourgonnettes
- 19 camions bâchés équipé du matériel d'intervention pour réparations
- 7 fourgons
- 13 tout-terrains
- 4 camions grue
- 3 camions de nettoyage de réservoirs
- 3 camions hydro cureur



### 6.1.5 Nos moyens logistiques

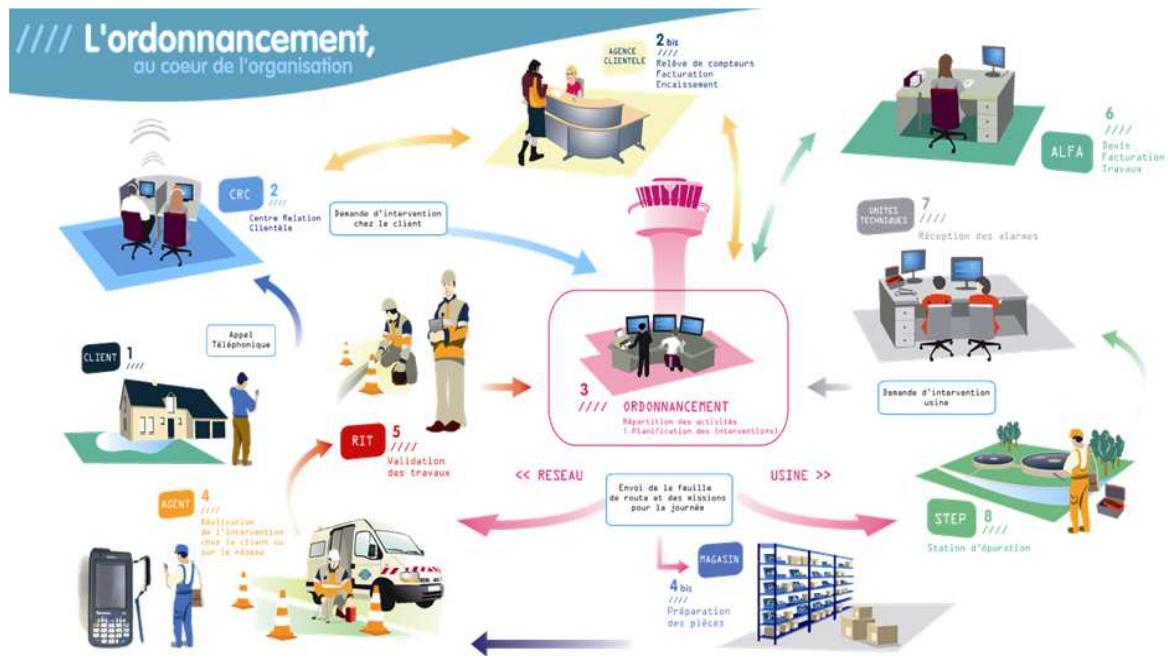
Notre organisation assure également la logistique des interventions qu'elles soient récurrentes (actions préventives ou de maintenance) ou générée par une demande ponctuelle (travaux, interventions curatives...).

L'ordonnancement est le noyau du système d'exploitation. Il planifie et priorise les interventions en fonction des contraintes temporelles et de la disponibilité des ressources humaines et matérielles requises. Il permet :

- d'organiser le travail de nos agents,
- de suivre et de tracer en continu l'évolution des situations,
- de répondre dans les meilleurs délais aux demandes des clients:

Cette organisation repose sur un système d'information rapide : télésurveillance, assistant mobile d'intervention immédiate (AMI) des agents par téléphonie mobile, etc... Elle permet ainsi de faire face plus efficacement aux différentes situations rencontrées en exploitation grâce à :

- une optimisation des moyens disponibles,
- une bonne coordination entre les différents services ou entités concernés (équipes d'intervention, sous-traitants, etc...),
- une communication facilitée avec les collectivités.



L'ordonnancement travaille en phase avec un magasinier principal qui gère le stock centralisé de pièces afin d'approvisionner les magasins secondaires implantés au plus près des équipes d'exploitation.

### 6.1.6 Les autres moyens

- Le matériel de chantiers et d'intervention

Pour entretenir l'ensemble des installations de l'île, la Société Martiniquaise des Eaux met à disposition des agents les matériels nécessaires au bon déroulement des opérations programmées (curage, réfection d'ouvrage, ...) comme d'urgence (colmatage, casse, ...):

Parmi ces moyens, on compte :

- Téléphones à domicile et téléphones portables
- Répondeurs téléphoniques avec renvoi d'appel
- Radio interne SME dans les véhicules
- Véhicules avec outillages et jeux de plans de réseaux
- Fourgons-ateliers et camion benne
- Camions hydrocureur d'intervention
- Enregistrements des interventions d'astreinte

- Le matériel de contrôle (réseaux et incendie)

La société Martiniquaise des Eaux dispose également de matériel indispensable à la surveillance du réseau et aux contrôles des appareils de comptage :

- 1 Jeu de clés spécial incendie
- 1 Système de contrôle des compteurs
- 20 Débitmètres portable
- 10 Manomètres enregistreur

2 Systèmes complet de contrôle des débits de poteau d'incendie

### 6.1.7 L'appartenance à un groupe d'envergure mondiale

Le service bénéficie directement ou indirectement de l'expertise technique de SUEZ Eau France et plus largement du Groupe SUEZ pour, d'une part, apporter des réponses aux problématiques quotidiennes qui se posent dans l'exploitation et, d'autre part, nous faire bénéficier des nouvelles avancées de la recherche et de l'innovation dans différents domaines. Cette expertise peut prendre différentes formes parmi lesquelles nous pouvons citer :

- missions d'expertise sur des problèmes ponctuels,
- accès à la documentation technique et aux bonnes pratiques métiers,
- accès à des programmes de formation spécialisés pour nos personnels.

Cette expertise est particulièrement utile afin de pouvoir apporter des réponses adéquates et innovantes aux nombreux défis qui se posent dans les domaines suivants :

- protection et gestion durable de la ressource en eau,
- recherche de nouvelles ressources,
- amélioration des performances des réseaux,
- maîtrise de la qualité de l'eau distribuée,
- prévention des risques environnementaux,
- gestion performante de la relation clientèle.

## 6.2 La relation clientèle

### 6.2.1 Accueil physique

La SME dispose de 2 bureaux d'accueil du public pour traiter leurs demandes



*Agence SME Lamentin  
Horaires d'ouverture  
Lundi au vendredi de 7h45 à 12h30  
Mardi et jeudi : 13h45 à 17h*

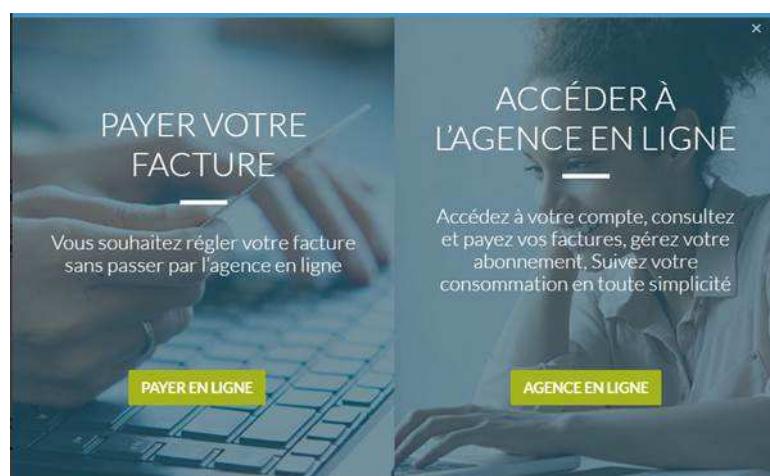
### 6.2.2 L'agence en ligne

Les usagers peuvent également accéder au site internet de la Société Martiniquaise des Eaux [www.smeaux.fr](http://www.smeaux.fr)

Ils peuvent y trouver des réponses rapides et pratiques concernant les questions d'alimentation en eau ou d'assainissement, effectuer les formalités de paiement des factures en direct et renseigner des formulaires de traitement pour leurs demandes courantes (comme les demandes de branchement) mais également laisser des coordonnées pour être contacté.

L'agence en ligne est un véritable service au client dématérialisé qui permet de satisfaire l'usager de n'importe quel lieu à partir d'une connexion internet.

Elle est conçue en RWD (responsive web design) afin de permettre un accès sur smartphone et tablette.



### 6.2.3 L'accueil téléphonique 09 69 32 97 22

La Société Martiniquaise des Eaux dispose d'une véritable plateforme d'accueil téléphonique accessible au **numéro Cristal 09 69 32 97 22**, au prix d'un appel local. Elle permet de répondre à toutes les questions des abonnés et d'alerter au plus vite les services concernés en cas d'urgence. Ce service répond tous les jours de la semaine.



Entièrement modernisée, la plateforme téléphonique de la SME est dotée de **5 téléconseillers locaux spécialement formés** pour répondre à tout type d'appel.

Le standard téléphonique entièrement rénové depuis le 30 mars 2017, indique aux clients le temps d'attente approximatif. **En cas d'attente prolongée au-delà de 3 minutes, une proposition de rappel automatique est envoyée au client.**

Tous les appels reçus sont identifiés et mémorisés.

### 6.2.4 Les renforts du groupe

La SME dispose en cas de besoin, de tous les appuis du groupe SUEZ, notamment pour l'assistance technique aux opérations. Ainsi, en cas de crise ou d'incident majeur, une cellule d'entraide peut intervenir afin de garantir la gestion des communications.



# Notre système de management

## NOTRE CERTIFICATION QUALITE ISO 9001



### POLITIQUE D'AMELIORATION

Depuis janvier 2017, en Martinique, nous vivons des mutations profondes, multiples et rapides : les transferts de compétences Eau et Assainissement aux communautés d'agglomération, l'émergence de nouvelles parties intéressées, le développement du numérique, les effets du réchauffement climatique, l'évolution des attentes de nos clients, des normes, exigences...

Dans ce contexte, pour redevenir une référence en Martinique et pérenniser notre entreprise, notre politique d'amélioration de la qualité a été redéfinie en intégrant le référentiel ISO 9001 version 2015.

En adéquation avec cette stratégie, nos efforts restent centrés sur :

1. Le développement commercial et la reconquête de nos contrats
2. L'amélioration de notre compétitivité
3. L'excellence opérationnelle
4. La satisfaction de nos clients et des parties intéressées
5. L'implication de tous les acteurs de l'entreprise

Chacun de nos processus à travers notre Système de Management de la Qualité, contribue à l'atteinte de ces objectifs.

Pour développer et améliorer en permanence notre Système de Management de la Qualité, en tant que Directeur Général de la SME, je m'engage à y consacrer les moyens nécessaires. Plus concrètement, pour rendre notre Système plus efficace, nous allons dès 2017 :

- Analyser les risques et opportunités de tous nos métiers pour mieux nous transformer,
- Développer des services innovants pour se différencier de la concurrence, devenir plus performant,
- Être attentif à nos clients et nos parties intéressées (communautés d'agglomération, consommateurs, managers, collaborateurs, représentants du personnel, sous-traitants...) pour mieux traiter leurs attentes,
- Moderniser notre relation en développant de nouveaux outils numériques,
- Crée un véritable partenariat avec les communautés d'agglomération et nos sous-traitants,
- Intégrer et respecter les nouvelles exigences réglementaires et contractuelles,
- Nous assurer l'excellence des services par un management plus orienté vers le leadership
- Encourager la démarche environnementale afin de prévenir les pollutions, réduire l'impact de nos activités sur le milieu récepteur et le réchauffement climatique
- Renforcer, simplifier et donner plus de sens à notre communication interne comme externe
- Mettre les hommes et les femmes de la SME au cœur des transformations et des évolutions,
- Développer la culture de la solidarité et de l'engagement déjà bien présente chez nous,
- Mettre en évidence les compétences singulières de nos collaborateurs, accompagner et former de façon régulière afin de toujours garantir une qualité de service.

L'encadrement de la SME épaulé par notre responsable QSE est garant de l'application du Système de Management mis en place. Il dispose des moyens et de l'autorité nécessaire au bon accomplissement de ses missions au sein de la SME.

En tant que Directeur Général de la SME, je compte sur chacun d'entre vous pour atteindre les objectifs de production et distribution d'eau potable au robinet du consommateur, de satisfaction de nos clients et parties intéressées, de respect de l'environnement, de préservation de la santé des collaborateurs et de pérennité de l'entreprise.

*Je souhaite construire un avenir meilleur  
avec vous tous et vous pourrez  
compter sur mon accompagnement.*

Le 28 Août 2017  
Philippe GRAND

## NOTRE PERIMETRE DE CERTIFICATION

Notre certificat a été renouvelé en 2016.

Notre périmètre de certification concerne les activités suivantes :

- production et distribution d'eau potable,
- collecte et traitement des effluents,
- prestation des services en eau potable, industrielle et assainissement,
- gestion des services à la clientèle,



## NOTRE ORGANISATION

- Définition de la politique et des objectifs avec la précision sur la façon d'atteindre ces objectifs
- Planification des activités
- Identifier les risques et les besoins (ressources)
- Planifier la maîtrise des risques
- Mise en œuvre de ce qui a été identifié, fonctionnement des activités
- Gérer la documentation
- Définir les règles de réalisation de l'activité
- Enregistrer la preuve de réalisation des activités
- Former (acquisition des compétences nécessaires)
- Recruter (mettre la bonne personne au bon endroit)
- Vérifier et contrôler les activités
- Planifier et réaliser le contrôle et l'audit
- Définir, réaliser et suivre les actions d'amélioration
- Décider des objectifs et cibles de l'entreprise
- Revue des activités

## NOTRE DEMARCHE SECURITE

A cette structure de présentation, nous pouvons rajouter la gestion de la santé et sécurité au Travail.

### Le Document unique

#### Rappel réglementaire

Depuis le 05 novembre 2001, le Code du travail (Art. R 4121-1) impose à l'employeur de recenser les risques présents dans son entreprise, d'évaluer leur gravité, leur probabilité de survenue et consigner ces informations dans le document unique.

Le document unique, terminé à la SME au 31 décembre 2008, est revu chaque année, comme le prévoit la réglementation. Sa dernière date de révision est le 31 Août 2017 et, il est actuellement en cours de révision pour l'année 2018.

Depuis le décret 2008-1347 de décembre 2008, l'employeur doit tenir ce document à disposition des travailleurs... Le document unique est donc accessible à tous sur notre réseau informatique et transmis aux collectivités, une fois la mise à jour effectuée.

#### La démarche d'évaluation des risques

L'inventaire des risques est réalisé, depuis l'année 2014, par activité. Ainsi, tous les postes, qu'ils soient techniques et administratifs, ont été passés en revue.

Le canevas actuellement utilisé est celui de Suez Eau France et non plus celui de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique.

Pour le réseau d'eau potable, les réservoirs, les stations de pompage et les usines de production d'eau potable, les activités SME qui y seront analysées sont les suivantes :

- Intervention sur un réseau de canalisation et d'équipements hydrauliques (activité n°04)
- Réalisation et Contrôle de travaux réseaux (neuf ou pas) (activités n°06 et 07)
- Exploitation d'une usine d'eau potable (activité n°08)
- Nettoyage d'un ouvrage de stockage Eau Potable (activité n°09)
- Maintenance électrique et mécanique (activité n°14)
- Activité administrative/ Interventions informatiques/ Bureau d'étude (activités n°16 et 31)
- Mise en service et contrôle de travaux neufs « usines » (activité n°18)
- Relation client : par téléphone et à l'accueil/ enquête terrain (activités n°19 et 20)
- Relève de compteur (activité n°21)
- Déplacement pour une intervention ou un trajet (activité n°25)
- Visite de terrain ou de chantiers (activité n°26)
- Activité magasin entrepôt ou parc matériaux (activité n°30)

- Télécontrôleur (activité n°24)
- Activité de laboratoire (activité n°27)
- Entretien des bâtiments (activité n°28)

Le document unique est complété toute l'année :

1) suite aux visites :

- des responsables de services sur le terrain, une fois par mois (VSS : Visites Santé et Sécurité),
- du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),
- de la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS),
- de l'inspection du travail,
- de la médecine du travail,
- du Responsable Qualité Sécurité Environnement.

2) suite aux nouveaux textes réglementaires,

3) suite aux sensibilisations, formations et QHM (Quart d'heure management) : durant lesquelles remontent des remarques de collaborateurs et d'intervenants extérieurs,

4) suite aux évolutions du génie civil et apparitions éventuelles de nouveaux risques,

5) suite aux réunions du CHSCT,

6) suite aux contrôles de chantiers et interventions dans les espaces confinés,

7) suite aux audits sécurité internes et externes (ENGIE et Suez Eau France). Une équipe d'auditeurs internes SME a d'ailleurs été formée en fin d'année 2012,

8) et suite aux accidents du travail et aux presqu'accidents.

En annexe le document unique SME.

## 6.3 Notre démarche développement durable

### UNE DEMARCHE PLEINEMENT INTEGREE A LA STRATEGIE DE L'ENTREPRISE, POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE LE FUTUR DE LA GESTION DE L'EAU DANS LES TERRITOIRES

Dès 2006, Lyonnaise des Eaux structurait sa politique de développement durable autour de 3 enjeux : préserver la ressource en eau et respecter l'environnement ; être un partenaire local du développement des territoires ; dialoguer et agir avec tous les publics de l'entreprise.

**En septembre 2014, Lyonnaise des Eaux a lancé une nouvelle initiative, qui s'inscrit dans la durée : le Programme Agir pour la Ressource en Eau**, qui vise à soutenir et engager des actions concrètes et durables, pour mieux préserver la ressource en eau, avec pour ambitions :

- d'alerter les publics sur l'enjeu central de protection de la ressource et de les informer sur des solutions performantes et innovantes dans une logique d'essaimage : cette matière pédagogique est disponible sur le site internet [www.lyonnaise-des-eaux.com](http://www.lyonnaise-des-eaux.com) notamment.
- et de soutenir des idées nouvelles développées par des acteurs externes à l'entreprise dans le cadre d'un appel à projets

Le Programme Agir pour la Ressource en Eau couvre 5 thématiques :

- réduire l'impact de l'activité humaine sur la ressource en eau
- favoriser le bon état écologique des masses d'eau pour mieux préserver l'environnement et la biodiversité
- partager les données sur l'eau pour rendre accessibles à tous, les informations sur la ressource
- anticiper les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau
- mieux intégrer les enjeux liés à l'eau dans les aménagements urbains

Le Programme est piloté par un comité stratégique pluridisciplinaire co-présidé par Bertrand Camus, Directeur Général Eau France de SUEZ, et Serge Lepeltier, Ministre de l'Ecologie et du Développement durable, actuellement Président de l'Académie de l'Eau.

Chaque année, en septembre, un appel à projets est lancé auprès des acteurs externes à l'entreprise, porteurs d'initiatives pour protéger la ressource en eau en France : associations, start-up, organismes de recherche, universitaires, répartis sur les différentes régions françaises. A l'occasion de la deuxième édition de l'appel à projets (2015 / 2016), 80 porteurs de projets se sont mobilisés.

Par ailleurs, depuis 2006, Lyonnaise des Eaux fait évaluer sa politique de développement durable par un tiers, Vigeo, agence européenne de notation extra-financière, et publie l'intégralité de cette évaluation. Cette démarche est un gage de transparence pour nos clients, mais aussi un état des lieux dynamique qui permet le dialogue et donc l'inscription de la relation contractuelle dans une démarche de progrès. La dernière évaluation a été réalisée en 2015 et a porté sur l'année 2014, sur le périmètre des activités Eau France de SUEZ.

L'agence Vigeo évalue par une note, de 1 à 4+, l'avancement de chacun des 12 engagements (2012-2016) à l'aune de 3 critères :

- la pertinence des orientations de l'entreprise,
- la cohérence des mesures prises pour déployer ces orientations,
- l'effectivité des résultats enregistrés.



## Mieux gouverner l'eau pour bien la protéger

- 1 Agir en employeur responsable : 3-
- 2 Dialoguer avec toutes nos parties prenantes externes : 4-
- 3 Ouvrir la gouvernance de l'entreprise : 3+
- 4 Garantir la place centrale de l'éthique : 3-

## Innover pour la santé de l'eau et en mesurer l'efficacité

- 5 Éviter de gaspiller l'eau : 3+
- 6 Restaurer le bon état écologique et développer la biodiversité : 3
- 7 Pérenniser l'excellence de la qualité de l'eau potable produite et distribuée : 3
- 8 Réduire les émissions de gaz à effet de serre : 3-

## Promouvoir une économie vertueuse et concertée de l'eau

- 9 Intégrer la performance environnementale dans la rémunération et partager la valeur créée : 3-
- 10 Améliorer la satisfaction de nos clients consommateurs : 3
- 11 Faciliter l'accès à l'eau pour tous : 3
- 12 Déployer une politique « achats responsables » : 2

En décembre 2015, à l'occasion de la COP21, SUEZ a pris 12 nouveaux engagements, sur la période 2016-2020. Faisant de la lutte contre le changement climatique une priorité absolue, ils visent à :

- poursuivre les efforts pour diminuer l'empreinte carbone du Groupe,
- promouvoir le modèle de l'économie circulaire, permettant structurellement de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de protéger les ressources,
- s'adapter aux conséquences du réchauffement climatique sur l'eau.

Chaque année, l'état d'avancement des 12 engagements sera évalué par un tiers indépendant. Les résultats de cette évaluation seront rendus publics.

### Engagement n°1

Réduire de 30 % les émissions de GES sur l'ensemble du périmètre d'activité en 2030

### Engagement n° 2

Faire éviter à nos clients 60 millions de tonnes d'émissions de GES d'ici 2020

### Engagement n° 3

Multiplier par 2 les volumes de plastiques recyclés d'ici 2020

### Engagement n° 4

Augmenter de 10 % la production d'énergies renouvelables d'ici 2020

### Engagement n° 5

Proposer systématiquement à nos clients des plans de résilience aux effets du changement climatique

### Engagement n° 6

Promouvoir les différents usages de l'eau en multipliant par 3 la mise à disposition d'eaux alternatives d'ici 2030

### Engagement n° 7

Economiser l'équivalent de la consommation d'eau d'une ville de 2 millions d'habitants d'ici 2020

### Engagement n° 8

Adopter en 2016 un prix interne du carbone

Engagement n°9

Se mobiliser pour le renforcement du prix du carbone

Engagement n°10

S'engager en faveur de l'économie circulaire

Engagement n°11

Contribuer à la sensibilisation des solutions climat

Engagement n°12

Installer un Comité d'Experts de la Transition Climatique aux bornes de la Direction Générale de SUEZ

### 6.3.1 Des exemples d'application dans le cadre du contrat

#### PREVENIR LA POLLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- Mise en place de plans de préservation de la ressource
- Programme de protection des captages, offre « bassin versant » sur les pollutions diffuses
- Participation à des opérations coordonnées autour de la protection des bassins versants
- Gestion différenciée des espaces verts type « zéro phyto » (champs captants, installations gérées par Lyonnaise des Eaux...)

#### GARANTIR L'ALIMENTATION EN EAU FACE AUX ALEAS CLIMATIQUES

- Exemples de gestion de crise lors d'aléas climatiques (sécheresse, inondations, tempête...)

#### LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE

- Amélioration des rendements : gestion patrimoniale des réseaux, technologies de recherche de fuite
- Maîtrise des consommations : télérègle, pack pro, Dolce Ô
- Récupération des eaux pluviales
- Réutilisation des eaux usées

#### RENDRE A LA NATURE UNE EAU PROPRE ET PROTEGER LA BIODIVERSITE

- Suivi des impacts des rejets sur le milieu : programmes de suivi, stations SIRENE
- Suivi de la qualité du littoral et gestion des eaux de baignade
- Plans d'action pour la protection de la biodiversité locale
- Partenariats locaux avec des associations de protection de l'environnement
- Technologies d'épuration alternatives (ex : Zones Libellule)

#### PROMOUVOIR LA BOISSON DU ROBINET

- Observatoires du goût
- Opération robinets-fontaine dans les écoles,
- Action de communication à destination du grand public (partenariats avec des établissements scolaires, ...)

#### PARTICIPER AUX AGENDAS 21 ET AUX PLANS CLIMAT DES COLLECTIVITES

- Mise en place d'une certification ISO 14001
- Mise en place de « chantiers verts », démarche HQE
- Participation à l'élaboration d'un Agenda 21
- Participation à l'élaboration d'un Plan Climat
- Réalisation d'un « Bilan carbone » ou d'une « analyse du cycle de vie »
- Projets « énergies renouvelables » : Degrés bleus, méthanisation, opérations d'accompagnement (micro turbines, photovoltaïque, ...)
- Réflexion sur la création d'un éco-quartier,
- Politique véhicules propres, Eloge, participation à un plan de déplacement urbain, plan de déplacement d'entreprise du Centre Régional
- Contrats achats intégrant des clauses environnementales

#### AIDER LES PLUS DEMUNIS A PAYER LEUR FACTURE D'EAU

- Participation à un Fond Solidarité Logement et montant des abandons de créances
- Existence d'une personne dédiée aux relations avec les personnes en situation de précarité
- Collaboration avec des instances sociales de type CCAS
- Partenariats avec des structures de médiation, associations de consommateurs
- Actions en partenariat avec les bailleurs sociaux
- Opérations de sensibilisation à la maîtrise des consommations, notamment dans les quartiers en difficulté
- Opérations de mécénat (Aquassistance, ...)

#### FACILITER L'INTEGRATION DANS L'EMPLOI

- Collaboration avec les Pôles emploi : plateforme de vocation, recrutement par simulation, participation à des Forum Emploi, aide à la création entreprise
- Politique de contrats en alternance, participation à des filières de formation professionnelle
- Collaboration avec les structures d'insertion sociales et économiques locales : Maison de l'emploi, Missions locales, PLIE , club FACE
- Politique de sous-traitance au secteur protégé

#### VALORISER LES HOMMES ET LES FEMMES AU SERVICE DE L'EAU

- Application en interne de l'accord handicap, réflexion sur promotion de la diversité (égalité F/H, séniors, ...), actions de lutte contre les discriminations à l'embauche : jeunes des quartiers, handicapés, etc..
- Baromètre social, dialogue social

- Bilan des actions de formation professionnelle dédiées aux salariés du Centre

### **SENSIBILISER LES JEUNES ET LES MOINS JEUNES A LA GESTION DURABLE DE L'EAU**

- Bilans des actions de sensibilisation (Chemins de l'eau, Semaine du développement durable, ...), programmes pédagogiques engagés avec les écoles, visites des installations,
- Partenariats avec des associations locales de protection de l'environnement en matière de sensibilisation des publics internes ou externes au Centre

### **REFORCER LE CONTRAT DE CONFIANCE AVEC NOS CLIENTS**

- Améliorations réalisées dans le contenu et la présentation des RAD
- Introduction des indicateurs de performance requis par le décret du 2 mai 2007 sur le contenu du « rapport du Maire »

### **CONTRIBUER AU DEBAT DEMOCRATIQUE SUR L'EAU**

- Participation d'élus locaux au Club Eau +
- Participation aux CCSPL ou autres instances (Comités d'usagers, comités de gouvernance ...)
- Participation à des réunions publiques
- Existence d'une structure créée par Lyonnaise des Eaux permettant le débat avec les « parties prenantes » locales

## **LES INDICATEURS DEVELOPPEMENT DURABLE DU CONTRAT**

### **PREVENIR LA POLLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU**

- Part des volumes prélevés issus de captages avec procédures de périmètres de protection achevées (domaine privé et délégué)
- Nombre de conventions spéciales de déversement avec les industriels

### **GARANTIR L'ALIMENTATION EN EAU FACE AUX ALEAS CLIMATIQUES**

- Nombre d'interruptions de service pour cause de sécheresse

### **LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE**

- Rendement des réseaux de distribution d'eau potable
- Population pour laquelle un service de télérelève est en place

### **RENDRE A LA NATURE UNE EAU PROPRE ET PROTEGER LA BIODIVERSITE**

- Certificat ISO 9001 ou ISO 14001
- Nombre de sites couverts par un certificat ISO 14001
- Nombre de stations d'épuration pour lesquelles a été mis en place un dispositif de suivi de l'impact des rejets
- Nombre de plaintes ou PV pour cause de gêne environnementale avec poursuite

### **PROMOUVOIR LA BOISSON DU ROBINET**

- Pourcentage de clients déclarant boire régulièrement ou occasionnellement de l'eau du robinet (si disponible localement)
- Population concernée par un observatoire du goût

### **PARTICIPER AUX AGENDAS 21 ET AUX PLANS CLIMAT DES COLLECTIVITES**

- Quantité de gaz à effet de serre émise par les véhicules utilisés par l'entreprise
- Quantité de gaz à effet de serre émise par le service (si Bilan Carbone)
- Nombre de sites construits ou rénovés suivant la démarche HQE
- Consommation d'électricité pour les activités de production d'eau potable (Wh/m3)
- Consommation d'électricité pour les activités de traitement des eaux usées (Wh/m3)

### **AIDER LES PLUS DEMUNIS A PAYER LEUR FACTURE D'EAU**

- Nombre de dossiers soumis et acceptés sur le périmètre du contrat dans le cadre du Fonds Solidarité Logement
- Montant des abandons de créances alloués sur le périmètre du contrat
- Nombre de jours de bénévolat des membres d'Aquassistance

### **FACILITER L'INTEGRATION DANS L'EMPLOI**

- Nombre de contrats en alternance passés avec les établissements scolaires
- Pourcentage de personnes handicapées / effectif assujetti
- Montant des achats confiés à des entreprises du secteur protégé et adapté

### **VALORISER LES HOMMES ET LES FEMMES AU SERVICE DE L'EAU**

- Taux de fréquence des accidents du travail
- Taux de gravité des accidents du travail
- Nombre de salariés sensibilisés à ce jour au développement durable
- Part de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle
- Taux de femmes dans l'encadrement

**SENSIBILISER LES JEUNES ET LES MOINS JEUNES A LA GESTION DURABLE DE L'EAU**

- Nombre d'enfants et d'adultes sensibilisés aux questions de l'eau
- Nombre de partenariats locaux avec des associations

**RENFORCER LE CONTRAT DE CONFIANCE AVEC NOS CLIENTS**

- Pourcentage des indicateurs requis par le décret du 2 mai 2007 renseignés avec une fiabilité « A » (cf texte de l'arrêté du 2 mai 2007)

**CONTRIBUER AU DEBAT DEMOCRATIQUE SUR L'EAU**

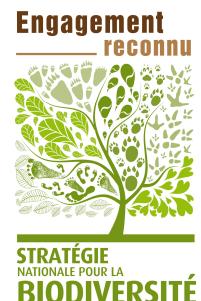
- Nombre de partenariats en vigueur avec des associations locales de consommateurs ou environnementales
- Nombre de réunions publiques tenues au cours de l'année

**6.3.2 Agir en faveur de la biodiversité**

Depuis plusieurs années, SUEZ – Eau France a pris pleinement conscience des enjeux liés au « grand cycle de l'eau ». En dialogue avec les collectivités, **l'entreprise agit en faveur de la biodiversité** sur certains des sites qu'elle gère, dans une démarche de responsabilité et de réponse aux enjeux liés notamment aux milieux aquatiques, avec un éventail d'actions très diversifiées.

Dans un objectif de structurer et amplifier sa démarche, SUEZ tant au niveau du Groupe que de ses filiales, s'est **engagé dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité** en 2011. Le projet de plan d'action de l'activité Eau France pour 2014-2017 a été reconnu par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie en octobre 2014. Cette reconnaissance est importante pour l'entreprise, qui s'est engagée à structurer et étendre ses actions pour limiter ses impacts, et pour préserver la biodiversité partout en France et sur tous les milieux (terrestre, aquatique, marin).

Concrètement, cela se matérialise notamment par la mise à disposition de ses experts et leur savoir-faire aux entités régionales pour appuyer les initiatives locales. De plus, un réseau de "correspondants biodiversité" coordonné par la Direction de l'Ingénierie Environnementale permet d'échanger et de partager les connaissances et les initiatives, afin de diffuser les bonnes idées à mettre en œuvre et les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité.



## 6.4 Nos offres innovantes

### 6.4.1 Notre organisation VISIO

Accroître la performance du réseau, anticiper les aléas climatiques, préserver la ressource, bénéficier d'informations en temps réel : le centre VISIO apporte une réponse concrète aux besoins actuels des territoires en matière de gestion de l'eau. L'objectif est de mieux préserver la ressource en eau grâce des outils technologiques innovants, alliés à l'expertise humaine et de terrain.



Le centre VISIO permet d'obtenir une vision complète à 360° et en temps réel de l'ensemble du service de l'eau, d'optimiser l'intervention des agents et de gagner en réactivité sur l'ensemble des décisions et interventions.



## 6.4.2 Nos nouveaux produits d'exploitation

Les installations du service de l'eau se modernisent via l'équipement de systèmes de mesure performants (capteurs, télérègle des compteurs...), de télétransmission et d'automatismes favorisant un pilotage "intelligent".

**Influx®** constitue une gamme d'outils alimentée en temps réel par des données météorologiques et de mesures de débits qui permet d'optimiser la gestion des eaux pluviales. En mobilisant les capacités de stockage au bon endroit et au bon moment, ils permettent d'anticiper et de traiter automatiquement les épisodes pluvieux sévères, éviter la saturation des réseaux d'assainissement ainsi que les débordements fortement polluants vers l'environnement. Ils permettent ainsi de prévenir le risque d'inondation et de minimiser l'impact des rejets sur la qualité du milieu naturel. Ils constituent également un outil d'aide à la décision pour la mise en place d'une gestion anticipée du risque sanitaire pour les eaux de baignade.

**Aquadvanced Hydraulique® et Aquadvanced Qualité®** sont des outils modulaires qui optimisent l'ensemble des indicateurs de performance des réseaux d'eau potable (le débit, le rendement, la pression, la qualité), grâce à des capteurs surveillant la qualité et les caractéristiques hydrauliques du réseau en temps réel. Ils assurent une analyse multicritère des données collectées et permettent de déclencher rapidement une gestion des événements détectés (fuites, chutes du niveau de pression) pour déclencher les interventions des équipes.

**Aquadvanced Energie® et Aquadvanced forage®** sont des outils d'analyse et d'anticipation du fonctionnement des installations de pompage d'eau potable qui visent à optimiser la consommation énergétique et pérenniser le patrimoine ressource.

## 6.5 Nos actions de communication

### 6.5.1 Les actions de communications pour votre contrat

Au-delà de ses missions premières relatives aux services publics d'eau et d'assainissement, la SME s'investit dans diverses actions destinées à mieux informer les habitants sur les enjeux environnementaux.

Elle participe également à des activités de type culturelles, sociales ou sportives des territoires sur lesquels elle est présente.

Plusieurs types d'opérations ont été réalisées :

#### RELATIONS PUBLIQUES

- Travail en lien avec le tissu associatif via la participation à des réunions publiques à la demande d'associations de consommateurs pour présenter nos métiers et expliquer la facturation et les bonnes pratiques de consommation d'eau



- Opération Carnaval'eau : mise à disposition de rampes de robinets dans le cadre du carnaval de Trinité



- Organisation de visites des installations (accueil du grand public sur les sites de production d'eau potable)
- Organisation de la rencontre annuelle des associations de consommateurs

## **PARTENARIATS / SPONSORING SPORTIF**

- Association Pa mo souef
- Club des Gommiers de la Martinique
- Association Bouée Lyson (yole ronde)
- Club de l'Arsenal
- Raid des Alizés (fourniture de douches/robinets mobiles) aux participants sur les sites de bivouac
- Mise à disposition de douches/robinets (Tour des yoles rondes de la Martinique)



Equipage Pa Mo Souef



Equipage Bouée Lyson



Arrivée Raid des alizés en partenariat avec la SME



Equipe de l'Arsenal

### **RESPONSABILITE SOCIALE**

- Participation à la bourse d'études Alizés pour l'accompagnement de jeunes martiniquais dans des voies d'excellence
- Participation à l'arbre de Noël (ville du Vauclin)

### **COMMUNICATION METIERS**

- Communication dans les médias (presse écrite et radio) des informations de manque eau
- Prises de parole régulières dans les médias lors des interventions sur le terrain suite à la réparation des casses

### **EVENEMENTS**

- Inauguration du centre de pilotage VISIO permettant une gestion intelligente des réseaux de fiabiliser et sécuriser les conditions d'exploitation via des outils innovants et une gestion intelligente des réseaux.



### **PUBLICITE**

Equipe VISIO

- Parution de visuels dans les agendas 2017 de nos partenaires (Agenda de l'Association des Maires, François, Vauclin)

# 7 | Glossaire





# PRINCIPALES DÉFINITIONS

## A

- **Abandon de créance**  
Réduction de sommes dues au fournisseur d'eau dans le cadre d'une mesure de Fond de Solidarité Logement.
- **Abonné (ou client)**  
Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement. L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation).  
L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).
- **Abonné domestique ou assimilé**  
Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.
- **Abonnement**  
L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement autonome).
- **Accessoires**  
Organe connecté au réseau eau : purge, ventouse, vanne, clapet.
- **Appareil de fontainerie**  
Organe de distribution d'eau de type : poteau d'incendie, fontaine, borne de puisage, bouche d'incendie, bouche de lavage, bouche d'arrosage.
- **Autorité organisatrice**  
Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

## B

- **Branchemet eau**  
Tuyau connecté à la canalisation publique et permettant la distribution d'eau. Il est caractérisé par son diamètre et son matériau.

## C

- **Certification ISO 9001**  
Certification relative aux systèmes de gestion de la qualité de service et de la satisfaction client. Elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.
- **Certification ISO 14001**  
Certification prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.). Elle permet à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.

- **Clapet anti-retour**  
Équipement ne permettant la circulation de l'eau que dans un sens.
- **Conduite d'adduction**  
Conduite qui relie les ressources et les usines de traitement aux réservoirs et/ou zones de consommation, normalement sans branchements directs pour les consommateurs.
- **Conduite principale**  
Conduite maîtresse assurant le transport de l'eau dans une zone à alimenter (normalement sans branchements directs pour les consommateurs).
- **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**  
Commission ayant vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences de ces CCSPL sont l'examen des rapports (RAD, RPQS, ...) et les consultations obligatoires. Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une CCSPL.
- **Commission départementale Solidarité Eau**  
Commission qui octroie les aides financières (aides Fonds de Solidarité Logement) aux administrés.
- **Compteur**  
Compteur d'eau froide ou d'eau chaude, en comptage de tête ou en divisionnaire : c'est un dispositif de comptage qui est précédé d'un robinet et peut être équipé d'un clapet anti-retour. Il constitue la limite de responsabilité de l'entreprise et est caractérisé par son diamètre.

## D

---

- **Débitmètre**  
Appareil destiné à mesurer le débit d'un fluide, liquide ou gazeux. Le débitmètre peut être utilisé soit pour faire de la sectorisation de réseau d'eau potable, soit pour mesurer précisément la consommation de gros abonnés (usines, hôpitaux).
- **Détendeur**  
Appareil qui, monté sur une installation de vapeur, d'eau ou de gaz, a pour rôle de maintenir constante la pression en aval, pour toute valeur supérieure de la pression en amont.
- **Disconnecteur**  
Appareil qui empêche les retours d'eau des parties privatives vers le réseau public de distribution d'eau potable. C'est un dispositif de sécurité pour protéger le réseau d'alimentation d'eau.

## E

---

- **Échantillon**  
Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).
- **Émetteur**  
Système électronique connecté au compteur permettant la télérelève ou la radiorelève de son index.

## H

---

- **Habitant**  
Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

**• Habitant desservi**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

---

**I****• Indice linéaire de perte (ILP)**

ILP = (volume mis en distribution-volume consommé autorisé)/longueur du réseau/365 jours.  
L'unité est en m<sup>3</sup>/km/j)

**• Indice linéaire de volumes non comptés (ILVNC)**

ILVNC = (volume MED-volume comptabilisé)/longueur du réseau/365 ou 366 ou (volume MED-volume consommé avec compteur "facturé ou gratuit")/longueur du réseau/365 ou 366. Il est différent de l'Indice Linéaire de Perte (ILP), car il intègre, en tant que pertes, les volumes sans comptage et les volumes de service du réseau, alors que l'ILP les décompte. Il est peu utilisé actuellement dans les contrats L'unité est en m<sup>3</sup>/km/j).

---

**L****• Linéaire de réseau de desserte**

Longueur des canalisations de desserte en eau potable du périmètre affermé excluant le réseau de transport, mesurée depuis le point de sortie des unités de potabilisation, jusqu'aux points de raccordement des branchements ou points de livraison à d'autres services.

---

**M****• Montant des impayés au 31 Décembre de l'année N**

Somme due et non recouvrée au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

---

**N****• Nombre d'abonnements**

Nombre d'abonnés desservis en eau c'est à dire les abonnés domestiques et assimilés et les autres abonnés (industriels, ...).

**• Nombre d'habitants**

Population INSEE desservie sur la base de la population des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

---

**P****• Perte apparente**

Volume d'eau non facturé pour les raisons suivantes : vol d'eau, compteur bloqué ou à l'envers, pertes clientèle (fichier client pas à jour, gestion des inactifs, branchement neuf non créé en clientèle, ...).

**• Perte réelle**

Volume d'eau perdu sur conduite de transfert, de distribution, sur branchement et réservoir.

**• Poteau incendie**

Il permet aux services de lutte contre l'incendie (pompiers) de puiser l'eau du réseau. On parle aussi de bouche incendie.

- **Prélèvement**

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons).

- **Prélocalisation**

Après avoir sectorisé un réseau de distribution d'eau potable, la prélocalisation des fuites d'eau permet de repérer avec plus de précisions la zone du réseau où se situe la fuite. Généralement exécutée la nuit, la prélocalisation consiste à fermer successivement et à intervalle régulier les vannes de sectionnement du secteur d'étude et de vérifier au compteur situé à l'entrée de la zone de sectorisation le débit de nuit.

- **Purge**

Placée au point bas du réseau de distribution d'eau potable elle permet la vidange des conduites.

---

## R

---

- **Réclamation**

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, à laquelle une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue. L'ensemble des réclamations reçues par courrier, par téléphone, par internet, par fax ou lors d'une visite en agence.

- **Regard**

Ouvrage compact permettant de loger le dispositif de comptage et d'y avoir accès.

- **Régulateur de débit**

Soupe placée sur une conduite sous pression dont l'ouverture est limitée par un dispositif réglable, de manière à limiter le débit à une certaine valeur.

- **Rendement**

Rendement = (volume consommé autorisé+volume vendu en gros)/(volume produit+volume acheté en gros)

Ou = (volume consommé avec compteur (facturé ou gratuit)+volume consommateur sans comptage+volume de service réseau+volume vendu en gros)/(volume MED+volume vendu en gros)  
L'unité est en %.

Remarque : ce rendement, dit "IDM", peut être calculé soit en année civile, soit sur la période de relève, rapportée à 365 jours.

- **Réseau de desserte**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation ou branchements.

- **Réseau de distribution**

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

---

## S

---

- **Stabilisateur d'écoulement**

Le stabilisateur d'écoulement permet d'atténuer les perturbations hydrauliques liées à la présence d'un accident de canalisation (coude, vanne, réduction) en amont d'un compteur d'eau.

- **Stabilisateur de pression**

Le régulateur de pression va maintenir une pression d'eau en aval constante suivant la valeur que l'on aura réglée. Cette pression ne variera pas quelque soit la consommation des abonnés. En revanche, la pression en amont du régulateur de pression va quant à elle varier.

**V**

- **Vanne**  
Une vanne est un dispositif qui sert à arrêter ou modifier le débit d'un fluide liquide en milieu libre (canal) ou en milieu fermé (canalisation).
- **Vidange**  
Action de vider un réservoir ou une canalisation de son contenu.
- **Ventouse**  
Accessoire de robinetterie que l'on retrouve sur les réseaux de distribution d'eau potable et qui permet, placée sur les point haut du réseau, de faire sortir ou entrer l'eau dans les canalisations lorsque celles-ci se vident ou se remplissent.
- **Volume comptabilisé**  
Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés et des autres usagers (services municipaux, fontaines avec compteurs, bornes incendie avec compteurs, ...), qu'ils soient facturés ou non.
- **Volume consommé sans comptage (ou consommateurs sans comptage)**  
Le volume consommé sans comptage est l'estimation du volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation (essai de poteaux incendie, lavage voirie, espaces verts, fontaines sans compteur, chasse d'eau vers l'assainissement, manœuvre incendie).
- **Volume consommé autorisé**  
Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume consommé par les clients, du volume consommateurs sans comptage et du volume des eaux de service du réseau.
- **Volume exporté**  
Le volume exporté est le volume d'eau potable envoyé vers un service d'eau extérieur : vente d'eau en gros, export gratuit (vers contrat LDEF ou non).
- **Volume importé**  
Le volume importé est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur : achat d'eau en gros, import gratuit (de contrat LDEF ou non).
- **Volume livré au réseau (VLAR)**  
Le volume livré au réseau est la somme du volume d'eau produit et du volume acheté en gros qui est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur : achat d'eau en gros, import gratuit (de contrat LDEF ou non).
- **Volume prélevé**  
Le volume prélevé correspond à l'eau prélevée dans le milieu naturel.
- **Volume produit**  
Le volume produit correspond à l'eau prélevée dans le milieu naturel auquel on soustrait les besoins usine. Ils sont comptabilisés en sortie des stations de production.
- **Volume de service production**  
Le volume de service production (ou besoins usine) correspond à l'estimation des volumes d'eau utilisés pour les besoins de la production.
- **Volume de service du réseau**  
Le volume de service de réseau correspond à l'estimation des volumes d'eau utilisés pour les besoins propres du service des eaux (nettoyage de réservoirs, désinfection après travaux, purge et lavage de conduite, surpresseurs et pissettes, analyseurs de chlore).
- **Volume mis en distribution (VMED)**  
Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

- **Volume exporté en gros (ou vendus à d'autres services d'eau potable)**

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur.

- **Voirie**

Zone de circulation, chaussée ou trottoir sur laquelle se trouvent des affleurants (bouche à clé, tampon, regard).

# LES INDICATEURS DES SERVICES D'EAU POTABLE

Source : *Observatoire National des services d'eau et d'assainissement*

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 15, dont 3 indicateurs descriptifs et 12 indicateurs de performance. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

## 1. Indicateurs descriptifs

- **Estimation du nombre d'habitants desservis (code D101.0)**

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

- **Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> (code D102.0)**

Le prix au m<sup>3</sup> est calculé pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement. Il intègre :

- la rémunération du service : part collectivité et part délégataire
- les redevances/taxes
- le montant facture 120 m<sup>3</sup>

Formule = (montant HT de la facture 120m<sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités+montant HT de la facture 120m<sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire ( facultatif)+montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m<sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1)/120

- **Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai (code D151.0)**

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté.

## 2. Indicateurs de performance

- **Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité (code P101.1 et P102.1)**

### A. Pour ce qui concerne la microbiologie :

- pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/jour : pourcentage de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- pour les services desservant moins de 5 000 habitants ou produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.

Formule = (1-nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non-conformes/nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques)x100

### B. Pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques :

- pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/jour : pourcentage des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre

de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.

- pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.
- identification des paramètres physico-chimiques à l'origine de la non-conformité.

Formule = (1-nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non-conformes/nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques) x100

• **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (code P103.2B)**

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plan des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

**Partie A : plan des réseaux (15 points)**

- 10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures.
- 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux).

**Partie B : inventaire des réseaux (30 points)**

- 10 points acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies :
  - . existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.
  - . la procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- de 1 à 5 points supplémentaires : les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.
- de 0 à 15 points supplémentaires : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.

**Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)**

- 10 points supplémentaires : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.
- 10 points supplémentaires : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.
- 10 points supplémentaires : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).

- 10 points supplémentaires : un document mentionne pour chaque branchements les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- 10 points supplémentaires : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.
- 10 points supplémentaires : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.
- 10 points supplémentaires : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).
- 5 points supplémentaires : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

• **Rendement du réseau de distribution (code P104.3)**

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Le rendement est exprimé en pourcentage.

Formule = (volume consommé autorisé+volume exporté)/(volume produit+volume importé)

• **Indice linéaire des volumes non comptés (code P105.3)**

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. L'indice est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour.

Formule = (volume mis en distribution-volume comptabilisé)/365/longueur de réseau (hors linéaires de branchements)

• **Indice linéaire de pertes en réseau (code P106.3)**

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour.

Formule = (volume mis en distribution-volume consommé autorisé)/365/longueur de réseau de distribution (hors linéaires de branchements)

• **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (code P107.2)**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Formule = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)/linéaire de réseau hors branchementsx20

• **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (code P108.3)**

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : dossier déposé en préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Formule = moyenne pondérée de l'indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource

• **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code P109.0)**

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Formule = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/(volume comptabilisé domestique+volume comptabilisé non domestique (facultatif)

- **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (code P151.1)**

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau impromptues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants.

Formule = nombre d'interruptions de service non programmées/nombre d'abonnésx1000

- **Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (code P152.1)**

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement).

- **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code P154.0)**

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

- **Taux de réclamations (code P155.1)**

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.

Formule = (nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur+nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité (facultatif))/nombre d'abonnésx1000

# 8 | Annexes



## 8.1 Annexe 1 : Synthèse Réglementaire

**REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**  
**DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

**MARCHES PUBLICS**

**GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

**ASSAINISSEMENT**

**EAU POTABLE**

**ENVIRONNEMENT**

**DROIT PRIVE**

### **REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

#### **❖ NOUVEAUX SEUILS DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS ET CONCESSIONS**

**>Règlements délégués (UE) de la Commission du 18 décembre 2017 modifiant la directive 2014/23/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les seuils d'application pour les procédures de passation des marchés**

Les seuils déterminant les procédures de passation des marchés publics et des concessions ont été réévalués et s'appliquent à compter du 1er janvier 2018.

Les seuils sont ainsi portés de :

- 135 000 à 144 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services de l'État
- 209 000 à 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales
- 418 000 à 443 000 € HT s'agissant des marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices
- 5 225 000 à 5 548 000 € HT pour les marchés de travaux et les contrats concessions

Les avenants passés en application de l'article 36-6° du décret du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concessions doivent donc entraîner une modification du montant du contrat inférieure à 10% et à 5 548 000 €.

#### **❖ LISTE DES CERTIFICATS QUE LES CANDIDATS NE SONT PLUS TENUS DE FOURNIR A L'APPUI DE LEUR CANDIDATURE**

**>Arrêté du 29 mars 2017 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession**

L'arrêté du 29 mars 2017 fixe la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession de l'Etat et de ses établissements publics.

Cet arrêté est pris dans le cadre des articles 51 et 53 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics, qui prévoit que les candidats ne sont plus tenus de fournir des documents que « *l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique* ».

Cet arrêté est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2017, pour toute consultation ou avis d'appel public à la concurrence publiés à partir de cette date.

La Direction des affaires juridiques de Bercy a mis en ligne une fiche explicative de l'arrêté du 29 mars 2017.

❖ **MISE EN ŒUVRE DE LA DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS ET DES CONTRATS DE CONCESSION**

Deux arrêtés en date du 14 avril 2017 précisent le régime applicable à la dématérialisation des marchés publics et des concessions.

**> Arrêté du 14 avril 2017 relatif aux fonctionnalités et exigences minimales des profils d'acheteurs**

L'arrêté relatif aux fonctionnalités et exigences minimales des profils d'acheteurs fixe les fonctionnalités devant être offertes par les profils d'acheteurs. Ces fonctionnalités ne font pas obstacle à ce que les profils d'acheteurs en proposent d'autres. Ces dispositions ne s'appliquent pas pour les marchés publics dont le montant est inférieur à 25 000 € HT.

Cet arrêté prévoit ainsi que le profil d'acheteur devra, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018, permettre notamment aux collectivités de s'identifier et de s'authentifier, de publier des avis d'appel à la concurrence, de mettre à disposition les documents de la consultation, de réceptionner et conserver des candidatures, de réceptionner et conserver des offres, y compris hors délais, de répondre aux questions soumises par les entreprises, d'obtenir les documents justificatifs et moyens de preuve.

Pour l'entreprise, le profil d'acheteur devra lui permettre notamment, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018, de s'identifier et de s'authentifier, de consulter et télécharger en accès gratuit, libre, direct et complet les documents de la consultation, les avis d'appel à la concurrence et leurs éventuelles modifications, d'accéder à un espace permettant de simuler le dépôt de documents, de déposer une candidature, de déposer des offres, de solliciter une assistance ou consulter un support utilisateur permettant d'apporter des réponses aux problématiques techniques, de formuler des questions à l'acheteur.

Une fiche consacrée au profil acheteur a été publiée par Direction des affaires juridiques de Bercy.

**>Arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique**

L'arrêté du 14 avril 2017 fixe les modalités de publication sur les profils d'acheteurs des données essentielles des marchés publics et des contrats de concession, pour tous les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018, excepté pour les marchés publics répondant à un besoin dont la valeur est inférieure à 25 000 euros HT. Ces dispositions pourront être appliquées avant cette date.

Devront notamment être mis en ligne les informations suivantes : la nature du contrat, la procédure, le lieu d'exécution du contrat, la durée en mois, son montant, le nom et l'identifiant du titulaire du contrat.

En cas de modification du contrat de concession, la collectivité devra fournir la date de publication des données relatives aux modifications apportées au contrat, l'objet de la modification du contrat, la durée modifiée du contrat, la valeur globale modifiée en euros du contrat et la date de signature de la modification.

Pour les contrats de concession, devront également être précisées chaque année les informations suivantes : les dépenses d'investissement réalisées par le concessionnaire, les intitulés des principaux tarifs à la charge des usagers, les montants des principaux tarifs à la charge des usagers.

Ces données seront publiées dans les deux mois suivant la notification du marché initial ou avant le début de l'exécution du contrat de concession. En cas de modification du contrat, les données sont publiées dans les deux mois à compter de leur notification pour les marchés publics ou de leur signature pour les concessions.

S'agissant des données relatives à l'exécution des contrats de concession, elles seront mises à disposition au plus tard deux mois à compter de la fin de chaque année d'exécution du contrat.

Enfin, ces données devront être maintenues disponibles sur le profil d'acheteur pendant une durée minimale de cinq ans après la fin de l'exécution du marché public ou du contrat de concession, sauf si elles sont contraires aux intérêts en matière de défense ou de sécurité ou à l'ordre public.

#### ❖ **RE COURS DES TIERS EN RESILIATION DU CONTRAT**

##### **>CE 30 juin 2017, syndicat mixte de promotion de l'activité transmanche, n° 398445**

Le Conseil d'Etat continue la refonte du contentieux contractuel et autorise désormais les tiers à exercer un recours de plein contentieux tendant à la résiliation d'un contrat administratif.

Les juges assortissent ce recours de trois conditions, proches de celles que l'on retrouve dans le recours en contestation de la validité du contrat (recours « Tarn et Garonne ») :

- que le tiers soit lésé d'une façon suffisamment directe et certaine par la décision refusant de faire droit à sa demande de mettre fin à l'exécution du contrat ;
- n'invoquer que des moyens tirés :
  - ✓ de ce que la personne publique contractante était tenue de mettre fin à l'exécution du contrat du fait de dispositions législatives applicables aux contrats en cours ;
  - ✓ de ce que le contrat est entaché d'irrégularités qui sont de nature à faire obstacle à la poursuite de son exécution et que le juge devrait relever d'office ;
  - ✓ de ce que la poursuite de l'exécution du contrat est manifestement contraire à l'intérêt général (ex. : inexécutions d'obligations contractuelles qui, par leur gravité, compromettent manifestement l'intérêt général).

Nota : les tiers ne pourront en revanche se prévaloir d'aucun autre moyen, notamment pas ceux tenant aux conditions et formes dans lesquelles la décision de refus de résilier a été prise.

- Les moyens invoqués doivent être en rapport direct avec l'intérêt lésé dont le tiers requérant se prévaut.

De la même façon que pour le recours « Tarn et Garonne », cette dernière condition n'est pas applicable aux Préfets ou membres des assemblées délibérantes.

#### **DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

---

##### **❖ PRECISIONS QUANT A LA POSSIBILITE DE CONCLURE UNE DSP SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE**

##### **> CE, 14 février 2017, Société Sea Invest Bordeaux, n° 405157**

Le Conseil d'Etat, dans une décision du 14 février 2017, précise les conditions dans lesquelles une collectivité peut conclure une délégation de service sans publicité, ni mise en concurrence :

- une situation d'urgence doit être caractérisée ;
- un motif d'intérêt général tenant à la continuité du service doit exister ;
- la durée du contrat conclu doit être brève. Le contrat ainsi conclu est provisoire et ne peut pas excéder la durée nécessaire pour mettre en œuvre une procédure de publicité et de mise en concurrence ou d'organisation d'une reprise en régie.

En l'espèce, l'urgence est caractérisée par les manquements du prestataire et par l'impossibilité pour la collectivité d'assurer la continuité du service public face à aux défaillances du cocontractant.

Le Conseil d'Etat supprime ainsi la condition tenant au caractère soudain de l'impossibilité de continuer à faire assurer le service évoquée dans sa jurisprudence antérieure (CE, 4 avril 2016, Communauté d'agglomération du centre de la Martinique, n° 396191).

❖ **LIMITATION DES OBLIGATIONS DU DELEGATAIRE PAR L'OBJET ET LES STIPULATIONS DU CONTRAT**

**>CE, 3 mars 2017, Société dhuyssienne de chaleur, n°398901**

Le Conseil d'Etat, dans un arrêt du 3 mars 2017, précise que les principes de continuité du service public et d'égalité des usagers devant le service public ne s'imposent au déléataire que dans les limites de l'objet du contrat et selon les modalités définies par ses stipulations.

Ainsi le déléataire ne peut être obligé, sauf stipulations contractuelles contraires, d'assurer sa mission au profit des usagers qui cessent de remplir les conditions pour en bénéficier.

Dans ce cadre, le déléataire n'est pas tenu d'exécuter des prestations non prévues dans le contrat. Une collectivité ne peut donc pas faire usage de sanctions coercitives prévues en cas de méconnaissance d'obligations contractuelles, pour forcer le déléataire à accomplir une prestation non prévue dans le contrat.

❖ **IMPOSSIBILITE DE CHOISIR UN CANDIDAT SUR LE FONDEMENT D'ELEMENTS ETRANGERS AU CONTRAT**

**>CE, 24 mai 2017, SAUR, n° 407431**

Dans le cadre d'une délégation de service public d'eau potable, le Conseil d'Etat estime qu'une commune ne peut pas demander aux candidats de remettre des offres conditionnelles dans l'hypothèse de l'attribution simultanée de la DSP eau potable avec une DSP assainissement lancée parallèlement par le syndicat intercommunal auquel la commune a transféré sa compétence « assainissement » (offre conditionnelle = prix plus bas si obtention par le même opérateur économique des deux contrats).

La commune ne peut en effet, sans méconnaître l'objet de la concession qu'elle entend conclure et l'obligation de sélectionner la meilleure offre au regard de l'avantage économique global que présente pour elle cette offre, demander aux candidats de lui remettre une offre conditionnelle tenant compte d'une procédure de passation mise en œuvre par une autre autorité concédante ou prendre en compte, pour choisir un déléataire, des éléments étrangers à ce contrat.

Le Conseil d'Etat rappelle en outre qu'une autorité concédante ne peut modifier en cours de procédure les éléments d'appréciation des candidatures ou des offres en remettant en cause les conditions de la mise en concurrence initiale.

---

## MARCHES PUBLICS

---

❖ **RESERVATION DES MARCHES PUBLICS AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES LOCALES EN OUTRE-MER**

**>Loi n° 2017-256 du 28 février 2017, de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique**

A titre expérimental, pendant cinq ans, l'article 73 de la loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer prévoit que les collectivités ultramarines pourront « réserver jusqu'à un tiers de leurs marchés publics aux petites et moyennes entreprises locales ». Pour la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et les îles Wallis et Futuna, cette possibilité est réservée aux marchés passés par les services et les établissements publics de l'État.

L'ensemble des marchés conclus au titre de cette expérimentation ne peut pas « excéder 15% du montant annuel moyen des marchés du secteur économique concerné conclus par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice concernés au cours des trois années précédentes ».

Lorsque le montant du marché est supérieur à 500 000 euros HT, les soumissionnaires doivent présenter un plan de sous-traitance sur les modalités de participation de ces petites et moyennes entreprises.

#### ❖ **MODIFICATION DU DECRET « MARCHES PUBLICS »**

##### **>Décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique**

Le décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique modifie le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dit décret « Marchés publics », notamment sur les points suivants :

- nouvelle obligation pour l'ensemble des acheteurs soumis à la « loi MOP1 » d'organiser un concours pour la passation de leurs marchés publics de maîtrise d'œuvre ;
- suppression de l'obligation de produire un extrait de casier judiciaire lors des candidatures. Désormais une simple déclaration sur l'honneur suffit ;
- suppression pour les marchés en deçà de 25 000 euros de l'obligation de mise à disposition des données essentielles du marché par voie électronique ;
- suppression de l'obligation pour la collectivité de procéder à une évaluation comparative du mode de réalisation d'un projet dont le montant est supérieur à 100 millions d'euros ;
- précision quant à la possibilité d'organiser une procédure concurrentielle avec négociation ou dialogue compétitif lorsqu'à la suite d'un premier appel d'offres seules des offres irrégulières ou inacceptables ont été présentées.

La DAJ de Bercy a mis sur son site internet une fiche explicative du décret.

#### ❖ **CIRCULAIRE SUR LA « CLAUSE MOLIERE »**

##### **>Instruction interministérielle relative aux délibérations et actes des collectivités territoriales imposant l'usage du français dans les conditions d'exécution des marchés, 27 avril 2017, NOR : ARCB1710251**

Une instruction interministérielle en date du 27 avril 2017 rappelle aux préfets l'illégalité des délibérations et des actes des collectivités imposant l'usage du français aux salariés des candidats aux marchés publics. De même, les délibérations et les actes tendant à interdire le recours aux travailleurs détachés sont illégaux. Cette interdiction concerne également les attestations sur l'honneur du non-recours aux travailleurs détachés.

L'usage du français pourra néanmoins être requis lorsqu'il est en lien avec l'objet du marché et est nécessaire à sa bonne exécution. L'instruction cite comme exemple, l'usage de la maîtrise du français dans le cadre de « certaines prestations de formation ».

Enfin, le gouvernement précise qu'une clause obligeant l'usage des langues régionales est également réputée illégale.

#### ❖ **VALIDATION DES CLAUSES D'INTERPRETARIAT DANS UN MARCHE PUBLIC**

##### **>CE, 4 décembre 2017, n°413366**

Dans une décision du 4 décembre 2017, le Conseil d'Etat a validé les clauses d'interprétariat prévues en vue de la passation d'un marché public de travaux.

---

<sup>1</sup> Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée

Ces clauses étaient insérées dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) d'un marché public de travaux relatif à la mise en accessibilité handicaps et à la réfection des cours d'un lycée.

Elles prévoyaient respectivement la présence d'un interprète qualifié permettant d'assurer la bonne compréhension par les travailleurs concernés des règles :

- en matière de protection sociale ;
- relatives à la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs.

Pour valider ces clauses, le Conseil d'Etat relève tout d'abord qu'elles « doivent être appliquées sans occasionner de coûts excessifs au titulaire du marché ». Il estime ensuite que l'une et l'autre présentent un lien suffisant avec le marché. Enfin, il juge que « tant la clause relative à une information sur les droits sociaux des personnes embauchées sur le chantier, qui doit porter sur les droits essentiels, que celle relative à la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs poursuivent un objectif d'intérêt général et qu'elles permettent d'atteindre cet objectif sans aller au-delà de ce qui est nécessaire ».

## GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

### ❖ ILLEGALITE DES CONVENTIONS DE FOURNITURE D'EAU GRATUITE

>Cour de Cassation, 8 novembre 2017, n° 16-18859

Après avoir rappelé qu'aux termes de l'article L. 2224-12-1 du code général des collectivités territoriales, toute fourniture d'eau potable, quel qu'en soit le bénéficiaire, fait l'objet d'une facturation au tarif applicable à la catégorie d'usagers correspondante et que les collectivités sont tenues de mettre fin, avant le 1er janvier 2008, à toute disposition ou stipulation contraire, la Cour de Cassation a jugé que ces principes devaient s'appliquer y compris aux conventions signées avant l'entrée en vigueur de la loi.

Toute convention de fourniture d'eau gratuite est donc illégale.

### ASSAINISSEMENT

### ❖ OBLIGATION DE REALISER LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU DANS UN DELAI RAISONNABLE

>CE, 24 novembre 2017, n°396046

Dans une décision du 24 novembre 2017, le Conseil d'Etat a estimé qu'après avoir délimité une zone d'assainissement collectif, les communes, ou les EPCI compétents, sont tenus d'exécuter dans un délai raisonnable les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif pour raccorder les habitations de cette zone et dont les propriétaires en ont fait la demande. Il précise que ce délai doit s'apprécier au regard des contraintes techniques liées à la situation topographique des habitations à raccorder, du coût des travaux à effectuer, du nombre et de l'ancienneté des demandes de raccordement.

### ❖ CLARIFICATION DU CHAMP DE COMPETENCE « ASSAINISSEMENT » POUR LES BOUCHES D'EGOUT ET LES AVALOIRS

>Réponse du Ministère de l'intérieur publiée dans le JO du 2 mars 2017, p. 903

Une réponse ministérielle du 2 mars 2017 indique que les égouts relèvent de la compétence « assainissement », dès lors que cet ouvrage est destiné à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales.

En revanche, les bouches d'égout sont destinées à la collecte, au transport, au traitement et au stockage des eaux pluviales provenant de la voirie. Ainsi l'ouvrage ressort de la compétence « voirie » de la collectivité en charge de cette compétence.

### EAU POTABLE

### ❖ MODIFICATION DES REGLES DE SUIVI SANITAIRE

**>Arrêté du 4 août 2017 modifiant plusieurs arrêtés relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine pris en application des articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-10, R. 1321-15, R. 1321-16, R. 1321-24, R. 1321-84, R. 1321-91 du code de la santé publique**

L'arrêté adapte en droit national certaines dispositions de la Directive (UE) 2015/1787 de la Commission du 6 octobre 2015 modifiant les annexes II et III de la directive 98/83/CE du Conseil relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et modifie également les exigences de qualité pour des eaux destinées à la consommation humaine pour le baryum. Les principales modifications sont :

- La possibilité pour l'ARS de supprimer tout ou partie du contrôle sanitaire de certains paramètres. Il s'agit de la transcription restrictive dans le droit français de la directive européenne. En effet, seuls les paramètres chlorures, sulfates et nitrates peuvent être totalement exclus des analyses de type P1. Les principaux points sont :
  - La fréquence des prélèvements et d'analyses peut être réduite pour les analyses de type P1 et D1 si les résultats sont < 60% de la limite paramétrique pendant au moins 3 ans. La réduction de fréquence ne peut dépasser 50% de celle normalement prévue.
  - Les paramètres chlorures, nitrates ou sulfates peuvent être supprimés des analyses P1 si les résultats sont tous < 30% de leur limite paramétrique pendant au moins 3 ans
  - Le retrait doit être fondé sur les résultats de l'évaluation des risques (« aucun facteur pouvant être raisonnablement anticipé n'est susceptible d'altérer la qualité des eaux »)
  - L'auto surveillance doit être réalisée par un laboratoire agréé par le Ministère ou accrédité COFRAC. Le préleveur doit être formé. Les résultats doivent être transmis mensuellement à l'ARS.
- Baryum : la limite réglementaire à 0,70 mg/l qui était une « limite de qualité » devient une « référence de qualité »

### ❖ METHODE D'ANALYSE – CONTROLE SANITAIRE DES EAUX

**>Arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux**

L'arrêté détermine les méthodes d'analyse et leurs caractéristiques de performance que doivent respecter les agences régionales de santé et les laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux.

Ces méthodes sont utilisées pour l'analyse des échantillons provenant des trois types d'eaux suivants :

- les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exception des eaux minérales naturelles ;
- les eaux brutes utilisées pour la production d'eaux destinées à la consommation humaine ;
- les eaux de baignade.

### ❖ ORSEC EAU POTABLE

**>Instruction interministérielle n° DGS/VSS2/DGCS/DGSCGC/2017/138 du 19 juin 2017 relative à l'élaboration du dispositif de gestion des perturbations importantes de l'approvisionnement en eau potable (ORSEC-Eau potable)**

Un guide d'aide à l'élaboration du dispositif ORSEC Eau potable, a été introduit par l'instruction interministérielle n° DGS/VSS2/DGCS/DGSCGC/2017/138 du 19 juin 2017 relative à l'élaboration du dispositif de gestion des perturbations importantes de l'approvisionnement en eau potable (ORSEC Eau potable).

Ce guide a vocation à être décliné dans chaque département afin de trouver des solutions d'alimentation de substitution adaptées en cas de ruptures qualitatives ou quantitatives de l'approvisionnement des populations et des autres usagers en eau destinée à la consommation humaine.

L'instruction et le guide qu'elle introduit visent à définir les principes d'organisation de l'approvisionnement en eau potable des populations, en pourvoyant à ses besoins prioritaires.

L'instruction actualise et remplace la circulaire NOR INTE8800341C du 27 septembre 1988 relative aux perturbations importantes sur un réseau de distribution d'eau potable entraînant l'impossibilité d'une consommation d'eau issue du réseau d'adduction public par les usagers.

## ENVIRONNEMENT

### ❖ PARTICIPATION DU PUBLIC DANS LES DECISIONS A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL

**>Décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes**

Le décret modifie les procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, en application de l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Sont concernées les décisions, autres que les décisions individuelles, « des autorités publiques » ayant une incidence sur l'environnement lorsque celles-ci ne sont pas soumises, par les dispositions législatives qui leur sont applicables, à une procédure particulière organisant la participation du public à leur élaboration.

Le décret prévoit notamment la mise en place d'un débat public pour les plans et programmes de niveau national faisant l'objet d'une évaluation environnementale.

Il détaille la procédure de conciliation en cas de conflit entre le maître d'ouvrage et un ou plusieurs associations agréées.

Est également détaillée, la mise en œuvre du droit d'initiative citoyenne afin demander une concertation préalable au préfet.

Le décret généralise la dématérialisation de l'enquête publique.

### ❖ ACTION DE GROUPE EN ENVIRONNEMENT : DES PRECISIONS UTILES

**Décret n° 2017-888 du 6 mai 2017 relatif à l'action de groupe et à l'action en reconnaissance de droits prévues aux titres V et VI de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle (JO 10 mai 2017, texte n° 110).**

S'agissant de l'action de groupe en matière environnementale, ce décret fixe les conditions d'agrément des associations susceptibles d'intervenir en matière d'action de groupe. Il est entré en vigueur le 11 mai 2017.

### ❖ EXPERIMENTATION TERRITORIALE D'UN DROIT DE DEROGATION ACCORDE AUX PREFETS :

**>Décret n° 2017-1845 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au préfet**

Sont concernés les préfets des régions et des départements de Pays de la Loire, de Bourgogne-Franche-Comté et de Mayotte, les préfets de département du Lot, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Creuse ainsi que le représentant de l'Etat à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin et, par délégation, le préfet délégué dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Ce décret autorise, par la voie d'une expérimentation sur quelques territoires et pendant deux ans, le représentant de l'Etat à prendre des décisions dérogeant à la réglementation dans certaines matières (dont l'environnement et l'urbanisme), dans le but d'alléger les démarches administratives, de réduire les délais de procédure ou de favoriser l'accès aux aides publiques.

La dérogation doit toutefois répondre à certaines conditions : être justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales, être compatible avec les engagements européens et internationaux de la France et ne pas porter atteinte aux intérêts de la défense ou à la sécurité des personnes et des biens, ni une atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les dispositions auxquelles il est dérogé.

## ❖ PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

### **FIXATION DES LIMITES DE QUANTIFICATION DES COUPLES PARAMETRE-MATRICE PAR LE DIRECTEUR DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE**

**> Avis du 11 février 2017 relatif aux limites de quantification des couples « paramètre-matrice » de l'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, JORF n° 0036.**

L'avis du directeur de l'eau et de la biodiversité fixe les limites de quantification des couples « paramètre-matrice » pour l'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. Ces couples permettent de mesurer la qualité de l'eau en fonction de chaque substance chimique, indices biologiques ou éléments physicochimique. L'avis du 11 février 2017 fixe ainsi, pour chaque couple, le seuil permettant la délivrance de l'agrément relatif à la qualité de l'eau.

**> Note technique du 19 septembre 2017 relative à la mise à jour des états des lieux du troisième cycle de gestion de la directive-cadre sur l'eau**

Cette note explique les points essentiels relatifs à la mise à jour en 2019 des états des lieux de la directive cadre sur l'eau (2000/60/CE) qui impose aux États membres de réaliser un état des lieux dans chacun des bassins au début de chaque cycle de gestion et introduit le guide technique national d'accompagnement de ce travail.

## ❖ GEMAPI

**> Loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations**

Cette loi vise à assouplir les conditions du transfert de la compétence GEMAPI au profit des Etablissements publics de coopération intercommunale imposé par la loi MAPTAM (n° 2014-58 du 27 janvier 2014).

Elle prévoit que les départements et les régions pourront continuer leur action GEMAPI au-delà du 1er janvier 2020 et que les régions peuvent participer au financement des projets d'intérêt régional.

Elle autorise par ailleurs la sécabilité interne des missions de GEMAPI en permettant le transfert ou la délégation partielle de chacune des quatre missions constitutives de la compétence GEMAPI à un EPAGE (Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau) ou un EPTB (Etablissement public territorial de bassin). Sont concernés :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (article L. 211-7 de l'environnement).

A noter par ailleurs : le gouvernement devra remettre au Parlement dans un délai de deux mois à compter de l'entrée en vigueur de la loi, un rapport sur la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement aux fins de prévention des inondations. Dans ce rapport, le Gouvernement indiquera les modifications législatives ou réglementaires afin de :

« 1° Préciser la répartition des compétences en la matière entre les collectivités territoriales et leurs groupements ;

2° Clarifier l'articulation entre la mission de maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement et de lutte contre l'érosion des sols mentionnée au 4° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, le service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines mentionné à l'article L. 2226-1 du code général des collectivités territoriales, et la compétence en matière d'assainissement mentionnée à l'article L. 2224-8 du même code ;

3° Améliorer le financement des opérations et équipements concourant à la prévention des inondations par la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement. »

❖ **BIODIVERSITE**

**>BIODIVERSITE : Modalités de désinscription des sites inscrits existants**

- **Instruction du 10 avril 2017 relative à la désinscription de sites inscrits existants prévue à l'article 168 de la loi n° 2016- 1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**

La loi sur la biodiversité (article 168) a introduit un dispositif tendant à effectuer un tri sur les 4800 sites en les répartissant en trois groupes, faisant l'objet d'un régime différent.

Cette instruction indique la méthode à suivre pour effectuer cette classification, qui doit être faite par les services compétents au niveau départemental, avant le 1er janvier 2026.

Elle définit la méthode à utiliser pour l'élaboration de la liste départementale de sites à désinscrire.

❖ **INSTALLATIONS CLASSEES : FORMULAIRE CERFA**

**> Arrêté du 3 mars 2017 fixant le modèle national de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement**

L'arrêté prévoit la mise en place d'un formulaire pour les demandes d'enregistrement des installations classées. Ce formulaire est homologué CERFA et est obligatoire à compter du 16 mai 2017.

**DROIT PRIVE**

---

❖ **MODIFICATION DU TAUX D'INTERET LEGAL**

**>Arrêté du 28 décembre 2017 relatif à la fixation du taux de l'intérêt légal**

Un arrêté publié au journal officiel du 30 décembre 2017, a modifié le taux de l'intérêt légal applicable pour le premier semestre 2018, qui atteint 0,89%. Ainsi, lorsque le marché fait référence au taux légal, le taux d'intérêt moratoire passe à 2,89%. En revanche, lorsque le marché fait référence au taux appliqué par la BCE, il est de 7%.

Nota : pour les créances des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, le taux d'intérêt légal passe à 3,73 %

❖ **EXTENSION DU REGIME DE LA GARANTIE DECENTNALE**

**>Cour de Cassation, 14 septembre 2017 n°16-17323**

Dans un arrêt du 14 septembre 2017 la Cour de Cassation a confirmé un arrêt du 15 juin dernier (Cour de Cassation, 15 juin 2017, n°16-19640) jugeant que les désordres affectant des éléments

d'équipement, dissociables ou non, d'origine ou installés sur existant, relèvent de la responsabilité décennale lorsqu'ils rendent l'ouvrage dans son ensemble impropre à sa destination.

La seule différence entre les dommages sur les éléments d'origine ou installés sur l'existant concerne la personne tenue à garantie, qui reste le constructeur d'origine lorsque l'élément d'équipement impropre est d'origine, et est l'installateur de cet élément sur existant. Il appartiendra à tous les corps de métier concernés de souscrire à l'assurance obligatoire, même lorsque leur intervention sera limitée à l'installation d'un élément d'équipement dissociable.

Un élément d'équipement dissociable de l'ouvrage et qui serait installé par la suite sur un ouvrage existant suit le régime de l'ouvrage existant (à savoir qu'il pourrait être soumis à responsabilité décennale) et ceci même s'il ne s'agit pas d'un ouvrage.

## 8.2 Annexe 2 : Géolocalisation des ouvrages

## 8.3 Annexe 3 :Contrôles réglementaires

## 8.4 Annexe 4 : Organigramme

## 8.5 Annexe 5







*Prêts pour la révolution de la ressource*